

LE GRAND RABBINAT

MONTRÉAL, CANADA



Guide de Pessah Pessah Guide 2025 - 5785



חג פסח כשר ושמה

Chag Pessah Cashère ve Sameach

Chère Communauté,

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Pessah, pleines de joie, de paix et de prospérité. Que cette fête de liberté remplie votre foyer de bonheur, santé et lumière.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée au cours des 15 dernières années. C'est un véritable honneur de vous accompagner dans vos projets immobiliers et de contribuer à la réalisation de vos rêves.

Si vous cherchez à vendre ou acheter une maison, ou à investir en immobilier, je suis toujours là pour vous aider. Au plaisir de continuer à vous servir dans les années à venir.

Ofir Levy

Courtier Immobilier - Real Estate Broker

O | L



Sutton
REAL ESTATE

Scannez pour
un aperçu



de mon travail



COTE ST-LUC - HAMPSTEAD - WESTMOUNT - ST-LAURENT - DDO - CDN - NDG

OfirLevy@Sutton.com - SuttonQuebec.com - 514.865.0101

Hag Sameah!

Voyez vos artistes préférés et profitez de moments inoubliables avec vos proches!

L Olympia

Plus qu'une salle...

WWW.OLYMPIAMONTREAL.COM

KSR KOSHER

UNE RÉFÉRENCE EN CERTIFICATION KASHÈRE

KSR Kosher, fondé en 1978, est un organisme de certification cachère de premier plan basé à Montréal, Québec. Créé sous la direction du Grand Rabbin David Sabbah, qui occupe le poste de Grand Rabbin du Québec depuis octobre 1978, KSR s'engage à maintenir les normes les plus élevées en matière de kashrout, garantissant que les produits alimentaires et les établissements respectent les lois alimentaires juives les plus strictes.

Mission et Services

La mission de KSR est de fournir une certification cachère rigoureuse à un large éventail d'établissements culinaires, notamment des restaurants, des services de plats à emporter, des entreprises de traiteur et des installations de production alimentaire à grande échelle. L'organisation insiste sur le fait que la certification cachère n'est pas simplement un sceau, mais une responsabilité importante, garantissant que chaque aspect de la préparation et du service des aliments est conforme aux exigences strictes de la Halakha (loi juive).

Pour les entreprises souhaitant obtenir la certification cachère, KSR propose un processus complet qui les guide depuis la demande initiale jusqu'à la conformité totale. Ce processus comprend des inspections minutieuses, une supervision continue et une collaboration étroite pour garantir l'intégrité des normes kasher. En obtenant la certification KSR, les entreprises peuvent élargir leur marché, attirer les consommateurs soucieux du respect du kashrout et renforcer la réputation de leur marque en matière de qualité et de conformité aux normes élevées.

Initiatives éducatives

Au-delà de la certification, KSR s'engage à éduquer aussi bien les entreprises que les consommateurs sur les principes du kashrout. Leur "Guide du Débutant sur le Cachère" explique les éléments essentiels du concept de kashrout ainsi que le processus d'obtention d'une certification. Ce guide constitue une ressource précieuse pour ceux qui découvrent les pratiques kasher, offrant des explications sur les différentes catégories d'aliments kasher—viande, lait et parvé—ainsi que les exigences spécifiques à chacune.

Informations de contact

KSR Kosher est situé au **5850 Avenue Victoria, Montréal, Canada**. Pour toute demande d'information sur leurs services de certification, vous pouvez les contacter par email à info@ksrkosher.com ou par téléphone au **514.880.9395**.

Grâce à son engagement indéfectible envers l'excellence du kashrout, KSR Kosher s'est imposé comme une **autorité de confiance** en matière de certification cachère, au service de la communauté de Montréal et au-delà, avec intégrité et expertise.

www.ksrkosher.com





Voeux pour la Communauté

Chère Communauté,

Les préoccupations pré-Pessah sont d'une grande complexité mais elles restent tout de même proportionnelles au défi qui ne nous donne pas d'autre choix que de réussir à kasheriser pour Pessa'h et de finir en temps et en heure et c'est tous les ans la même chose...la même course contre la montre toujours aussi implacable et intransigeante.

Effectivement, cette fête nous impose de la rigueur et une discipline de fer en ce qui concerne son grand nettoyage, ses préparatifs ainsi que toutes les lois relatives auxquelles il faut se conformer.

Par conséquent, il est de notre responsabilité durant les semaines qui précèdent la fête de procéder à un nettoyage intensif et une inspection minutieuse dans les moindres recoins en guise de contrôle et de vérifications.

Ce ménage en profondeur a lieu dans tous les foyers juifs du monde entier, en commémoration de la sortie d'Égypte observée au fil des ans de génération en génération comme une institution en vigueur à perpétuité. Par ailleurs, il est utile de rappeler que c'est une obligation morale et rituel ancestrale qu'il ne faut en aucun cas banaliser.

L'interdiction de consommer et de posséder du pain et tout ce qui est à base de levain prend tout son sens et relève d'un grand miracle lié à la libération de notre peuple.

Par ailleurs, le levain, fait allusion aux forces du mal omniprésentes et qui poursuivent infatigablement ses sujets afin de les faire chuter.

Éliminer le Hamets, représenté ici par les forces négatives reviendrait à éradiquer toutes sources et du mal dans son intériorité par la purification de son lieu de vie.

La fête de Pessa'h représente bien plus qu'une simple fête, c'est l'hymne de la liberté !

*Au nom de toute l'équipe du Grand Rabbinate,
Je vous souhaite un Pessa'h 5785 Kasher vé Sameah
dans le respect de la tradition sépharade.*

*Patricia Sereussi
Directrice administrative du Grand Rabbinate*



LE GRAND RABBINAT

UN PILIER DE LA VIE JUIVE



Depuis des générations, le Grand Rabbinate est un bastion de la foi juive, préservant les valeurs de la Torah et guidant la communauté avec un engagement indéfectible. Depuis sa création, le Rabbinate a assuré un leadership halachique, la supervision de la cacherout, des services de vie communautaire et un soutien essentiel à la population juive du Québec. Sous la direction éminente du Grand Rabbin David Sabbah Shlita, il continue de façonner la vie juive dans la province et au-delà.

Histoire et Direction

Le Rabbinate du Québec a été fondé pour servir d'autorité religieuse à la communauté juive de la province, garantissant la préservation de la loi juive (Halakha) et des traditions. Avec le temps, il est devenu l'institution centrale supervisant la cacherout, l'éducation juive, les décisions halachiques et les services sociaux.

Au cœur de cette mission sacrée se trouve le Grand Rabbin David Sabbah Shlita, un érudit et leader respecté de la Torah, qui consacre depuis des décennies sa vie à renforcer l'identité juive et l'observance des mitsvot au Québec. Grâce à son leadership, le Rabbinate a élargi son influence, offrant des services religieux essentiels et rassemblant des Juifs de toutes origines.

Supervision de la Kasherout : Certification KSR

Un des piliers du travail du Rabbinate est sa certification KSR (Kashrut Supervision du Rabbinate), qui garantit les normes les plus strictes en matière de cacherout à travers la province. De nombreuses entreprises juives et non juives sollicitent cette supervision pour répondre aux exigences halachiques. Le Rabbinate surveille la production alimentaire kasher, en supervisant les boucheries, restaurants, boulangeries, usines de transformation et traiteurs, afin d'assurer un accès à des produits cachères fiables.

Hébra Kadisha : Honorer la Dignité du Dernier Repos

La Hébra Kadisha (Société de Sépulture Sacrée) du Rabbinate veille à ce que les rites funéraires juifs soient accomplis avec la plus grande dignité et dans le respect total de la Halakha. Ce service essentiel apporte du réconfort aux familles en deuil en organisant la tahara (purification rituelle), les funérailles et en garantissant que chaque défunt soit inhumé selon les règles juives. Le souci du kavod hamet (honneur du défunt) témoigne de l'engagement profond du Rabbinate à chaque étape de la vie juive.

Conseil et Accompagnement : Renforcer les Foyers Juifs

La vie juive ne se limite pas aux pratiques rituelles, elle englobe aussi le bien-être des familles et des individus. Le

Rabbinate joue un rôle clé en offrant un accompagnement et des conseils sur des questions telles que le Shalom Bayit (harmonie conjugale), l'orientation matrimoniale, l'aide en période de crise et le soutien moral. Ceux qui font face à des épreuves – maladie, difficultés financières ou autres défis personnels – trouvent auprès du Rabbinate un soutien halachique et émotionnel, garantissant que les valeurs de la Torah restent au centre de chaque décision.

Éducation et Étude de la Torah

L'éducation juive est au cœur de la mission du Rabbinate. Il encourage l'étude de la Torah à tous les niveaux en proposant des cours quotidiens (shiourim), des conférences, la publication hebdomadaire du Dvar Torah et des enseignements en vidéo. En partenariat avec les yeshivot et kollelim locaux, le Rabbinate assure la continuité de l'étude de la Torah, inspirant jeunes et moins jeunes à approfondir leur engagement religieux.

Soutien Communautaire et Œuvres Sociales

Au-delà de son rôle spirituel, le Rabbinate mène d'importantes actions sociales. Il organise des initiatives de Bikour Holim, rendant visite aux malades et leur apportant un soutien moral et spirituel. Il gère également des programmes caritatifs tels que Koupat Hasdê Esther, qui distribue une aide financière aux familles démunies, en particulier pour Pessah et les Yamim Noraïm. De plus, plus de 100 familles bénéficient d'un soutien régulier tout au long de l'année, afin qu'aucun membre de la communauté ne soit laissé dans le besoin.

Représentation et Défense des Droits

Le Rabbinate du Québec joue un rôle crucial dans la défense des droits religieux de la communauté juive. Il agit auprès des autorités fédérales, provinciales et municipales pour garantir le respect des besoins juifs, tels que l'accès à la nourriture cachère dans les institutions publiques et la reconnaissance des fêtes juives dans les écoles et les milieux professionnels. Il représente également la communauté juive dans des dialogues interreligieux, favorisant le respect et la compréhension mutuelle entre les différentes confessions.

Un Phare de la Torah et de la Tradition

Le Rabbinate du Québec est un véritable guide pour la vie juive, garantissant la transmission des valeurs de la Torah dans un monde en constante évolution. Que ce soit à travers la certification cachère, les services communautaires, les décisions halachiques ou le soutien social, il reste fidèle à sa mission de servir le Klal Israël avec engagement et intégrité. À mesure que la communauté juive du Québec continue de se développer, le Rabbinate demeure un pilier inébranlable de foi, de leadership et de dévouement au peuple juif.



La lettre de notre Maître Le Grand Rabbin Rabbi David Sabbah שליט"א

אחים ואחיות יקרים

C'est avec un immense plaisir que je vous présente votre nouveau guide de Pessah. Puisse-t-il vous trouver en bonne santé et heureux de vous préparer à célébrer Pessah 5785/2025.

Je vous exprime à cette occasion mes vœux les plus ardents de Hag Pessah Kashère véssaméah. Pessah pour nos sages se décompose en Pé Sah, la bouche parlante.

La fête de la parole. En tant que esclaves en Egypte, le peuple d'Israël était privé de parole. Il n'avait pas le droit d'exprimer ni prières, ni plaintes car des lors qu'il accèdera à la liberté de la parole, il accèdera à la libération de sa condition d'esclavage. Voilà la raison pour laquelle la fête débute par le récit, la Hagagadah, de l'asservissement en Egypte, de la libération ainsi que les louanges adressées à D.ieu pour le miracle de la sortie d'Egypte, de la traversée sur la Mer morte et surtout le regard anticipant la révélation divine sur le Mont Sinai pour recevoir la Torah. Reprendre la parole, n'est pas dans le but d'en user et d'en abuser. Cette parole est sacrée, elle est là pour servir le Tout Puissant. Ce respect de la parole sera notre atout pour mériter la délivrance finale.

Amen

פסח כשר ושמח
לשנה הבאה בירושלים

Rabbi David Sabbah שליט"א
Grand Rabbin



*Avec les compliments
de la Famille Bentolila
Pessah kasher vé Saméah !*





l'immobilier au plus près
Realty closer®

Ana Cohen

PICCIOTTO

Courtier Immobilier Résidentiel

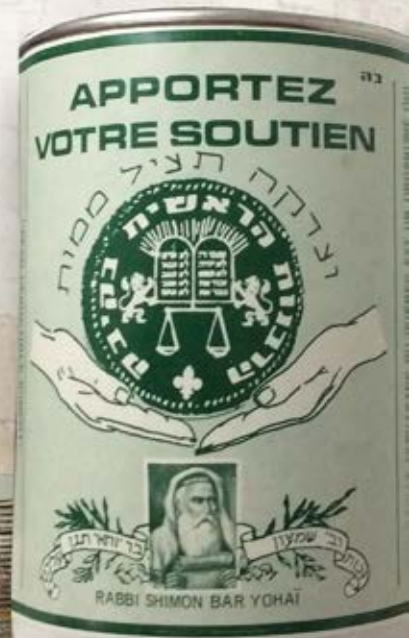
Cell : 514-632-4250
514 878-IMMO

www.groupeimmobiliermk.com

À VENDRE

Groupe Immobilier MK Inc. | Realty MK Group Inc. | Agence Immobilière

בס"ד
Chaque contribution compte.
Ensemble, faisons grandir
notre communauté !



PROCURATION DE VENTE DU HAMÈTS



Je soussigné / אני החתום / I; _____

Adresse: _____ App.: _____

Ville: _____ Code postal: _____ Pays: _____

Cel.: _____ Tél.: _____ Fax: _____

Tél Bureau: _____ Email : _____

Je donne mandat par la présente, au Grand Rabbin David Sabbah et au Rabbinate de vendre en mon nom, de manière à exclure pour moi tout droit de propriétaire sur cette matière, tout levain (**hamèts**) qui se trouve dans mon appartement et louer en même temps à la personne qui se rendra acquéreur du **hamèts**, l'espace où se trouve entreposé ce **hamèts**. Je cède au Grand Rabbin David Sabbah et au Rabbinate tout pouvoir d'agir en mon nom, au mieux et selon son gré. Je déclare, en guise de serment, nul et non avenu tout acte de nature à annuler le mandat donné au Grand Rabbin David Sabbah et au Rabbinate, et en outre, je m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

J'évalue mon **hamèts** en y incluant le prix forfaitaire de la location du local où le **hamèts** est entreposé, au montant de: \$ _____

אני החתום מטה, נותן כוח ורשות לרב ועושה את הרב שליח ומורשה במקומי למכור ולהשכיר, בעצמו או על ידי שלוחו ושליח-שלוחו עד מאה שלוחים, כל מיני חמץ ותערובות-חמץ וחשש-חמץ שלנו, הנמצא בכל מקום שהוא, או ביד אחרים, או שיש לנו חלק וזכות בהם, או שהם רק פקדון ביד אחרים. וכן אנו מייפים כוחו שישכיר לנכרי כל המקומות שהחמץ מונח שם. שווי החמץ \$ _____

I hereby give mandate to the Chief Rabbi David Sabbah and the Rabbinate to sell in my name, so as to exclude for me all proprietary rights in this matter, all leaven (**hametz**) that is in my apartment and rent at the same time to the person who will acquire the **hametz**, the space where this **hametz** is being stored. I yield to the Chief Rabbi David Sabbah and the Rabbinate, all powers to act in my name and according to their will. I declare, by way of an oath, null and void any act of such nature as to nullify the mandate given to the Chief Rabbi David Sabbah and the Rabbinate, and further pledge myself not to make any opposition to the aforementioned sale for any cause whatsoever.

I evaluate my **hametz** by including the fixed price of rent of the premises, where the **hametz** is being stored for the amount of: \$ _____

Signature: _____

Fait à Montréal le: _____

À déposer au Rabbinate la veille de Pessah.
Au plus tard le **vendredi 11 avril 2025 avant 10h00**





Passover

SPECIALS

Montreal's Best Meat

30%
Discount



Half Lamb

\$ 18.13/lbs

Reg Price: \$23.56/lbs

- 1 shoulder
- 9-11 chops
- 1 collar
- 1 breast

35%
Discount



Beef Chuck
roast

\$ 18.13/lbs

Reg price: \$27.21/lbs

45%
Discount



Turkey Roast

\$ 11.49/lbs

Reg Price: \$20.50/lbs

35%
Discount



Beef Shoulder Roast

\$ 20.41/lbs

Reg Price: \$31.75/lbs

EdenBoucherie.ca



5525 Av. Westminster, Côte Saint-Luc

514-484-7070

Available from Sunday
march 23

Ce guide de Pessah est dédié à la mémoire de
René Ytzo Seroussi ben Oumelaz ZL



CALENDRIER

AVRIL 2025

NISSAN/IYAR 5785

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SHABBAT
1 Nissan 30 Mars Rosh-Hodesh	2 Nissan 31 Mars	3 Nissan 1	4 Nissan 2	5 Nissan 3	6 Nissan 4 19:08	7 Nissan 5 Vayikra 20:14
8 Nissan 6	9 Nissan 7	10 Nissan 8	11 Nissan 9	12 Nissan 10 Recherche du Hamets 19:17	13 Nissan 11 Brûler le hamets à 11:35 19:17	14 Nissan 12 Tzav Shabbat Hagadol Veille de Pessah 1er Séder Manger du hamets jusqu'à 10:16 Débarasser du Hamets à 11:35 Après 20:24
15 Nissan 13 Pessah 1er jour 2e Séder Le soir, Omer 1 Après 20:25	16 Nissan 14 Pessah 2e jour Le soir, Omer 2 20:26	17 Nissan 15 Hol-Hamoéd 1er jour Le soir, Omer 3 	18 Nissan 16 Hol-Hamoéd 2e jour Le soir, Omer 4 	19 Nissan 17 Hol-Hamoéd 3e jour Le soir, Omer 5 	20 Nissan 18 Hol-Hamoéd 4e jour Le soir, Omer 6 19:26	21 Nissan 19 Pessah 7e jour Le soir, Omer 7 Après 20:34
22 Nissan 20 Pessah 8e jour Yizkor Le soir, Omer 8 20:35	23 Nissan 21 Isrou 'Hag Le soir, Omer 9	24 Nissan 22 Le soir, Omer 10	25 Nissan 23 Le soir, Omer 11	26 Nissan 24 Yom HaChoa Le soir, Omer 12	27 Nissan 25 Le soir, Omer 13 19:36	28 Nissan 26 Shémini Le soir, Omer 14 20:44
29 Nissan 27 Le soir, Omer 15	30 Nissan 28 Rosh-Hodesh Le soir, Omer 16	1 Iyar 29 Rosh-Hodesh Le soir, Omer 17	2 Iyar 30 Yom Hazikaron Le soir, Omer 18			

LE MOIS DE NISSAN

Nissan commence cette année le 30 mars 2025 au soir (qui est Rosh Hodesh).

Nissan est le mois où nous, les Bné Israël, sommes sortis d'Égypte, et c'est à cette occasion que les Bné Israël sont devenus un peuple.

C'est parce que D. nous a libérés « d'une main forte et d'un bras étendu » que nous sommes devenus Son peuple, appelé à recevoir la Torah et les mitsvot.

Durant ce mois, la nature se réveille et nous remercions l'Éternel pour ce renouveau.

HALAKHOT

- Tout le mois de Nissan, on ne récite pas les supplications (*Tahanounim*).
- On ne fait pas de jeûne volontaire.
- Il est interdit de monter au cimetière.
- Certains lisent chaque jour un paragraphe de l'inauguration du Sanctuaire du désert.

KIMHA DÉPISS'HA

Les organismes communautaires doivent se mobiliser pour aider les plus démunis en leur offrant le nécessaire pour la fête (matsot, vin, harosset, repas...), ceci faisant partie des lois de Pessah.

Scannez pour donner



BIRKAT HA'ILANOT

Parmi les belles traditions du mois de Nissan, la **bénédiction sur les arbres** occupe une place spéciale. Lorsque les premiers bourgeons apparaissent et que les arbres fleurissent, c'est l'occasion de **reconnaître et remercier Hashem** pour le renouveau de la nature et la beauté de Sa création.

Comment faire ?

- À réciter devant **au moins deux arbres fruitiers en fleurs**
- De préférence **dès le début du mois de Nissan**
- **Les femmes aussi sont encouragées** à accomplir cette mitzvah
- **Peut-être récité même un Shabbat**

Profitons de ce moment pour admirer la grandeur de la création et remercier Hashem pour Ses merveilles !

ברוך אתה ד', א-לקינו מלך העולם, שלא
חסר בעולמו כלום, וברך בו בריות טובות
ואילנות טובות, להנות בהם בני אדם



DATES ET HEURES

PESSAH 2025-5785 • 10 au 20 avril 2025

	DATE	HEURES					ALLUMAGE DES BOUGIES					HAVDALA				
		MONTRÉAL	QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO	VANCOUVER	MONTRÉAL	QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO	VANCOUVER	MONTRÉAL	QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO	VANCOUVER
Jeûne des 1 ^{er} nés	12 Nissan Jeudi 10 avril	Siyoum														
Bédikat Hamèts	13 Nissan Jeudi 10 avril	Après 19h49	Après 19h42	Après 19h58	Après 20h09	Après 20h14										
Vente du Hamèts	13 Nissan Vendredi 11 avril															
Brûler le Hamèts	13 Nissan Vendredi 11 avril	Avant 11:35	Avant 11:26	Avant 11:44	Avant 12:00	Avant 11h52										
Shabbat Hagadol	13 & 14 Nissan 11 & 12 avril						19h17	19h22	19h27	19h38	19h42					
Manger le Hamèts	14 Nissan Samedi 12 avril	Avant 10:16	Avant 10:05	Avant 10:25	Avant 10:41	Avant 10:31										
Débarrasser du Hamèts	14 Nissan Samedi 12 avril	Avant 11:35	Avant 11:26	Avant 11:44	Avant 11:59	Avant 11h52										
Annulation du Hamèts Kal Hamira	14 Nissan Samedi 12 avril	Avant 11:35	Avant 11:26	Avant 11:44	Avant 11:59	Avant 11h52										
1 ^{er} soir de Pessah	14 Nissan Samedi 12 avril						Après 20h24	Après 20h19	Après 20h34	Après 20h43	Après 21h54					
Hatsot	14 Nissan Samedi 12 avril	12:55	12:45	1:03	1:18	1:13										
2 ^{ème} soir de Pessah	15 Nissan Dimanche 13 avril						Après 20h25	Après 20h20	Après 20h35	Après 20h44	Après 21h55					
Hatsot	15 Nissan Dimanche 13 avril	12:55	12:45	1:01	1:18	1:12										
2 ^{ème} jour de Pessah	16 Nissan Lundi 14 avril											20h26	20h21	20h36	20h45	21h56
Shabbat & 7 ^{ème} soir de Pessah	20 Nissan Vendredi 18 avril						Avant 19h26	Avant 19h20	Avant 19h36	Avant 19h46	Avant 20h53					
8 ^{ème} soir de Pessah	21 Nissan Samedi 19 avril						Après 20h34	Après 20h30	Après 20h42	Après 20h52	Après 21h05					
8 ^{ème} jour de Pessah Mimouna	22 Nissan Dimanche 20 avril											20h35	20h31	20h43	20h53	21h06

Bénédiction avant l'allumage des bougies

LE 11 AVRIL

ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של שבת

Baroukh Ata Ado-Nai Élo-Hénou Mélékh Haolam Asher Kidéshanou Bémitsvotave

Vétsivanou Léhadlik Nér Shél Shabbat

LE 12, 13 & 19 AVRIL

ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של יום טוב

Baroukh Ata Ado-Nai Élo-Hénou Mélékh Haolam Asher Kidéshanou Bémitsévotave

Vétsivanou Léhadlik Nér Shél Yom Tov

LE 18 AVRIL

ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של שבת ויום טוב

Baroukh ata Ado-Nai Élo-Hénou Mélékh haolam asher kidéshanou bémitsvotave

vétsivanou léhadlik nére shél Shabbat véYom Tov

JEÛNE DES PREMIERS-NÉS

תענית בכורות

Le **Jeûne des Premiers-Nés** est une tradition observée le **Erev Pessa'h** en souvenir du miracle de la **Dixième Plaie**, lorsque les premiers-nés d'Israël furent épargnés en Égypte.

Cette année, Pessa'h commence **samedi soir**, et puisque l'on **ne peut pas jeûner un Chabbat**, le jeûne est avancé à **jeudi 12 Nissan (10 avril 2025)**.

Toutefois, un premier-né peut être exempté du jeûne en assistant à un **Siyoum**, la conclusion d'un traité du Talmud, un événement joyeux qui annule l'obligation de jeûner. De nombreux **Siyoumim** auront lieu dans les synagogues après **Cha'harit**, et la participation à une **Brit Mila** permet également d'être dispensé du jeûne.

**Le Grand Rabbini fera un Siyoun à la Green Shul
après Cha'harit (7h30).**

Tous les premiers-nés sont invités à y assister !



BURGERANCH

4802, rue de la Peltrie
Montréal H3W1K5
514-910-5770







Wig
Wash & set
\$45

*Salon
Dreamhair*

514-431-7679

DÉCOR
*Mille &
Une nuits*

Service décoratif clé en main pour toutes
vos prestations événementielles.

 **+1 514-992-3777**

SERVICE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT

- Housses et noeuds de chaises
- Nappes et chemins de table
- Table d'honneur
- Centre de table
- Tapis
- Chaise de Henné

- Mariage
- Décor de Houppa
- Allée de mariage
- Henné
- Bar Mitsvah
- Brith Mila
- Anniversaire
- Évènement corporatif
- Bal de finissant





Nouveau Venez visiter notre show room !
au 3805, rue Jean Talon ouest à Montreal

La certification KSR.....	4
Les Vœux pour la Communauté.....	5
Le Grand Rabbinat	6
La lettre de Rabbi David Sabbah Chelita	7
La procuration de vente du Hamets.....	9
Le calendrier du mois d'avril.....	11
Le mois de Nissan.....	12
Dates et heures importantes.....	13
Le jeûne des premiers nés	14
La lettre du Rabbin David Banon	17
La lettre du Rabbin Yeouda Benoliel.....	18
La lettre du Rabbin Malkiel Abdellak	19
Le Shabbat Hagadol.....	21
L'interdiction de posséder du Hamets et d'en tirer profit.....	23
Hamets, Lois et Preparation.....	24
Le nettoyage de Pessah.....	25
La liste complète du nettoyage de Pessah.....	26
Les kitnyot et les règles alimentaires	28
La kasherisation de la cuisine.....	31
Tevilat kelim	37
Le Pessah du voyageur	38
Les achats de la fête.....	39
Le guide des produits kashères pour Pessah 2025	42
La liste d'alcool.....	48
La nourriture des animaux	49
Le moment du Biour	50
La Bedikat Hamets.....	51
Le Biour Hamets	52
Conseils pour l'allumage	53
Comment préparer le plateau du Seder	54
Bien mesurer son Seder	55
Vérification des insectes dans la laitue	56
Le Seder	57
La fête des enfants.....	60
La coutume d'offrir un cadeau à son épouse pour Yom tov.....	63
la la Ségoula de Shimon d'Ostropoli	64
KSR Kosher	67
The Chief Rabbinat	68
The month of Nissan	69
Dates and Times	70
Fast to the Firstborn.....	71
Prohibition of possessing Chametz.....	72
Hamets, laws and Preparation	73
Kitnyot Dietary laws of Pessah.....	74
Pessah cleaning.....	76
Kashering the kitchen.....	77
Tevilat Keilim.....	81
Traveller's Guide for Pessach.....	82
Shopping for Pessach.....	83
Kosher Products Guide for Passover 2025.....	84
Feeding pets during Pessach	90
The Time for Burning Chametz.....	91
The Bedikat Chametz.....	92
Biur Chametz	93
Shabbat Hagadol.....	94
Pieces of advices for Lighting candles	95
Sizing up the Seder / Checking Lettuce from bugs	96
How to prepare the seder plate.....	97
The Pessach Seder	98
The holiday of children	101
The Sefirat ha Omer	104
Recepes	105



Rabbin David Raphael Banon

Rav du Centre sépharade de Laval
Dayan au Beth Din de Montréal

Le Talmud enseigne (Pessachim 6) qu'il faut s'entretenir et étudier les Halachot de Pessah 30 jours avant la fête. Nous en déduisons cela de Moshe Rabbenou qui a enseigné au Benei Israël les lois de Pessah Sheini pendant Pessah.

La raison principale qui en découle est la suivante : qu'ils aient le temps de s'assurer que le sacrifice n'ait pas de défaut. Bien, que pour le moment nous n'ayons pas de temple donc pas de sacrifice, la Takana d'étudier les Halachot de Pessah 30 jours avant la fête reste en vigueur. Nous sommes tous conscients que les règles concernant Pessah sont nombreuses et parfois complexes comme la kashèrisation de la maison et surtout la cuisine. La recherche du Hamets et la vente du Hamets faite par l'intermédiaire d'un Rav compétent la veille de la fête tombera un Shabbat cette année.

Le Seder, avec toutes les précisions de quantité de matsots, de vin et autre à consommer. Selon le Ran et le Rashbah, cette étude des Halachot trente jours avant la fête ne concerne que les Rabbanims qui doivent être prêts à répondre clairement et sans ambiguïté à toutes les questions que les membres de la Communauté leur poseront.

En revanche, la majorité des Richonims affirme que cette obligation concerne tout le monde donc par conséquent, à partir de Pourim, nous nous devons d'étudier et d'enseigner les Halachot de Pessah par des Chiourims structurés et à portée de toute la Kéhila. Dans Massechet Méguila 32, il est enseigné que cette obligation se rapporte aussi à toutes les autres fêtes et on retrouve cela également dans le Maguen Avraham au chapitre 429. Nous en déduisons que l'accompagnement parfait des Mitsvots ne peut se réaliser qu'à travers l'étude de la Torah et surtout de la Halakha. De même que Hashem nous a libéré de la maison d'esclavage d'Egypte, de la même façon nous sortirons de cet exil profond dans lequel nous nous trouvons.

J'ai le privilège de souhaiter à notre maître Hagaone Hagadol Marane Rav David Sabbah Shalita de passer une fête de Pessah dans la joie et la sérénité.

Je me permets de reprendre les paroles de notre Rav :

« Puisse Hashem nous permettre de guider notre chère et belle Communauté, ensemble main dans la main jusqu'à la venue du Machia'h ! »

Amen !

Avec toute ma gratitude et ma reconnaissance envers notre Rav David Sabbah Chelita à qui je souhaite une longue vie en santé ainsi qu'à toute sa famille.

Chag Pessah Kashère Vé saméah à toute la Communauté !



Rabbin Yéouda Benoliel

Fondateur du Centre Chouva Israël
Et Rosh Kollel Avrechim

Chers Chaverim שי'ח,

À l'approche de Pessa'h, un appel à la justice selon la Torah.

C'est avec un profond respect et une sincère estime que nous souhaitons rendre hommage à notre illustre Grand Rabbin du Québec, Hagaon HaTzadik Rabbi David Sabbah א"ט'ל'ש, dont la sagesse et le leadership éclairent notre communauté depuis de nombreuses décennies.

À l'heure où nous nous préparons à célébrer la fête de Pessa'h, nous nous rappelons l'un des fondements essentiels de notre Emouna : la conviction que Hachem, et Lui seul, dirige le monde et y établit la justice. Pessa'h ne commémore pas seulement la libération physique de notre peuple d'Égypte ; il incarne également une affirmation renouvelée de notre foi en la Providence divine.

Ce principe trouve une expression particulière dans l'interdiction halakhique de porter un litige entre Juifs devant un tribunal civil. La Torah nous enseigne que recourir à la justice séculière, plutôt que de s'en remettre aux instances halakhiques compétentes, constitue bien plus qu'une simple erreur de procédure : il s'agit d'une atteinte à notre reconnaissance de l'autorité de Hachem. Le Choul'han Aroukh (Choshen Mishpat 26:1) stipule que celui qui soumet son prochain à la juridiction d'un tribunal non juif - même si ces derniers appliquent des lois similaires à celles de la Torah et même si les parties consentent à cette juridiction - est considéré comme un Racha (impie), comme s'il avait renié la Torah et profané le Nom divin.

Pourquoi une telle sévérité ? Parce que la justice, en tant que concept, ne saurait être une simple construction humaine ; elle est une émanation directe de la volonté de Hachem, le DaYan HaEmet (le juge de la vérité). Se tourner vers une juridiction qui ne repose pas sur

la Torah revient à affirmer implicitement que l'homme peut, par sa propre raison, définir le juste et l'injuste en dehors du cadre fixé par Hachem. Or, la Torah enseigne que la vérité et la justice sont indissociables de Hachem, le DaYan HaEmet. Lorsqu'on se tourne vers le Bet Din, ce n'est pas nécessairement pour atteindre une vérité ou une justice ultime, mais pour s'assurer que l'on agit conformément à la volonté de Hachem. C'est précisément pour cette raison que nos Sages ont institué les Baté Din : afin que chaque différend puisse être tranché selon les principes de la Halakha.

Porter une affaire devant un tribunal civil lorsqu'un Bet Din est compétent est perçu comme une remise en cause de la souveraineté d'Hachem, une négation implicite du fait que Sa Torah est la seule référence légitime en matière de justice et qu'il n'y a pas le seul Dayan HaEmet. Cette faute est d'autant plus grave que la Torah ne se limite pas à régir les pratiques culturelles ou les rites religieux : elle est une source de législation complète, englobant toutes les dimensions de la vie individuelle et collective.

À cet égard, nous ne pouvons que souligner avec gratitude le rôle fondamental du Grand Rabbin Sabbah א"ט'ל'ש, qui n'a eu de cesse, tout au long de son éminent rabbinat, de rappeler l'importance de cette exigence halakhique. Son enseignement et son engagement ont renforcé notre attachement à la justice selon la Torah et ont permis à notre communauté de rester fidèle aux valeurs de la Halakha.

À l'heure où nous nous apprêtons à nous asseoir autour de la table du Séder et à revivre, par la mémoire et par les rites, la sortie d'Égypte, renouvelons ensemble notre Emouna en la Providence divine et notre attachement à une justice fondée sur la Torah. Que ce mérite apporte bénédiction et harmonie à notre communauté et à l'ensemble de 'Am Israël.



Rav Malkiel Abdellak

Directeur du secondaire de l'Académie Yeshiva Yavné
Rabbin à la congrégation Or Hahayim

À l'approche de Pessa'h, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers le Grand Rabbin du Québec, Rav David Sabah שליט"א, pour le travail exceptionnel qu'il accomplit depuis près de 50 ans au service de la communauté. Son engagement indéfectible pour le bien-être spirituel et matériel de nos coreligionnaires est source d'inspiration.

Que Hakadosh Baroukh Hou lui accorde une parfaite santé, de la force et de la sérénité pour continuer son œuvre avec succès. Je lui adresse mes vœux les plus sincères de Hag Pessa'h Cachèr VéSaméa'h !

La grandeur insoupçonnée des mitsvot !

Nous n'avons parfois aucune idée de la puissance des mitsvot. Chaque fois que nous nous apprêtons à accomplir une mitsva, nous récitons la bénédiction :

"אשר קדשנו במצוותיו וציוונו"

"Il nous a sanctifiés par Ses commandements et nous a ordonnés..."

Ce passage nous enseigne une chose fondamentale : les mitsvot ne sont pas seulement des actes que nous réalisons en attendant une récompense dans le monde futur. Elles sont en elles-mêmes une source de sainteté, une élévation immédiate et transcendante.

Une mitsva entraîne une autre mitsva. C'est ce que nous enseigne la Michna dans Pirkei Avot : **"מצווה גוררת מצווה"** Une mitsva en entraîne une autre

Ce processus spirituel peut nous transformer bien au-delà de ce que nous imaginons. Même une mitsva en apparence simple, comme Bedikat

'Hamets, semble n'être qu'un nettoyage minutieux avant Pessa'h. Mais en réalité, chaque mitsva – même d'ordre rabbinique – ouvre des portes spirituelles insoupçonnées et nous rapproche d'Hashem à des niveaux que nous ne pouvions même pas envisager.

Cela nous rappelle un passage de la Parachat 'Ekev **"והיה עקב תשמעון"**

"Et ce sera lorsque vous écouterez ces lois"

Rachi commente que ce verset fait allusion aux mitsvot "piétinées", celles que l'homme a tendance à considérer comme secondaires, moins importantes. Mais chaque mitsva, quelle qu'elle soit, a une valeur incommensurable, car elle nous est donnée par Hakadosh Baroukh Hou.

Et non seulement chaque mitsva est importante, mais il existe un enseignement fondamental que nous rappelle la Torah dans Parachat Bo, au sujet de la mitsva des Matsot : **"וּשְׁמַרְתֶּם אֶת הַמִּצְוֹת"** (Vous observerez la fête des Matsot) (Chémot 12, 17).

Rachi rapporte un Midrach qui joue sur les lettres et explique que l'on peut aussi lire : **"וּשְׁמַרְתֶּם אֶת הַמִּצְוֹת"** (Vous observerez les mitsvot).

Qu'est-ce que cela signifie garder les mitsvot ?

Le Midrach nous enseigne que lorsqu'une mitsva se présente à toi, ne dis pas "je la ferai plus tard" ou "à un autre moment".

Non ! Saisis l'opportunité immédiatement et accomplit-la tout de suite !

Car tu n'as même pas idée de ce qu'une mitsva peut provoquer, vers où elle peut t'amener, quelles portes elle peut t'ouvrir, et quelles bénédictions elle peut déclencher dans ta vie.

C'est exactement ce que nous révèle l'histoire du Rav Shimshon Pincus זצ"ל, qui témoigne de la puissance d'une seule mitsva, réalisée avec Messirout Nefesh.

Le **Rav Pincus**, dans son humilité, ne souhaitait pas parler de lui-même et éludait la question. Mais, lors d'un moment de rare ouverture, il partagea avec ses proches l'histoire suivante, qui est rapportée dans l'introduction de **"La Haggada de Pessa'h – Tiféret Shimshon"** :

Une nuit de Pessa'h qui changea sa vie

"Lorsque j'étais élève à la yeshiva de Brisk, je vivais dans un appartement partagé avec plusieurs autres camarades. Étant donné que j'étais originaire de l'étranger et que je ne retournais pas chez moi pour Pessa'h, il se trouva que la nuit de la recherche du 'hametz, je me retrouvai seul dans l'appartement. La responsabilité de la vérification de tout l'endroit me revenait donc."

"L'appartement était grand, vieux et assez délabré, si bien que la recherche du hametz prit de longues heures et dura jusqu'au cœur de la nuit. Pendant plusieurs heures, je m'attelai à inspecter chaque pièce, une tâche qui exigeait un effort considérable : il fallait déplacer les meubles qui gênaient, surmonter de nombreux obstacles et nettoyer en profondeur."

"Enfin, aux alentours de minuit, j'avais terminé. Épuisé, je m'effondrai sur une chaise, vidé de mes forces mais rempli d'un sentiment de satisfaction."

“Mais soudain, quelque chose troubla mon repos : je me souvins du grenier. Bien qu’il appartint à tous les habitants de l’immeuble et que chacun devait en principe s’assurer de sa propreté, je savais que si je ne l’inspectais pas, personne ne le ferait.”

“Une bataille intérieure se déclencha en moi.”

“D’un côté, j’étais exténué et savais que j’avais déjà rempli mon devoir bien au-delà de ce qui m’était exigé par la loi. D’un autre côté, je savais que ces pensées étaient dictées par la fatigue, et que si l’on voulait être rigoureux dans l’application de la loi, il convenait que je vérifie aussi le grenier.”

“Après quelques minutes d’hésitation, je pris ma décision : ne pas céder ! Je me résolus à accomplir la mitsva de façon complète et avec un don total de moi-même. Je puisai dans mes dernières forces et montai au grenier.”

“Lorsque j’ouvris la porte branlante et allumai la lumière, je fus stupéfait par ce que je vis : il était évident que cet endroit n’avait pas été nettoyé depuis des années. Le sol était recouvert d’une épaisse couche de poussière, et des objets en désordre jonchaient chaque recoin.”

Le Rav se rappela alors l’halakha explicite du Choul’han Aroukh, qui lui revint en mémoire lorsqu’il constata l’état du grenier :

“Toute personne doit nettoyer ses pièces avant la vérification.”

“L’épuisement qui m’accablait faillit me faire renoncer. Mais alors, je me souvins de ma résolution : accomplir cette mitsva avec abnégation, coûte que coûte ! Alors, comme si je n’avais pas déjà terminé un travail harassant de plusieurs heures, je rassemblai mes dernières forces, remplis des seaux d’eau et me mis au travail.”

Si quelqu’un avait vu ce spectacle à ce moment-là, il en aurait été stupéfait :

Un jeune étudiant américain, les pieds enfoncés dans la poussière et la boue, en train de nettoyer un endroit où presque personne ne mettait les pieds, en pleine

nuît, après minuit, à la veille de Pessa’h...

“Ce ne fut qu’au lever du jour que je parvins enfin à achever la recherche du ‘hametz. Mon corps entier tremblait sous l’effet de l’effort et de l’épuisement.”

“Au matin, après la prière, j’espérais pouvoir me reposer un peu, mais les nombreuses mitsvot du jour – comme la combustion du ‘hametz – me contraignirent à y renoncer, malgré ma fatigue écrasante.”

Une prière transformée par une force divine

“Avant la prière d’Arvit du soir du Séder, je me sentais abattu : quel genre de Séder allais-je avoir dans un tel état de fatigue ? Sans parler des quatre coupes de vin que je devais boire... J’entamai la prière avec un mélange d’émotions.”

“Mais dès que je commençai à prier, j’oubliai tout. Un souffle de sainteté m’enveloppa, et une douceur indicible emplît mes sens.”

“Dans cette exaltation spirituelle, je débutai le Séder. Étonnamment, la fatigue disparut complètement. Au contraire, je ressentais une vigilance extrême et refusais de perdre ne serait-ce qu’un instant de cette nuit sacrée.”

“Je récitai la Haggada avec un enthousiasme profond, ressentant une joie intense et un goût unique dans chaque mot, comme jamais auparavant.”

“Les autres mitsvot de la soirée – la consommation de la matsa, du maror et les quatre coupes de vin – furent accomplies avec une élévation spirituelle inouïe. La fatigue ne m’affectait plus du tout. Je ressentais au plus profond de mon être que j’étais prêt à me sacrifier pour accomplir les mitsvot.”

“J’étais devenu un autre homme ! Je ressentais une proximité avec D.ieu comme jamais auparavant, une lumière immense m’entourait durant tout le Séder, jusqu’après minuit. À ma grande surprise, même après la fin du Séder, je ne pouvais pas dormir. Je restai éveillé toute la nuit,

racontant la sortie d’Égypte jusqu’au matin.”

“Cette élévation spirituelle m’accompagna même durant le jour de Yom Tov et ne me quitta pas pendant tout Hol Hamoed.”

“À la fin de Pessa’h, lors de la prière de Min’ha de Shvi’i Shel Pessa’h, mes yeux s’emplirent de larmes. Je craignais que cette sainteté ne disparaisse avec la fin de la fête. Mais je décidai de continuer sur ce chemin.”

“C’est ainsi que mon ascension spirituelle commença...”

“Tout grâce à une mitsva”

“Si j’ai quelque chose aujourd’hui,” conclut le Rav Pincus, “c’est entièrement grâce à une seule mitsva d’ordre rabbinique, la mitsva de la recherche du ‘hametz, que j’ai accomplie avec abnégation.”

Une leçon pour nous tous

Cette histoire est un témoignage puissant de ce qu’une mitsva, même en apparence simple, peut provoquer dans notre vie.

Si nous mettons du cœur et du dévouement dans les mitsvot, si nous ne les catégorisons pas entre “grandes” et “petites”, mais les vivons toutes avec la même ferveur, alors Hashem nous ouvrira des portes vers des hauteurs dont nous ignorions même l’existence.

Que Béezrat Hashem, nous puissions tous nous investir pleinement dans la Torah et les mitsvot, et moi le premier, afin que nous soyons dignes d’être un véritable réceptacle pour la présence divine, la Chékhhina.

‘Hag Pessa’h Cachèr VèSaméa’h à tous !

* Biographie du Rav Shimshon Pincus זצ"ל

Le Rav Shimshon Pincus – (1944) זצ"ל (2001) était un grand maître de la Torah, Roch Yeshiva et conférencier renommé, ayant consacré sa vie à l’enseignement du judaïsme et à l’élévation spirituelle du peuple juif.*

SHABBAT HAGADOL

Ce Shabbat porte le nom de **Shabbat Hagadol** en souvenir d'un grand miracle survenu avant la sortie d'Égypte. La Torah nous dit dans le livre de Shemot : **« Le dixième jour de ce mois, que chacun prenne un agneau pour sa famille. »**

Ce jour-là, chaque Ben Israël attachait un agneau au pied de son lit, comme Hashem l'avait ordonné, pour l'offrir en sacrifice, le **Korban Pessah**. Les Égyptiens, intrigués, demandèrent : **« Pourquoi faites-vous cela ? »**

Les Béné Israël répondirent avec foi : **« C'est un ordre de notre Créateur, nous allons l'égorger en offrande pour Pessah. »**

Les Égyptiens, bien qu'en colère – car l'agneau était une divinité pour eux –, ne purent ni parler ni faire du mal aux enfants d'Israël. C'est en mémoire de ce miracle que le Shabbat précédant Pessah est appelé **Shabbat Hagadol**, le **Grand Shabbat**, pour toutes les générations.

Un Deuxième Miracle

Un autre événement extraordinaire s'est produit en ce jour :

Hashem avait annoncé par l'intermédiaire de Moshé que la dixième plaie frapperait **tous les premiers-nés d'Égypte**. Lorsqu'ils ont pris conscience de cette menace, les premiers-nés égyptiens ont paniqué. Ils ont compris que les neuf plaies précédentes s'étaient toutes réalisées exactement comme Moshé l'avait prédit et qu'ils risquaient réellement de mourir.

Ne voulant pas périr, ils ont tenté de convaincre les dirigeants égyptiens de libérer immédiatement les Béné Israël afin d'empêcher la catastrophe. Mais Pharaon refusa obstinément de laisser partir les Hébreux.

Face à ce refus, une véritable révolte éclata ! Les **premiers-nés se retournèrent contre leurs propres familles et contre le pouvoir égyptien**, allant jusqu'à prendre les armes et

mener un combat violent contre eux pour essayer de forcer la libération d'Israël.

Nos Sages expliquent que **les Égyptiens avaient initialement prévu d'exterminer Israël**, mais Hashem, dans Sa grande miséricorde, **frappa les Égyptiens eux-mêmes de maladies et de souffrances**. Cela les affaiblit et les empêcha de faire du mal aux Béné Israël.

Ce soulèvement est mentionné dans les **Tehilim** (Psaumes) : **« À Celui qui frappa les Égyptiens par leurs premiers-nés, car Sa bonté est éternelle. »**

Ce miracle supplémentaire montra une fois de plus la protection divine dont bénéficiait le peuple juif avant même la sortie d'Égypte.

Autres Événements du 10 Nissan

- Le décès de Myriam, sœur de Moshé et Aharon.
- Le passage du Jourdain sous la direction de Yéhoshoua Bin Noun.

L'étude des Lois de Pessah

Les lois de Pessah sont nombreuses et complexes. Le **Shoulkhan Aroukh** enseigne : **« On doit commencer l'étude des lois de Pessah 30 jours avant la fête. »**

Le **Grand Rabbin Sabbah** appelle chacun – hommes, femmes et enfants – à approfondir leur connaissance de ces lois, qui ont aussi des implications sur la **Kashrout** en général.

Pour éviter toute erreur par ignorance, ce **Guide de Pessah 5785** vous aidera à respecter les règles essentielles et à mieux vous préparer à cette fête si importante. **Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter un Rav au 514-738-1004.**

Un Message aux Rabbins Communautaires

Le **Grand Rabbin Sabbah** invite tous les Rabbins et Moré Horaa à prononcer une Drasha spéciale, comme le veut la tradition depuis des générations, à l'occasion de **Shabbat Hagadol, parashat Tsav** (le 12 avril 2025).

Cependant, cette année, Shabbat Hagadol coïncidant avec la veille de Pessah, le temps sera trop court pour permettre aux fidèles d'appliquer immédiatement les enseignements de la Drasha.

C'est pourquoi le Grand Rabbin encourage les rabbins des communautés à organiser une Drasha SUPPLÉMENTAIRE le Shabbat précédent, soit le 5 avril 2025 (Parashat Vayikra), afin d'approfondir les Halakhot de Pessah et de mieux préparer la communauté à célébrer cette fête conformément à la Torah.

Cette tradition reflète l'enseignement de nos Sages : **« Rien ne vaut un contact direct avec les Hakhamim. »** et **« Que tes yeux voient tes maîtres ! »**

Cela signifie que l'étude doit se faire directement auprès de maîtres qualifiés pour garantir une compréhension correcte et complète des Halakhot de Pessah.

Le Rav David Sabbah donnera un cours le **Chabbat Vayikra** (5 avril 2025) à **17h30**, ainsi que le **Chabbat HaGadol, Parachat Tsav** (12 avril 2025) à **16h30**.

Les deux cours auront lieu à **The Green Shul** (156 Netherwood, Hampstead).

Toute la communauté est cordialement invitée à y assister !



Anne Benguira
Pharmacienne-propriétaire
Pharmacist-owner

7005, rue Kildare
Montréal (Québec) H4W 1C1
☎ **514 508-1818**
☎ 514 508-1817
anne.benguira@uniprix.com

Livraison gratuite
Free delivery

affiliée à



WE OFFER
COMPLETE SOLUTIONS
FOR ALL I.T. NEEDS

WHAT IF YOU NEVER HAD TO
WORRY ABOUT I.T. AGAIN ?

- MANAGED I.T. SERVICES
- CYBERSECURITY
- VIRTUALIZATION
- VOIP SOLUTIONS
- OFFICE 365

BOOK A FREE CONSULTATION

- QUICK RESPONSE
- CLEAR & NON-TECHNICAL COMMUNICATION
- REMOTE & ON-SITE SUPPORT

☎ **514-990-1416**
@ **INFO@COMPUMATIK.COM**

More information:
<https://www.compumatik.com>

Avec les
compliments de
Jo et Galith Moyal

Avec les
compliments de
Esther et Robert Levy

R. Mordechai Cohen
— SOFER —

Qualified scribe
Check and repair
Sefer Torah | Mezuzot | Tefilin

514-952-4320



INTERDICTION DE POSSÉDER DU HAMETS ET D'EN TIRER PROFIT

Selon la Torah, il est interdit de consommer du Hamets ou même d'en tirer profit le 14 Nissan à partir de midi (heure relative), ou plus exactement à la fin de la sixième heure "relative" à partir du début du matin, selon la définition de l'heure relative, c'est-à-dire, la douzième partie de l'intervalle de temps qui sépare l'aube de la sortie des étoiles, ou selon une autre pratique, le douzième de l'intervalle de temps qui sépare le lever du soleil à son coucher.

On l'appelle "heure relative", car elle peut être de quarante-trois minutes en hiver et jusqu'à soixante-dix-huit minutes en été.

Les Sages ont érigé une haie protectrice à cette loi de la Torah en nous interdisant de manger du Hamets deux heures avant, c'est-à-dire à la fin de la quatrième heure relative du matin.

De même, ils nous ont interdit d'en tirer un profit quelconque à partir de la cinquième heure (par exemple: de le vendre à un non-juif ou de le donner à manger à des volailles).

Le fondement de la Halakha est de calculer la durée de l'heure relative en divisant par douze l'intervalle entre l'aube et la sortie des étoiles.

Dans des cas de grande nécessité, comme pour de jeunes enfants, on se réfèrera à l'intervalle séparant le lever du soleil de son coucher. Dans la pratique, chacun agira selon le calendrier local.

Nettoyage de la bouche

On nettoiera sa bouche et on brossera ses dents soigneusement à la fin de la consommation de Hamets, de crainte qu'une quantité quelconque ne soit restée entre les dents et qu'elle s'en détache par la suite, causant ainsi le risque d'être avalée lorsque le moment de l'interdiction sera venu.

Biôr Hamets, destruction du Hamets

Après avoir terminé de manger, on concentrera tout le Hamets qui reste et on se débarrassera du Hamets pour remplir le commandement "**Tashbitou Séor Mibatékhem**" : vous ferez disparaître tout levain de votre maison.

Il est bon, avant de le brûler, de le découper en fines tranches de manière que le feu le consume entièrement, comme du charbon. Si l'on n'a pas agi ainsi, on peut verser dessus beaucoup de pétrole et le rendre ainsi impossible à la consommation.



HAMETS : LOIS ET PRÉPARATION POUR PESSA'H

Toutes les heures correspondent à l'heure de Montréal, Canada.

Qu'est-ce que le 'Hamets ?

À Pessa'h, il est strictement interdit de posséder, consommer ou profiter du 'Hamets, terme qui désigne tout aliment fait à partir de l'une des cinq céréales (blé, orge, épeautre, avoine, seigle) ayant fermenté au contact de l'eau. Cette interdiction s'étend non seulement à l'alimentation, mais aussi à toute trace de 'Hamets présente dans nos ustensiles de cuisine, ainsi que dans certains produits de la vie quotidienne tels que les médicaments, les cosmétiques et les alcools.

Pour vous préparer de manière correcte à Pessa'h, il est essentiel de consulter la section de notre guide détaillant les étapes précises pour cacheriser votre cuisine et les critères à prendre en compte lors de vos achats pour la fête. Une liste complète vous est également fournie pour vous guider.

Avant le **vendredi 11 avril 2025 à 11h35**, tout 'Hamets doit impérativement être éliminé ou vendu à un non-juif via une procuration confiée au Grand Rabbinate. Cette vente, pratique et simple, vous permet d'éviter toute transgression involontaire (référez-vous à notre formulaire de vente de 'Hamets, à remplir en personne ou en ligne – le Rabbinate s'occupe du reste pour vous). Les produits concernés doivent être placés dans un espace fermé et inaccessible durant toute la durée de Pessa'h.

Nous vous encourageons à suivre scrupuleusement ces étapes afin d'entrer dans la fête de Pessa'h en toute pureté et sérénité.

La Matsa ashira

Il est permis de pétrir et de mettre au four des gâteaux « Matsa Ashira » (riche), c'est à dire des gâteaux faits de farine de blé Kashère léPessah avec du jus de fruits ou œufs (avec laquelle on fait les Matsot de Pessah qui sont Kashère léPessah) mélangés.

Mélange qui contient du Hamets

Si du Hamets s'est mélangé par erreur dans les mets de Pessah (par exemple : si on a trouvé un grain de blé dans un plat cuisiné, ou que l'on y a introduit par erreur un produit non Kashé pour Pessah, ou encore

Erev Pessa'h tombe Shabbat : Guide essentiel pour une transition sans faute

Toutes les heures correspondent à l'heure de Montréal, Québec.

Cette année, Pessa'h débutant immédiatement après Shabbat, une attention particulière est requise pour gérer le 'Hamets correctement tout en respectant la sainteté du Shabbat. Il est impératif de faire le Motsi sur du pain et non sur de la Matsa, car la consommation de Matsa est interdite la veille de Pessa'h afin que l'on puisse la manger avec appétit lors du Séder. Pour cette raison, il est recommandé d'utiliser de la pita, qui génère moins de miettes.

Comment procéder une fois le repas terminé ?

Après le repas, il faudra soigneusement secouer la nappe au-dessus des toilettes et tirer la chasse d'eau afin d'éliminer toute trace de 'Hamets. Ensuite, la nappe devra être rangée avec les autres objets 'Hamets qui resteront stockés pendant toute la durée de Pessa'h. Tout reste de pain devra être réduit en miettes et éliminé de la même manière.

Il est essentiel de se rappeler que le Shabbat matin, 12 avril 2025, le pain ne pourra être consommé que jusqu'à 10h16, et la bénédiction d'annulation du 'Hamets devra être récitée trois fois avant 11h35. De plus, comme Shabbat précède directement Pessa'h cette année, la Bedikat 'Hamets ne pourra pas être effectuée le vendredi soir. Elle devra donc être réalisée le jeudi soir 10 avril 2025, après la tombée de la nuit, et le 'Hamets devra être brûlé le vendredi 11 avril avant 11h35, à l'exception du pain (préférentiellement de la pita) réservé pour le Shabbat matin.

En appliquant ces directives avec rigueur, on assure non seulement le respect des lois de Pessa'h, mais aussi celui du Shabbat, permettant ainsi de vivre cette transition unique dans la sérénité et la sainteté.

qu'on a utilisé des ustensiles Hamets etc.), il faudra alors s'adresser à un Maître de la loi un Possek, qui indiquera la voie à suivre, de manière à ne pas tomber, D.ieu préserve, dans la grave faute de consommation du moindre Hamets.

CONCLUSION

Respecter ces lois permet d'honorer Pessa'h conformément aux prescriptions de la Torah et de la Halakha. En éliminant le 'Hamets, on se purifie spirituellement et on se prépare à vivre pleinement cette fête de la liberté.

NETTOYAGE DE PESSA'H : GUIDE PRATIQUE ET CLAIR

Ne confondez pas ménage de printemps et nettoyage de Pessa'h !

Certaines familles commencent à nettoyer dès 'Hanouka, mais rappelons-nous : la poussière n'est pas du 'hamets, et les enfants ne sont pas le Korban Pessa'h ! L'objectif est d'éliminer tout 'hamets que l'on pourrait **manger** ou dont on pourrait **tirer profit** pendant Pessa'h, et non de récurer chaque centimètre de la maison.

Rigueur oui, excès non

L'Arizal enseigne que celui qui se garde du moindre 'hamets à Pessa'h est préservé du péché toute l'année. C'est une raison valable d'être strict, mais cela ne signifie pas qu'il faut repeindre la maison ou laver les rideaux.

À faire absolument :

- Vendre son 'hamets, y compris les miettes que l'on pourrait trouver après la fête
- Nettoyer les surfaces en contact avec la nourriture : tables, plans de travail, tiroirs de cuisine
- Passer l'aspirateur et balayer les endroits où l'on mange, vider le sac de l'aspirateur
- Laver normalement le sol avant la Bédikat 'Hamets
- Acheter des ustensiles et de la vaisselle pour Pessa'h (moins de nettoyage chaque année!)
- Si besoin, rendre impropre à la consommation les endroits inaccessibles avec un produit toxique

À éviter:

- Trier ses vêtements, ses papiers ou relire sa thèse – cela peut attendre après Pessa'h
- Laver les murs, les rideaux et les fenêtres, sauf si des biscuits y ont été écrasés
- Passer une brosse à dents sur chaque recoin du canapé ou des stores
- Faire un ménage digne d'une salle d'opération – juste un nettoyage normal suffit

Déléguer et organiser

Impliquez toute la famille ! Donnez des tâches aux enfants, demandez à votre mari de s'occuper de certaines parties. Une bonne répartition du travail garantit un nettoyage efficace et moins fatigant.

L'essentiel : Pessa'h est une fête de liberté, pas d'esclavage !

Préparez avec intelligence et célébrez avec joie. Faites le nécessaire, mais ne vous épuisez pas. Un Sédér où l'on est éveillé vaut mieux qu'une maison immaculée !



LA LISTE COMPLÈTE DU NETTOYAGE DE PESSA'H

Le Rabbinate met à votre disposition cette liste qui vous sera indispensable au bon déroulement de votre nettoyage sans oublier le moindre recoin !
Bon courage !

CHAMBRE

- ☐ Lit
- ☐ Etagères
- ☐ Tiroirs
- ☐ Armoires
- ☐ Vêtements
- ☐ Radiateur
- ☐ Lampes
- ☐ Fenêtre
- ☐ Tapis
- ☐ Poignées des portes

SALON

- ☐ Téléphone
- ☐ Ordinateur
- ☐ Table
- ☐ Bibliothèque
- ☐ Livres
- ☐ Tapis
- ☐ Meubles
- ☐ Fenêtres

- ☐ Chaises
- ☐ Radio
- ☐ Radiateur
- ☐ Poignets des portes
- ☐ Serrures
- ☐ Canapé

AFFAIRES DES ENFANTS

- ☐ Poussette
- ☐ Chaise haute
- ☐ Jouets
- ☐ Sacs d'écoles
- ☐ Casiers d'école
- ☐ Bureau
- ☐ Parc pour bébé
- ☐ Livres des enfants
- ☐ Commodes et tiroirs
- ☐ Vêtements
- ☐ Poches

CAVE & VOITURE

- ☐ Coffre
- ☐ Sièges
- ☐ Siège bébé
- ☐ Boîte à gant
- ☐ Tapis
- ☐ Valise
- ☐ Eléments de rangement

COULOIR & SALLE DE BAIN

- ☐ Meuble
- ☐ Tiroirs
- ☐ Lampes
- ☐ Tapis
- ☐ Aspirateur
- ☐ Radiateur
- ☐ Armoire
- ☐ Cagibi
- ☐ Buffet

- ☐ Armoire à pharmacie
- ☐ Produits de beauté
- ☐ Machine à laver
- ☐ Poubelle

CUISINE

- ☐ Etagères
- ☐ Evier
- ☐ Réfrigérateur
- ☐ Boîte à pain
- ☐ Four
- ☐ Plan de travail
- ☐ Lampe
- ☐ Ustensiles
- ☐ Lave-vaisselle
- ☐ Commode
- ☐ Tiroirs
- ☐ Congérateurs





FINE CUISINE ORIENTALE CACHÈRE/KOSHER



LES KITNIYOT ET LES RÈGLES ALIMENTAIRES DE PESSAH

À l'approche de Pessah, chaque foyer juif se prépare avec minutie pour s'assurer que tout soit Kashèrè léPessah, conformément aux lois de la Torah et aux traditions transmises de génération en génération.

L'une des questions centrales est celle des Kitniyot, un sujet particulièrement important pour les Ashkénazes et certaines communautés Sépharades.

Que sont les Kitniyot ?

Les Kitniyot désignent certaines légumineuses et graines, dont la consommation est interdite pendant Pessah selon la tradition ashkénaze et d'autres minhagim sépharades. Cette interdiction, en vigueur depuis plus de dix siècles, a été officialisée par le Rama (Rabbi Moshé Isserlès) et est devenue une Halakha acceptée pour les Ashkénazes.

LISTE DES KITNIYOT :

Graines et céréales interdites

Maïs (huile de maïs incluse), Millet, Quinoa (débat parmi les Rabbanim), Chanvre, Graines de tournesol (huile de tournesol incluse), Graines de colza (huile de colza incluse), Graines de pivot, Graines de moutarde, Riz.

Légumineuses interdites

Lentilles, Pois chiches, Haricots (blancs, rouges, noirs, verts), Fèves sèches et fraîches, Petits pois, Luzerne, Lupin

Épices et graines interdites

Cumin, Fenugrec, Gesse, Moutarde, Poivre blanc / Poivre noir / Poivre gris (certains décisionnaires l'incluent), Sésame (grains et huile), Safran (si mélangé avec d'autres ingrédients).

Fruits à coque et autres produits concernés

Arachides (cacahuètes) (débat parmi les décisionnaires), Glucose (s'il provient du maïs), Certaines huiles végétales dérivées des Kitniyot



Attention: De nombreux produits industriels contiennent des traces de Kitniyot et doivent être vérifiés avec une surveillance rabbinique adéquate.

Pourquoi interdire les Kitniyot ?

1. **Risque de mélange :** Les grains de céréales interdites peuvent être mélangés aux Kitniyot dans les champs ou les entrepôts.
2. **Confusion avec le Hamets :** Certaines Kitniyot sont moulues en farine et pourraient être confondues avec des céréales interdites.
3. **Modes de préparation similaires :** Certains pains ou plats faits à base de Kitniyot ressemblent à ceux préparés avec du blé.

Cas particuliers et exceptions

- **Malades, nourrissons, femmes enceintes :** En cas de nécessité, certaines Kitniyot peuvent être permises sous la guidance d'une autorité rabbinique.
- **Le Quinoa :** Débat parmi les Rabbanim. Certains l'autorisent, d'autres demandent une triple vérification ou l'interdisent.

Les Sépharades et les Kitniyot

- Certaines communautés permettent certaines Kitniyot, mais interdisent le riz.
- D'autres consomment toutes les Kitniyot avec des vérifications rigoureuses.
- Même lorsqu'elles sont permises, les Kitniyot doivent être soigneusement vérifiées, notamment le riz, qui doit être examiné trois fois pour éviter tout mélange.
- Un Sépharade invité chez un Ashkénaze pendant Pessah doit respecter la coutume de la maison et éviter d'introduire des Kitniyot.

Les Séfarades en Israël : Changer de Minhag ?

À l'étranger, certaines communautés marocaines, tunisiennes et autres ont adopté une rigueur en s'abstenant de consommer certains Kitnyot. Cependant, en arrivant en Erets Israël, Rabbi Yossef Caro, auteur du Shoulhan Aroukh, a affirmé qu'ils pouvaient changer leur coutume et consommer des légumineuses sans crainte.

Le Hakham Tzvi (Ashkénaze) disait :

"Puisse D.ieu faire que la Matsa que je mange au Séder soit aussi Kashère que le riz et les légumes secs consommés par nos frères Séfarades pendant Pessah."

Cas des couples mixtes et des nouveaux mariés

- Un nouveau marié Séfarade dont la famille interdisait les Kitnyot peut adopter la coutume de consommer ces aliments sans besoin d'annulation formelle.
- Une femme Ashkénaze mariée à un Séfarade peut suivre les minhagim de son mari et consommer du riz.
- Une femme Séfarade mariée à un Ashkénaze ne cuisinera pas de riz chez elle mais pourra en manger chez ses parents.

Les invités pendant Pessah

- Un Ashkénaze invité chez un Séfarade doit éviter de manger des Kitnyot mais peut consommer des plats cuisinés avec des ustensiles ayant contenu du riz ou d'autres Kitnyot.
- Un Séfarade invité chez un Ashkénaze respecte la coutume de la maison et ne doit pas apporter de Kitnyot.

Produits dérivés des Kitnyot : un débat parmi les décisionnaires

- Certains poskim autorisent l'utilisation de produits dérivés des Kitnyot pour les Ashkénazes, lorsqu'ils ne sont pas consommés sous leur forme originale (ex : huiles raffinées).
- Toutefois, la coutume générale ashkénaze est de s'en abstenir.
- Des additifs comme l'amidon de maïs ou le glucose issu du maïs peuvent poser problème.

Différences entre Israël et la Diaspora

- En Israël, certaines communautés ashkénazes sont plus souples quant aux produits contenant des traces de Kitnyot.
- En Europe et aux États-Unis, les règles sont généralement plus strictes.

Cas particuliers :

- L'huile de palme est permise, bien qu'elle soit parfois confondue avec une huile de Kitnyot.
- Le cacao n'est pas une Kitniya, mais nécessite une surveillance spécifique pour Pessah.

Conclusion : L'importance du respect des Minhagim

L'observance des lois de Pessah est un engagement spirituel profond qui renforce notre lien avec notre histoire et notre identité juive.

Suivre la Halakha et les minhagim de nos ancêtres est une mitzvah essentielle, préservant notre héritage et commémorant la sortie d'Égypte.

En cas de doute, consultez un Rav compétent pour respecter au mieux les lois et traditions de Pessah.



CATERING MENU

PASSOVER 2025

FIN GOURMET
SUR
l'Avenue



Menu 1

Coleslaw salad
Chopped Eggplant Salad
Salade Cuite
Homemade Liver pâté with caramelized onions
Matzah ball soup
Moroccan style Salmon
Roasted Chicken Teriyaki or BBQ
Beef brisket served in a rich savory gravy
Grilled vegetables or Vegetable Towers
Lemon & garlic roasted potatoes
\$75/pp

Menu 2

Carrot salad
Chopped Eggplant Salad
Beet Salad
Salade Cuite
Moroccan style fish balls in a tomato coriander sauce
Vegetable soup or Matzah Ball soup
Chicken pargiot in a zesty sauce of olives & marinated lemon
Minute roast with a sautéed mushroom sauce
Grilled vegetables or vegetable towers
Lemon & garlic roasted potatoes
\$85/pp

Shabbat Meal Pre Passover

For 4 people \$ 129.99

Carrot ginger soup
1 dz Sweet & Sour meatballs
Schuan Chicken or General Tao
Roasted sweet potatoes
Grilled vegetables
Passover brownies

À la Carte items

Grilled chicken breast with a Greek seasoning sauce - **\$14.00 ea.**
Crisp cross Cajun chicken breast - **\$14.00 ea.**
Chicken Schnitzel - **\$15.00 ea.**
Chicken pargiot Marsala - **\$16.00 ea.**
General Tao Chicken - **\$20.00 (1 serving)**
Crispy Beef - **\$25.00 (1 serving)**
Sweet & Sour Beef or Turkey balls - **\$18.00 (6 balls)**
Whole roasted chicken - **\$22.99**
Beef Brisket with gravy sauce - **\$64 lbs**
Minute Roast with sautéed mushrooms - **\$62 lbs**
Shepherd's Pie - **\$24.99 (serves 8-10 people)**
Beef Pastels - **\$6.50 ea.**
Moroccan style salmon - **\$12.99 pc**
Homemade Liver pâté with caramelized onions - **\$10.00 8oz**
Lemon & garlic roasted potatoes - **\$13.50 lbs**
Grilled vegetable or Vegetable Towers - **\$13.50 lbs**
Roasted Sweet potatoes - **\$13.50 lbs**
Salade Cuite - **\$7.99 8oz**
Chopped Eggplant Salad - **\$6.99 8oz**
Carrot salad - **\$6.99 8oz**
Beet salad - **\$7.99 8oz**
Coleslaw - **\$5.99 8oz**
Vegetable soup - **\$12.99 1 litre**
Matzah ball soup - **\$14.99 1 litre**
Brownies - **\$14.95**

NO KITNIYOT

Min 2 people to order

Orders must be confirmed no later than April 3, 2025

Min order for delivery \$250.00 or \$25 delivery charge

Call in your order 514-369-2522 or email to info@fin-gourmet.ca



ARTISANAL GRAZING
TABLES

B"H

Grazed

GRASP
by BOWLED

Modern, kosher, and
artisanal grazing tables
crafted for both beauty
and flavour. We specialize
in fresh, delicious, and
innovative spreads that
blend function with
indulgence, perfect for
any occasion.

THE ART
OF
GRAZING.



@grazedbybowled
514-242-3011



KASHÉRISATION DE LA CUISINE

LA HAGÂLA

Ce procédé consiste à utiliser l'eau bouillante, c'est-à-dire plonger l'ustensile à purifier dans de l'eau bouillante contenue dans un ustensile rempli jusqu'aux bords et maintenu sur le feu au maximum, afin de le débarrasser des traces de Hamets dont il a été pénétré sous l'action de l'eau ou d'un liquide bouillant.

C'est le cas des casseroles, des marmites, des plats de service en métal, couteaux, fourchettes et cuillères, etc...

LE LIBOUNE

Par conséquent, les ustensiles dont l'utilisation se fait par le feu et qui ont ainsi absorbé le Hamets par le feu, comme les grilles en métal du four, les broches avec lesquelles on fait des grillades etc..., doivent être « kasheriser » par le feu qui seront brûlées à même une torche (liboune gamour), au fer chaud au point d'en faire jaillir des étincelles, c'est ce qu'on nomme Liboune Gamour.

PLATS, VAISSELLE ET USTENSILES

La vaisselle et les ustensiles que l'on utilise toute l'année sont Hamets, par conséquent, ils ne sont pas utilisables pendant la fête de Pessah.

La vaisselle Hamets devra être enfermée afin qu'elle soit hors de portée durant la fête pour éviter la confusion ou d'être induit en erreur.

Nous sommes dans l'obligation d'acquiescer soit la vaisselle que l'on a coutume d'utiliser à Pessah, soit d'en racheter une neuve.

En règle générale, avant le nettoyage et la Kashérisation, il est impérativement recommandé de laisser l'appareil ménager, l'ustensile ou le récipient après avoir nettoyés sans utilisation pendant 24h00 avant la Kashérisation.

LA CUISINIÈRE

Il faudra nettoyer scrupuleusement toutes les parties au moyen d'un détergent faire jeuner 24h et faire la Hagâla sur les plaques de cuisson ensuite allumé chaque feu à la température

maximale pour 1 à 2 heures chaque bruleur.

Bien que l'action de la Hagâla effectuée correctement son travail de Kashérisation, par précaution, il est préférable de la recouvrir de papier d'aluminium.

LA CUISINIÈRE EN VITROCÉRAMIQUE

Il faudra nettoyer scrupuleusement toutes les parties et recoins (les boutons de commandes aussi...) au moyen d'un détergent après laisser jeuner 24h et ensuite verser de l'eau bouillante -Kéli Rishon - sur toute la surface de cuisson et ensuite allumé chaque feu à la température maximale pour 1 à 2 heures chaque bruleur.

LE FOUR

Il sera méticuleusement nettoyé, avec des produits adaptés, de toutes trace de nourriture qui aurait pu se déposer dans les coins et recoins qui devront être retirée. Une fois nettoyé sec et propre, on le chauffera à la température la plus élevée pendant une à deux heures.





LE FOUR AUTONETTOYANT

Il faudra laisser les grilles à l'intérieur du four (vous pouvez ajouter d'autres grilles) et faire un cycle d'autonettoyage qui est considéré comme un Liboune Gamour.

LA PLAQUE CHAUFFANTE DE SHABBAT

Il faut tout d'abord la nettoyer et la frotter préalablement. On versera sur la plaque de l'eau bouillante d'un récipient en pleine ébullition (Kéli Rishon), et on la couvrira par la suite de papier aluminium.

LE RÉFRIGÉRATEUR ET LE CONGÉLATEUR

Il faudra veiller à retirer les vitres, les bacs et tous les compartiments que l'on devra nettoyer à l'eau savonneuse sans oublier les joints en caoutchouc des portes et les parties comprenant des fentes. Le vinaigre et le bicarbonate de soude sont naturels et ils représentent une très bonne alternative à un nettoyage bio et aucune trace de résidu.

Le congélateur devra être dégivré pour un nettoyage plus facile et efficace des parois et des côtés sans oublier les joints de caoutchouc et aussi les bacs devront être retirés et eux-aussi être lavés à l'eau savonneuse.

Pour éviter d'y déposer des aliments Hamets au dernier moment, il est nettement conseillé de le recouvrir de feuilles d'aluminium dans la mesure du possible, ainsi on se souviendra qu'il est Kashère pour pessah et on y réfléchira à deux fois.

LE LAVE-VAISSELLE

Le lave-vaisselle sera nettoyé dans un premier temps avec un détergent adapté à sa capacité, le faire jeuner 24h et ensuite le faire fonctionner avec du savon à vide à très haute température pour que la vapeur désincruste le Hamets potentiel qui pourrait s'y trouver, il sera bon de faire le même procédé une deuxième fois.

Après avoir s'assurer que le fond du lave-vaisselle soit sans résidus.

ÉVIER EN INOX OU ÉMAILLE

Après l'avoir soigneusement nettoyé 24 heures avant sa Kashérisation, et veillé à ne point y déverser d'eau chaude provenant d'un récipient Hamets, on aspergera toute la surface de l'évier y compris l'égouttoir, le robinet, la passoire du robinet d'eau bouillie dans une casserole – Kéli Rishon n'ayant pas été utilisée pendant les dernières 24 heures. Si on utilise une bouilloire électrique, il est recommandé d'en verser directement le contenu sur l'évier, le robinet. Après quoi, rincer à l'eau froide.

LE PLAN DE TRAVAIL

En Marbre, Granite, Céramique ou toutes autres surfaces

Il sera frotté dans chaque recoin et lavé au savon. Après l'avoir nettoyé sans être utilisé pendant 24h avant la Kashérisation. Le plan de travail devra être sec et on y versera l'eau bouillante provenant du récipient dans lequel elle a bouilli, Kéli Rishon, sur toute la surface et ensuite verser de l'eau froide.

Grand nombre de personnes recouvrent leur plan de travail préalablement kasheriser pour plus de sécurité.





Name of the utensil or material	Kashering Guide
ARGENT	S'il a été utilisé comme Kéli Shéni : Verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide
ASSIETTE EN MÉTAL OU PLASTIQUE	Verser de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone
AUTOCUISEUR COCOTE MINUTES	Hagâla
BAKÉLITE	Hagâla si utilisé sur le feu S'il a été utilisé comme Kéli Shéni : verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide
(MANCHE DE MARMITE)	S'il a été utilisé comme Kéli Shéni : verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone
BALANCE	Nettoyage soigneux
BIBERON	Verser sur le biberon de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone après un nettoyage poussé
BOIS	Verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide
BOITE À PAIN	Laver et rincer à l'eau froide
BOUILLOIRE ÉLECTRIQUE	Laver et rincer à l'eau froide si elle n'a servi que pour chauffer de l'eau. Si elle a servi à autre chose à part chauffer de l'eau, éliminer les dépôts calcaires au maximum, remplir d'eau et porter à ébullition ou verser de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone jusqu'à faire déborder.
BOUTEILLE, BROC EN VERRE	Laver et rincer à l'eau froide
BOUTEILLE EN PLASTIQUE	S'il a été utilisé comme Kéli Shéni : Verser dans l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone. Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide.
BROC POUR LES SACHETS DE LAIT	Laver et rincer à l'eau froide
BROCHE	Libonne
BROSSE À DENTS	Laver et rincer à l'eau froide, vérifier qu'il ne reste aucun résidu alimentaire. Préférable de réserver une brosse à dent spéciale pour Pessah
BRÔLEURS DE GAZINIÈRE	Nettoyer soigneusement puis Hagâla. Si on a versé de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone, c'est valable
CAOUTCHOUC	S'il a été utilisé comme Kéli Shéni : Verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone. Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide
CASSE-NOIX	Laver et rincer à l'eau froide
CASSEROLE MÉTALLIQUE	Hagâla
CENDRIER	Nettoyage soigneux
CHANDELIER	Laver et rincer à l'eau froide
COUPE DE KIDOUSH EN MÉTAL	Laver et rincer à l'eau froide
COUTEAU	Hagâla. Préférable d'avoir des couteaux réservés pour Pessah
CRISTAL	Laver et rincer à l'eau froide
CUILLÈRE	La plonger dans un Kéli Shéni
DURALEX	Laver et rincer à l'eau froide
ÉMAIL	Hagâla. Recommandé de plonger l'ustensile 3 fois de suite dans l'eau bouillante
EVIER	Verser de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone
FER	Hagâla si utilisé sur le feu Si utilisé comme Kéli Shéni : verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide





Name of the utensil or material	Kashering Guide
FOUR	Nettoyer très soigneusement avec un détergent adapté laver et rincer, ne pas utiliser 24 heures puis le chauffer pendant 1 ou 2 heures à la température maximale.
GRILLE DE CUISINIÈRE (OÙ L'ON POSE LES CASSEROLES)	Nettoyer soigneusement puis Hagâla Si on a versé de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone, c'est valable à postériori Préférable de les envelopper de papier aluminium.
GRILLES DE CUISSON POUR LE FOUR, POUR LE BARBECUE	Liboune Gamour
JOUETS	Laver et rincer à l'eau froide S'abstenir de les utiliser s'ils ont des interstices difficiles à nettoyer
KOUMKOUM (BOUILLLOIRE DE SHABBAT)	Hagâla : si vous avez posé du Hamets dessus.
LIVRES	Vérifier l'absence de Hamets si on souhaite les utiliser à table. Pas nécessaire de les vérifier si on n'a pas l'intention de les utiliser à table Ceux dont on se sert à table toute l'année : ne pas les utiliser pendant Pessah (ex : les birkonim)
LOUCHE	Hagâla
MICRO-ONDE	Ne pas utiliser pendant Pessah si on réchauffait les aliments sans les recouvrir. Si on a nettoyé soigneusement puis placer une assiette emplie d'eau et de détergent puissant et porté à ébullition, c'est valable à postériori. Recouvrir les aliments que l'on y place pendant Pessah, dans tous les cas. S'il comporte des résistances électriques, on doit le Kashériser comme un four classique.
MIXER, BLENDER, ROBOT MÉNAGER	Démonter et nettoyer ses différentes pièces. Si le bol est en métal : y verser de l'eau bouillante si utilisé à chaud et laver à l'eau froide si utilisé à froid Si le bol est en verre : laver à l'eau froide quelle que fut l'utilisation pendant l'année Pour les couteaux : Hagâla
MOULE À GÂTEAU	Liboune
NAPPE EN PLASTIQUE	Nettoyer puis verser sur la nappe de l'eau chaude d'un Kéli Shéni. S'il y a lieu de craindre une utilisation avec du Hamets : verser sur la nappe de l'eau chaude d'un Kéli Rishone si elle est épaisse et qu'elle peut supporter cette température sans s'abîmer, sinon ne pas utiliser
NAPPE EN TISSU	Laver à chaud (60 degrés)
USTENSILES EN OS	Si utilisé sur le feu : Hagâla. Si utilisé comme Kéli Shéni : verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone. Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide.
OUVRE-BOITE, OUVRE BOUTEILLE	Laver et rincer à l'eau froide
PANIER POUR PIQUE-NIQUE	Laver et rincer à l'eau froide
PASSOIRE	Réserver une passoire pour Pessah
PIERRE	Si utilisé sur le feu : Hagâla. Si utilisé comme Kéli Shéni : verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide
PILON	Nettoyer soigneusement puis Hagâla si utilisation à chaud ou épices fortes Si utilisé à froid : nettoyer soigneusement seulement.
PLANS DE TRAVAIL EN : MARBRE, BOIS, CARRELAGE, RÉSINE, GRANIT	Nettoyer soigneusement et verser sur les surfaces de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone. Il est bon de les recouvrir de papier aluminium.
PLAQUE ÉLECTRIQUE DE SHABBAT	Nettoyer soigneusement puis y verser de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone. Si on y a déposé du pain directement : l'envelopper de papier aluminium épais.



Name of the utensil or material	Kashering Guide
PLASTIQUE	Si utilisé comme Kéli Shéni : Verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone. Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide
PLATEAU DU FOUR	Utiliser des plateaux réservés pour Pessah
PLATEAU EN MÉTAL	Si utilisé comme Kéli Shéni : Verser sur l'ustensile de l'eau bouillante d'un Kéli Rishone. Si utilisé à froid : Laver et rincer à l'eau froide
PLATEAU EN VERRE	Laver et rincer à l'eau froide
POIGNÉES DES USTENSILES	On les Kashérise de la même manière que l'ustensile lui-même
PORCELAINE	Aucune Kashérisation possible si utilisé à chaud. Les mettre hors de portée pendant Pessah. Si utilisation à froid de courte durée : laver et rincer à l'eau froide. Si leur contenu est resté 24 heures au moins : les emplir d'eau trois fois de suite pendant 24 heures.
POUBELLE	Laver et rincer à l'eau froide
PROTHÈSE DENTAIRE AMOVIBLE	Laver et rincer à l'eau froide, nettoyage soigneux et vérification des interstices
PYREX	Laver et rincer à l'eau froide
RÉFRIGÉRATEUR	Nettoyer soigneusement puis laver et rincer à l'eau froide
SALIÈRE	Laver et rincer à l'eau froide
TABLE	Verser sur la table de l'eau chaude d'un Kéli Rishone, Si on craint de l'abimer en procédant de cette manière, la nettoyer soigneusement et la recouvrir d'une nappe. Si on l'a utilisé toute l'année avec une nappe : pas nécessaire de Kashériser mais la recouvrir d'une nappe réservée pour Pessah.
TAMIS	Laver et rincer à l'eau froide, vérifier qu'il ne reste aucune trace de farine. Préférable d'en utiliser un réservé pour Pessah
TERRE CUITE	Aucune Kashérisation possible si utilisé à chaud. A mettre hors de portée pendant Pessah Si utilisation à froid de courte durée : laver et rincer à l'eau froide. Si le contenu de l'ustensile restait 24 heures au moins : les emplir d'eau trois fois de suite pendant 24 heures.
THERMOS	Verser dans l'ustensile l'eau bouillante d'un Kéli Rishone s'il a servi pour conserver du Hamets (ex : soupe) S'il n'a servi que pour conserver de l'eau : laver et rincer à l'eau froide
TOILE CIRÉE	Nettoyer puis verser dessus de l'eau d'un Kéli Rishone
VERRE	Laver et rincer à l'eau froide

Pour toutes vos questions, contactez un

Rav au 514-738-1004

חג פסח כשר ושמה



*Mr et Mme Eric Benlolila
et Famille
souhaitent
de joyeuses fêtes de Pessah
à Rabbi David Sabbah chelita
ainsi qu'à toute la
Communauté.*

*Avec les compliments de
Mr et Madame Mathias Benichou
et Famille
qui souhaitent
de joyeuses fêtes de Pessah
à Rabbi David Sabbah chelita
ainsi qu'à toute la Communauté*

*Avec les Compliments de
Mr et Mme Jérôme Kalifa
et Famille
qui souhaitent
de joyeuses fêtes de Pessah
à Rabbi David Sabbah chelita
ainsi qu'à toute la
Communauté.*

*Avec les Compliments de
Mr et Mme David Abicidan
qui souhaitent
de joyeuses fêtes de Pessah
à Rabbi David Sabbah chelita
ainsi qu'à toute la
Communauté.*

TEVILAT KÉLIM

La plupart des ustensiles ayant un contact avec les aliments : verre, assiette, fourchettes, bouilloire, etc. fabriqués par un non-Juif ou ayant appartenu à un non-Juif sont soumis à l'obligation d'immersion dans un Mikvé.

En cas d'erreur, ou on aurait mis un aliment dans un ustensile non-trempé au Mikvé la nourriture s'y trouvant reste permise à la consommation, mais il faudra la retirer dès que possible.

Avant de tremper l'ustensile au Mikvé

1. Décoller les Étiquettes
2. Nettoyer la rouille ou la colle
3. Mouiller ses mains
4. Réciter la Bénédiction

בְּרוּךְ אַתָּה ה' אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ
בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל טְבִילַת כֵּלִים(ם).

**Ba-rukh Ata Ado-nai Élo-hainu Mélékh ha'olam
asher kidéshanu bémitzvotav vétzivanu al
tévilat kéli(m).**

5. Immerger les ustensiles sous l'eau en une seule fois, le trempage partiel et non valable
6. Ne pas parler jusqu'à la fin des immersions.

CAS PARTICULIERS

Porcelaine :

- Si la porcelaine n'est recouverte de verre qu'à l'extérieur : ne pas tremper.

- Si la porcelaine n'est recouverte de verre qu'à l'intérieur : tremper sans bénédiction.
- Si la porcelaine est recouverte de verre à l'intérieur et l'extérieur : tremper avec bénédiction.

Bouilloire :

- Si l'intérieur de la bouilloire est en métal : tremper avec bénédiction.
- Si ce n'est pas le cas : tremper sans bénédiction.

Possibilité d'exempter l'immersion au Mikvé pour les machines électriques :

2 façons, au choix :

- En l'offrant en cadeau à un non-Juif, et ensuite la lui redemander en tant que prêt.
- Un électricien Juif la démonte de façon professionnelle, et la remonte de nouveau.

GUIDE DU VOYAGEUR POUR PESSAH

Vous partez en voyage pour Pessah ? Que vous quittiez votre domicile bien avant la fête ou que vous séjourniez à l'hôtel, voici ce que vous devez savoir pour vous préparer correctement — tant sur le plan pratique qu'halakhique.

SI VOUS QUITTEZ VOTRE DOMICILE POUR PESSAH

DÉPART PLUS DE 30 JOURS AVANT PESSAH (et sans retour prévu avant la fin de la fête)

La Bédikat Hamets (recherche du hamets) n'est pas obligatoire.

Il faut vendre le hamets.

Il faut réciter le Kal Hamira (l'annulation du hamets) avant l'heure limite de possession du hamets la veille de Pessah, avant la cinquième heure.

DÉPART DANS LES 30 JOURS PRÉCÉDANT PESSAH (après Pourim)

La Bédikat Hamets est obligatoire, même si vous partez avant la fête.

Elle doit être faite la veille de votre départ, à la lumière d'une bougie ou d'une lampe torche

On ne récite pas de bénédiction

Il est permis de désigner un Shaliah (mandataire) pour effectuer la bédika à votre place la veille de Pessah.

Bien qu'il soit techniquement permis de vendre toute la maison pour éviter la bédika, il est préférable d'accomplir la mitsva soi-même. En cas de besoin, consultez votre rabbin.

Il est important de nettoyer soigneusement votre maison avant le départ, au cas où un imprévu vous obligerait à revenir.

À ne pas oublier : Vendre le hamets.

Réciter le Kal Hamira avant l'heure limite, la veille de Pessah (avant la cinquième heure).

SUR VOTRE LIEU DE SÉJOUR (HÔTEL, LOCATION, ETC.)

Le soir du 13 Nissan, effectuer la Bédikat Hamets dans votre chambre (cette année 2025 le jeudi soir).

Si vous avez apporté du hamets : vous récitez la bénédiction.

Si vous n'avez pas apporté de hamets : vous ne récitez pas de bénédiction, mais la recherche reste obligatoire.

Lors de la vente du hamets :

Assurez-vous que la vente ait lieu avant l'heure limite locale de possession du hamets (en fonction du fuseau horaire).

Assurez-vous que le hamets ne soit racheté qu'après la fin de Pessah, selon le lieu où vous vous trouvez

UTILISATION DE LA CHAMBRE D'HÔTEL.

N'utilisez pas les ustensiles mis à disposition dans la chambre ou la suite, sauf s'ils sont clairement Kasher pour Pessah.

Apportez avec vous : Des ustensiles jetables, un couteau Kasher pour Pessah, préalablement trempé au mikvé si nécessaire

Si vous devez poser des aliments sur le plan de travail, il faut le Kashériser si possible et le recouvrir de papier aluminium.

VOYAGER EN AVION PENDANT PESSAH

Demandez un repas certifié Kasher pour Pessah.

Assurez-vous que le double emballage du repas chaud soit intact et non percé (cela s'applique aussi toute l'année).

Évitez les boissons chaudes, et considérez que les boissons froides ne sont pas Kasher pour Pessah, sauf si c'est clairement indiqué.

ALLUMAGE DES BOUGIES À L'HÔTEL

Dans la plupart des hôtels, on allume les bougies dans la salle à manger commune.

Attention à bien respecter l'heure d'allumage, surtout en voyage où l'on perd facilement la notion du temps

UN DERNIER MOT

Voyager pendant Pessah peut être une belle expérience, mais elle demande une préparation halakhique sérieuse. En vous organisant à l'avance, vous pourrez vivre la fête pleinement, dans la joie et la Kashrout.

Nous vous souhaitons une fête à tous les voyageurs de joyeuses fêtes de Pessah Kasher véSaméah!

LES ACHATS DE PESSAH

ATTENTION AUX DÉTAILS !

L'arrivée de Pessah implique une préparation minutieuse, en particulier lorsqu'il s'agit des achats alimentaires. **Il ne suffit pas qu'un produit soit Kashèr toute l'année : il doit impérativement être Kashèr LéPessah sous une supervision rabbinique stricte et digne de confiance.**

La moindre trace de Hamets rend un aliment interdit, et même une infime quantité peut invalider un produit. Il est donc primordial de vérifier chaque article, en particulier les produits transformés, où des ingrédients Hamets peuvent se cacher dans les compositions.

FRUITS, LÉGUMES, VIANDES & POISSONS : QUELS SONT LES RÈGLES ?

Les aliments frais comme les fruits, légumes, viandes et poissons sont autorisés à condition qu'ils n'aient eu aucun contact avec du Hamets.

ATTENTION AUX LÉGUMES SECS ET KITNIYOT !

Certaines communautés ont la coutume **de ne pas consommer les Kitniyot** (riz, maïs, pois chiches, fèves, haricots secs...). Il est donc important de respecter sa tradition familiale.

Légumes congelés ou surgelés : ils peuvent être consommés à Pessah s'ils ont été achetés avant la fête et trempés dans l'eau pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucune impureté interdite.

PRODUITS MANUFACTURÉS : VÉRIFICATION OBLIGATOIRE !

Les produits transformés nécessitent un certificat Kashèr LéPessah fiable. Il est insuffisant qu'un aliment soit simplement Kashèr toute l'année, car il pourrait contenir des traces de Hamets ou avoir été fabriqué sur des équipements contaminés.

De nombreux aliments du quotidien contiennent des ingrédients à base de céréales, parfois sous des formes insoupçonnées (amidon, épaississants, arômes, levures...). Sans un contrôle rabbinique strict, ces produits sont considérés comme Hamets et formellement interdits.

PRODUITS INTERDITS À PESSAH

Certains aliments sont clairement identifiés comme Hamets et doivent être totalement évités :

- Pain, gâteaux, biscuits, céréales, pâtes
- Bière, whisky, et certaines vodkas
- Tout produit contenant du levain ou des céréales fermentées

ALIMENTS POUR NOURRISSONS: QUELLES OPTIONS ?

Les bébés aussi doivent respecter les lois de Pessah ! Si un nourrisson a besoin de lait en poudre, il est permis d'utiliser un lait sans céréales, à condition qu'il soit Kashèr toute l'année et approuvé pour Pessah. Il est recommandé de vérifier auprès d'un rabbin si un doute subsiste sur un produit spécifique.

RÉSUMÉ : COMMENT FAIRE SES COURSES SANS SE TROMPER ?

- Toujours vérifier que les produits portent un label Kashèr LéPessah sous supervision rabbinique fiable.
- Préférer les aliments frais et non transformés pour éviter tout risque de Hamets caché.
- Respecter sa tradition familiale concernant les Kitniyot et autres restrictions communautaires.
- Ne pas acheter de produits sans certification spéciale Pessah, même s'ils sont Kashèr toute l'année.
- Éviter absolument tous les aliments contenant du levain ou issus de céréales fermentées.
- En suivant ces règles avec rigueur, nous nous assurons de respecter pleinement les lois de Pessah et de célébrer cette fête en toute pureté.



*Moshé et Fanny Suissa
souhaitent
de joyeuses fêtes de Pessah
à Rabbi David Sabbah chelita
ainsi qu'à toute la
Communauté.*

*Avec les compliments
de
Yaer Oriel et Famille
Qui souhaitent de
joyeuses fête de Pessah
à Rabbi David Sabbah chelita
et à toute la communauté.*

*Avec les compliments
de
Hedïa et David Azerad
Qui souhaitent de
joyeuses fête de Pessah
à Rabbi David Sabbah chelita
et à toute la communauté.*

*Rébecca et Henri Aharon Hassan
et Famille
souhaitent
de joyeuses fêtes de Pessah
à Rabbi David Sabbah chelita
ainsi qu'à toute
la Communauté.*

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Pessah !

PÂTISSERIE • BOULANGERIE • TRAITEUR
MONTRÉAL KOSHER

2135, rue St-Louis, Ville St-Laurent, Québec H4M 1P1

Tél.: (514) 747-5116

montréalkosher@yahoo.com



Ce guide a été imprimé par :

édicible

Reliure - Finition - Impression - Support

Toute l'équipe d'Édicible vous souhaite
une bonne fête de Pessah

פסח כשר ושמח

514-336-0710

Info@edicible.ca

À LA HAUTEUR DE VOS EXIGENCES

Ce graphisme a été conçu par :

GFX DESIGN

**GRAPHIC
DESIGN
SERVICES**

438.825.7770

uriy770@gmail.com

www.topgfxdesign.com





GUIDE DE PRODUITS KASHER POUR PESSAH 2025

Liste des produits autorisés pour Pessah

En règle générale, malgré ce qui est écrit ici, il est toujours prudent de vérifier la liste des ingrédients, même pour les produits que nous approuvons, au cas où ils contiendraient l'une des cinq céréales.

Cette liste qui suit et réserver pour cette année 2025 seulement.

Par ordre alphabétique.

ACIDE LACTIQUE

Quand il apparaît dans un produit kasher à l'année longue est d'origine végétale, ne pose pas de problème.

ALCOOL

Alcool à friction ou Isopropylique et tous les désinfectants à mains comme la marque Purell sont Kasher pour Pessah.

AIL

La halakha autorise.

ALUMINIUM

Les moules, les ustensiles, la feuille aluminium sont Kasher pour Pessah.

AMANDES

Les amandes doivent être crues non salées non grillées et à leur état naturel.

La poudre d'amandes doit être Kasher lePessah. Cependant, celle portant la certification OU valable toute l'année est acceptée pour Pessah.

BEURRE

Doit porter le sigle Kasher pour Pessah.

BEURRE DE NOIX DE CAJOU ET D'AMANDES

Doit porter le sigle Kasher pour Pessah.

BICARBONATE DE SOUDE

Toutes les marques sont permises, **il est préférable d'ouvrir une nouvelle boîte** pour Pessah.

BIÈRE

La bière est Hamets et donc interdit à Pessah.

BLANC D'ŒUF

Doit porter le sceau Kasher pour Pessah.

BOISSONS ALCOOLISÉES

La Bière, le Whiskey sont Hamets et donc interdit pour Pessah, la majorité des Vodka sont Hamets.

Voir **liste des alcools**.

BOISSONS GAZEUSES

Doit porter le sigle Kasher lePessah.

Nous autorisons pour les Sépharades certaines boissons gazeuses qui contiennent des kitniyot avec le sceau Kasher lePessah.

BONBONS

Doit porter le sigle Kasher pour Pessah.

CACAO

Cacao 100% poudre non sucrer et pas traiter en Europe.

Hershey's est permis

CAFÉ

Les grains de café **pur** et **non aromatisé** est Kasher lePessah.

Les marques de **café instantané, Folgers, Maxwell House, Nescafé Gold** et **Nescafé Taster's Choice** qui portent le sigle Kasher à l'année longue sont Kasher lePessah.

Le **Café Décaféiné** aura besoin du sceau Kasher pour Pessah. À l'exception des cafés instantanés décaféinés **Folger's** et **Maxwell House** qui sont acceptables pour Pessah.

Le **Café aromatisé** n'est **pas Kasher** pour Pessah.

Le **Café Nescafé Rich** n'est **pas Kasher** pour Pessah.

CAFÉ EN CAPSULES

Ceux qui sont sans saveur et les non décaféiné qui porte la Kashrout OU sont Kasher lePessah.

CANNEBERGES SÉCHÉES

Requière le sceau Kasher pour Pessah.





CÉRÉALES POUR BÉBÉS

Toutes les céréales pour bébés sont **Hamets**. Les céréales à base de riz il faudrait le sceau Kasher pour Pessah (pour ceux qui consomment les Kitniyot, le riz à Pessah)

CHAMPIGNONS

Champignons frais et tranchés sont permis. En boîte de conserve nécessite le sceau Kasher léPessah.

CHEWING-GUM

Doit être certifié Kasher léPessah.

CHOCOLAT ex : Nutella

Seulement permis avec le sceau Kasher léPessah.

CHIPS

Requière le sceau Kasher pour Pessah.

CIGARETTES

Les cigarettes sont permises bien que la colle utilisée soit Hamets.

CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

La cigarette électronique qu'on appelle les Vapes certaines peuvent contenir des arômes et de l'alcool hamets.

CIRAGE

Permis, cela entre dans la catégorie de nifsal méakhilat hakélève.

CONFITURES

Requière le sceau Kasher pour Pessah.

CONSOMMÉ

Les consommés de soupes, Il est nécessaire d'avoir le sceau Kasher léPessah.

COSMÉTIQUE

Tous produits cosmétiques incluant le rouge à lèvres sont permis, pour les Sépharades. Ça entre dans la catégorie de nifsal méakhilat hakélève.

Rappelons en passant, qu'indépendamment du hamets, on n'est pas autorisé à l'année longue, à se maquiller le Shabbat ou un Yom Tov. Juste avant Shabbat et pendant Hol Hamoéd - les mi-fêtes, c'est permis, même à Pessah.

DATTES

Les dattes fraîches (à l'état nature) non séchées, sont permises.

Les dattes séchées requièrent le sceau Kasher léPessah.

DENTIFRICE

Tous les dentifrices sont permis. Évitez les dentifrices à saveurs pour enfants.

Pour les Ashkénazim seulement Colgate et Sensodyne est permis.

DÉODORANT

Tous les déodorants sont permis.

DÉTERGENTS ET PRODUITS DE NETTOYAGE

Tous sont autorisés pour Pessah, la règle étant que tout ce qu'un chien ne mangerait pas, ne rentre jamais dans la catégorie de hamets, quand bien même il serait à base d'ingrédients hamets. C'est la règle de kol shénifsal méakhilat hakélève.

EAU EN BOUTEILLES

Avec le sceau de Kashrout à l'année longue sont permis à Pessah.

EAU GAZÉIFIÉE

Club Soda et Seltzer Kasher à longueur d'année et sans saveurs sont permis sans le sceau de Kasher léPessah.

ÉPICES

Toutes les épices **naturelles** sont Kashère léPessah. Le paprika, le poivre, la noix de muscat, la cannelle, le macis moulu, le safran, l'ail en poudre, l'oignon en poudre, quand ils sont à l'état pur et sans mélange sont Kashère léPessah.

À l'exception du **Cumin** et le **Poivre noir** ou il faut le sceau **Kasher léPessah**.

Pour les **épices Kitniyot** qui sont certifiées kasher léPessah, les flacons d'épices en provenance d'Israël dont on se sert à l'année longue et qui portent la mention kasher léPessah sont Kashère pour les Sépharades.

Notons qu'un flacon d'épices ou de sel ou autre, à mode déversoir, ouvert avant Pessah, mais dans lequel on n'a jamais plongé une cuillère hamets ou autre peut continuer à servir pour Pessah, sans qu'il soit nécessaire, d'ouvrir un neuf, l'épice à l'intérieur n'ayant jamais été touchée par un ustensile non kasher léPessah.

La même règle s'applique pour une boîte de sel à mode déversoir, ouverte avant Pessah, mais dans laquelle on ne plonge jamais une cuillère ou une fourchette hamets. Vrai aussi pour une bouteille d'huile ou une bouteille de vin kasher léPessah, ouvertes avant Pessah.





Dans tous ces cas où on procède par déversement, ce qui reste du produit n'a jamais été en contact d'un ustensile hamets et est par conséquent kasher léPessah.

FARINE D'AMANDES

La farine d'amandes de la marque Kirkland est accepté.

FRUITS EN BOITE / CUIT

Doivent porter le sceau de kashrout à l'année longue et aussi kasher léPessah, sans exception

FRUITS SECS

Doivent porter le sceau kasher lePessah surtout lorsqu'ils sont emballés.

Les amandes, les dattes, les arachides en coque, les noix et les pistaches sont permises pour Pessah sans le sceau Kasher lePessah, à condition qu'elles soient crues, non salées, non grillées et à l'état naturel.

FROMAGES

Doivent être certifier Kasher léPessah.

FORMULES DE BÉBÉS

Avec le OU à l'année longue, Enfacare, Enfagrow, Enfamil, Enfaport, Isomil, Prosobee, Similac.

GERMES DE SOJA

Sont Kitniyot.

HUILES

Toutes les huiles doivent porter un sceau de kashrout à l'année longue pour les Sépharades qui consomment les Kitniyot, mais interdits pour les Ashkénazes.

À l'exception de l'huile de Canola qui n'est pas autorisé à Pessah.

HUILE D'OLIVE

L'huile d'olive extra-vierge est permise pour tous sans label Kashère léPessah.

HUILE EN VAPORISATEUR (PAM)

Doit être certifier Kasher léPessah.

JUS

Tous les jus: de Citron, d'Orange, de Pamplemousse, de Raisin... doivent être Kasher léPessah.

KETCHUP

Doit être certifier Kasher léPessah.

LACTAID

Pourrez être consommer mais l'acheter avant Pessah.

LAIT

Préféablement avec la Kashrout pour Pessah. S'il n'y en a pas on pourra se le procurer, mais avant Pessah.

LAIT AU CHOCOLAT

Doit être certifier Kasher léPessah.

LAIT D'AMANDES

Doit être certifié Kasher pour Pessah.

Exception faite de la marque **Blue Diamond Almond Breeze Original Unsweetened**, qui est **Kitniyot** et autorisée pour les Séfarades, ainsi que pour les nourrissons ashkénazes et les personnes malades.

LAIT DE COCO

Tous les laits de noix de coco sont Kasher léPessah à condition qu'elles portent le OU.

LAIT DE RIZ

Peut contenir du Hamets.

LAIT DE SOYA

Pourrez contenir du Hamets et c'est Kitniyot.

LAITUE

Comme d'habitude, il faudra vérifier la laitue minutieusement d'absences de vers.

Mais il serait préférable de se procurer la laitue Bodek ou Alé Naki.

LAXATIVE

Metamucil Original Coarse, Life Laxatif de fibres à texture original, Life Clearly Fibre, RestoraLAX est permis pour Pessah.

LÉGUMES SURGELÉS, LÉGUMES ET LÉGUMINEUSES

Toutes les marques certifiées kasher à l'année longue (OU, CRC...) sont autorisées sans label à Pessah, pour les Sépharades et devrait être acheté avant Pessah. À moins que les ingrédients ne fassent état d'un ajout de farine.

Le sel, chlorure de Sodium, ne sont pas hamets pour les **Sépharades**. S'assurer que les ingrédients ne font mention d'aucune des cinq céréales hamets.

Les surgelés, légumineuses en paquets, sans label Kashère léPessah, qu'on autorise tels que: les petits pois, carottes, artichauts, pommes de terre, pois chiches, haricots verts, maïs, lentilles, haricots blancs et toutes les autres légumineuses. Quand on les prend en paquets fermés, à l'état sec, s'assurer par un examen minutieux, trois fois plutôt qu'une, qu'il ne s'y est pas par extraordinaire glissé une des cinq céréales hamets mentionnées dans l'article qui traite des Kitniyot dans ce dépliant.





LIN

Permis pour ceux qui consomment les Kitniyot.

MARGARINE

Seulement avec le sceau Kasher léPessah.

MAYONNAISE

Seulement avec le sceau Kasher léPessah.

MATSA

Seulement permis avec le sceau Kasher léPessah.

MÉDICAMENTS

La règle générale est que toute pilule **sans gout** et qui **s'avale est permise pour les Sépharades**, sans avoir besoin de label kasher léPessah.

Ce qu'on **laisse fondre dans la bouche et qui en plus a du goût**, comme les **sirops**, les **comprimés** et les **vitamines**, ce qu'on boit et ce qu'on croque, **à besoin d'être certifié kasher léPessah**.

Il est bon de demander au médecin de prescrire sur son ordonnance des médicaments Kasher pour Pessah comme on en trouve facilement aujourd'hui pour la majorité des médicaments.

Les gouttes oculaires, auriculaires ou nasales, les suppositoires, les pommades, les crèmes (seulement à l'extérieur de la région buccale) sont permis.

Pour les suppléments de vitamines sans abstenir, il faudra demander à une autorité rabbinique compétente.

MIEL

Est permis en nouveau contenant avec la Kashrout à l'année longue.

MOUTARDE

Kitniyot, seulement permis avec le sceau Kasher léPessah.

NOIX

Les noix sont autorisées sans certification à l'états naturels. Les arachides sont Kitniyot.

NOIX DE COCO RÂPÉE

Doit porter le sigle Kasher lePessah.

NOURRITURE DE BÉBÉS

Seulement permis avec le sceau Kasher léPessah, il y a plusieurs avec le sceau Kasher léPessah.

NOURRITURE DE CHATS ET CHIENS

Être sûr que la composition ne renferme aucune des cinq céréales.

NOURRITURE D'OISEAUX

Être sûr que la composition ne renferme aucune des cinq céréales. Remplacer avec des graines de tournesol... ou les confier à un non juif pour Pessah.

NOURRITURE DE POISSONS

Être sûr que la composition ne renferme aucune des cinq céréales. Ou les confier à un non juif pour Pessah.

NUTELLA

Seulement permis avec le sceau Kasher léPessah.

PAPIER POUR LA CUISSON

Ne nécessite pas qu'il soit Kasher pour Pessah.

PARFUMS

Tous les parfums sont permis pour les Sépharades.

PÂTE À MODELER

Attention la pâte à modeler est **Hamèts**.

PLASTIQUE

Nul besoin de Kashrout pour les Sépharades.

POISSON

Sont permis pour Pessah à l'état nature, sans qu'il y ait besoin de label.

Notons qu'à l'état nature, tous les poissons sont toujours kasher léPessah.

Il s'en suit que si vous avez des poissons crus dans le congélateur, vous pouvez sans aucun problème les consommer pour Pessah sans avoir à aller vous approvisionner tout spécialement pour Pessah.

Poisson haché

Il faudrait l'acheter seulement dans une poissonnerie avec la certification de Kashrout.

Poisson en conserve

Doit porter le sceau de Kasher léPessah.

Saumon fumé

Avec le sceau de Kashrout OU pour les Sépharades seulement.

Saumon surgelé

Les marques Kirkland Atlantic Farm raised, Kirkland Wild Frozen Salmon avec le sceau de Kashrout OU pour les Sépharades seulement et Olivia Atlantic Frozen Salmon avec le sceau de Kashrout KF sont acceptés pour Pessah.



**QUINOA**

Le Quinoa, certains le considèrent comme des Kitniyot, d'autres, non mais pour ceux qui se le permettent, il existe différentes façons de le vérifier avant consommation, car parfois il est mélangé avec l'une des cinq céréales. Le vérifier trois fois comme pour le riz.

RAISINS SECS

Seulement permis avec le sceau Kashér léPessah

RÉGLISSE

Attention les bonbons au réglisse sont **Hamets**.

RINCE BOUCHE

Listerine et Scope sont permis.

RIZ

Pour ceux qui consomment le Riz, il convient de procéder à un examen rigoureux et à trois reprises, pour s'assurer qu'aucune des cinq céréales interdites (Hamets) mentionnées dans l'article sur les Kitniyot de ce dépliant ne s'y est introduite accidentellement.

Certains ont l'usage de consommer uniquement du riz certifié LéPessah, tandis que d'autres se contentent d'un riz sec soigneusement trié et lavé avant cuisson.

Comme pour toutes les coutumes de Pessah, on suivra la tradition familiale et les directives de son Rav.

SAFRAN

Le safran naturel est permis pour Pessah.

SARDINES

Le sardines avec le sceau Kashér léPessah.

SARRASIN

Permis pour ceux qui consomment les Kitniyot.

SAVON

Tous les savons sont permis, pour les Sépharades. Ceci entre dans la catégorie de nifsal méakhilat hakélève.

SEL

Le sel iodé requière une kashrout pour Pessah.

Le Sel non iodé est permis.

Le Sel de Mer est permis.

Le Sel Rose Himalaya sans additifs est permis.

SERVIETTES EN PAPIER

Les serviettes de table, les mouchoirs, les Essuie-Tout sont Kashér léPessah.

SHAMPOINGS

Tous les shampoings sont permis, pour les Sépharades.

SIROP D'ÉRABLE

Naturel et Kashér avec le sceau de OU permis pour Pessah.

SODA STREAM

Permis pour Pessah sans saveurs.

SOIE DENTAIRE

Toutes les soies dentaires **non cirée** sont permises.

SUBSTITUTS DE SUCRE

Il est nécessaire d'avoir le sceau Kashér léPessah.

SORBET

Il est nécessaire d'avoir le sceau Kashér léPessah.

SUBSTITUTS DE SUCRE

Il est nécessaire d'avoir le sceau Kashér léPessah (ex: sorbitol).

SUCRE**Sucre blanc**

Lantic et Redpath sont permis pour Pessah, dans des nouveaux emballages.

Sucre blanc granulé

Kashér à l'année longue est permis pour Pessah, dans des nouveaux emballages.

Sucre brun

Doit avoir le sceau Kashér léPessah

À l'exception des marques Lantic et Redpath qui sont permis pour Pessah, dans des nouveaux emballages.

Les marques, Redpath cubes, Redpath Dark and Light Brown Sugar, Redpath Golden and Light Yellow Sugar, Redpath Packets, Lantic Dark and Light Brown Sugar sont permis pour Pessah.

Sucre glace

Doit avoir le sceau Kashér léPessah.

SUPPLÉMENTS NUTRITIONNELS

A acheté avant Pessah pour les malades.

Boost – High Protein, Glucose control, Nutritional Pudding, Plus.

Ensure – tous les goûts, Shakes, Liquides et en Poudre avec le OU à l'année longue, à l'exception des barres de nutrition.

Fibersource HN, Glucerna – tous les goûts, Shakes, Liquides et en Poudre avec le OU à l'année longue, à l'exception des barres de nutrition.





Jevity - en poudre ou liquide

Nepro Vanille

Vital

Pedialyte – tous les goûts

Pediasure – tous les goûts, Shakes, Liquides et en Poudre avec le OU à l'année longue, à l'exception des barres de nutrition.

TEHINA

La Tehina naturel est permis pour Pessah pour ceux qui ont le **Minhag** de manger les pois chiches.

TEQUILA

Plusieurs sont Kasher léPessah. **Voir liste des alcools.**

THÉ

Le thé vert ou noir sans additifs et en vrac est permis. Pour les sachets et les tisanes de thé, se limiter aux marques certifiées Kasher léPessah.

Les infusions sèches à **l'état naturel** comme le tilleul, verveine, camomille, menthe, sont permis.

THON EN CONSERVE

Le thon seulement avec la mention Kasher pour Pessah.

TOMATES EN CONSERVE

Doit avoir le sceau Kasher léPessah.

TUMS

Tums - régulier, extra fort et ultra fort, sont Kitniyot et permis pour les Sépharades. Préférentiellement s'en abstenir.

VANILLE EXTRAIT ET SUCRE

Doit avoir le sceau Kasher léPessah.

VASELINE

Permis pour Pessah.

VIANDE, POISSON, VOLAILLE, ŒUFS CRUS

Sont permis pour Pessah à l'état nature, sans qu'il y ait besoin de label.

La **charcuterie** doit impérativement être certifiée kasher léPessah puisqu'il y a une quantité de produits.

Notons que, à l'état nature, toutes les **viandes, poissons, volailles, œufs**, qui n'ont pas été au contact du Hamets sont toujours kasher léPessah, comme les légumes et les fruits à l'état nature. Il n'y a bien évidemment pas d'abattage spécial pour Pessah ou de kasherisation de la viande qui soient différents des autres jours de l'année.

Il s'en suit que si vous avez des viandes volailles ou poissons crus dans le congélateur, vous pouvez sans aucun problème les consommer pour Pessah sans avoir à aller vous approvisionner tout spécialement pour Pessah.

VINS

Tous les vins kasher sont également, par défaut, kasher léPessah. C'est d'ailleurs indiqué sur les bouteilles.

On choisira pour les quatre coupes de vin du Sédér de Pessah, le vin de meilleure qualité.

VINAIGRE

Il est nécessaire d'avoir le sceau Kasher léPessah.

VINAIGRE DE CIDRE DE POMMES

Il est nécessaire d'avoir le sceau Kasher léPessah.

VITAMINES

Il est préférable qu'elles soient Kasher à l'année longue est à Pessah. Consultez une autorité Rabbinique.

VODKA

La plupart des vodkas sont distillées à partir de grains de blé et sont donc interdites. Veuillez-vous référer à la liste des boissons alcoolisées autorisées.

WHISKEY

Le Whiskey est Hamets et donc interdit.

YOGOURT

Doit être certifier Kasher léPessah.





LISTE D'ALCOOL / ALCOHOL LIST

BRANDY

- Benjamin Premium Brandy
- Boukha Bokobsa Fig Alcohol
- Carmel Brandy Carmel 100 Brandy
- Carmel Brandy Carmel 777 Brandy
- Herzog French Boukha Fig Brandy
- Jonathan Tishbi Special Reserve Brandy
- Kvint Divin Kosher Brandy (Mevushal)
- Kvint Kosher Brandy (Mevushal)
- Sabra Liqueurs Grand Sabra Orange Brandy
- Shekar Kosher Brandy (Mevushal)
- Spirit of Solomon Brandy
- Spirit of Solomon Plum Brandy
- The Cave The Cave Brandy VSOP

COGNAC

- Dupuy Cognac
- Dupuy Cognac VSOP
- Dupuy Extra Cognac
- Five Stones Cognac
- Five Stones Vineyard Cognac Imperial
- Herzog French Cognac Louis Royer VS
- Herzog French Cognac Louis Royer VSOP
- Herzog French Cognac Louis Royer XO
- Lisker Cognac
- Lisker X.O Cognac
- Luxus Tentation Cognac

GIN

- Dalton Winery Gin
- Dead Drop Gin
- Matar Winery Gin Pink Lady
- Spirits Gin

LIQUEUR

- Binyamina Liqueur Assorted Varieties
- Boukha Bokobsa Fig Alcohol - Assorted Varieties
- Gold Shot Brandwien
- Gold Shot Slivovitz Plum Brandy
- Gush Etzion Winery Sour Cherry Liqueur (2006)
- Jelinek Williams Pear Brandy
- Jelinek Silver Slivovitz
- Matar Winery Arak
- Matar Winery Brandy Apple
- Morad Wines Liqueur - Assorted Varieties
- Morad Wines Lychee Wine
- Morad Wines Wild Berries Wine
- Psagot Cherry Liqueur (Mevushal)
- Righteous Road The Fifth Cup
- Righteous Road The Fifth Cup Barrel Reserve

- Sabra Liqueurs Sabra Coffee
- Sabra Liqueurs Sabra Orange Chocolate
- Spirit of Solomon Assorted Varieties
- Vinprom-Troyan Apple Brandy
- Vinprom-Troyan Apricot Brandy
- Vinprom-Troyan Plum Brandy (Slivovitz)
- Yekev Hagaili Alouf Arak
- Yekev Hagaili Elite Arak
- Yikvei Zion New Arak 40%
- Yikvei Zion Slivovitz
- Zachlawi Arak - Assorted Varieties

RUM

- Dead Drop Dark Rum
- Dead Drop Rum
- Single Cask Nation American Rum

TEQUILA, MEZCAL & SOTOL

PATRON SPIRITS MÉXICO

- Gran Patrón Platinum Silver Tequila
- Gran Patrón Smoky Silver Tequila
- Patrón Silver Tequila
- Roca Patrón Silver Tequila
- Tequila 100% De Agave Silver Gran Patrón Platinum
- Tequila 100% De Agave Silver Patrón
- Tequila Blanco "Patrón"

BROWN FORMAN TEQUILA MEXICO

- Tequila El Jimador Blanco 100% Agave
- Tequila Herradura Blanco 100% Agave
- Tequila Antiguo De Herradura Blanco 100% Agave
- Tequila 100% Don Eduardo Blanco
- Tequila Hacienda Del Cristero Blanco 100% Agave
- Tequila Herradura Plata 100% Agave

RIVESCA

- Tequila Crepusculo 750 MI Blanco
- Tequila Don Modesto 750 MI Blanco
- Tequila Ds Company 750 MI Blanco
- Tequila El Bandeño 750 MI Blanco
- Tequila Estrella Azul 750 MI Blanco
- Tequila Gran Ciervo Joven De Jalisco 750 MI Blanco
- Tequila Hechicero 750 MI Blanco
- Tequila Toro De Lidia 750 MI Blanco
- Tequila Regalo De Dios 750 MI Blanco
- Tequila Rejón Blanco 750 MI
- Tequila Rejón Blanco 1.750l
- Tequila Rejón Blanco 100% De Agave 1 L
- Tequila Rejón Blanco II
- Tequila Rivesca 750 MI Blanco
- Tequila Toro De Lidia 1,750 MI Blanco
- Tequila Toro De Lidia 750 MI Blanco

MEZCAL DE AMOR

- Amarás Cupreata
- Amarás Espadín Joven
- Amarás Espadín Reposado
- Amarás Logia Chuparrosa
- Amarás Logia Jabali
- Amarás Logia Sacatoro
- Amarás Logia Sierra Negra
- Amarás Logia Tepeztate
- Amarás Logia Tobalá
- Amores Cupreata
- Amores Espadín Joven
- Amores Espadín Reposado
- Amores Logia Sierra Negra
- Amores Logia Tobali
- Mvm Verde Memento
- Verde Amarás
- Verde Ma

VINOMEX (Sotol)

- Fiesta Chihuahua
- Sotol Excéntrico Reposado
- Sotol Hacienda De Chihuahua Añejo
- Sotol Hacienda De Chihuahua Añejo Oro Puro
- Sotol Hacienda De Chihuahua Blanco, Silver O Plata
- Sotol Hacienda De Chihuahua H5
- Sotol Hacienda De Chihuahua Platinium
- Sotol Hacienda De Chihuahua Reposado
- Sotol Hacienda De Chihuahua Rústico
- Sotol Mesh And Bone
- Sotol Mesteño Joven
- Sotol Puntagav

VODKA

- Barkan Wine Cellars Givon Vodka
- Boyar Vodka
- Dead Drop Vodka
- Kedem Vodka
- Lvov Vodka
- Metropolitan Martini Co. Vodka Martini
- Peacock Vodka
- Sauvage Upstate Vodka
- Shikor Hot Shot - Vodka with Chili Pepper
- Shikor Vodka infused with Saffron
- Stoli Gluten Free
- Vincenzi Vodka
- Yikvei Zion Lemon Vodka 40%
- Yikvei Zion Vodka 40%
- Zachlawi Cold Brew Coffee Vodka
- Zachlawi Vodka Passover
- Zachlawi Vodka Passover



NOURRITURE DES ANIMAUX À PESSAH

HAMETS : INTERDIT À LA CONSOMMATION ET AU PROFIT

Pendant Pessah, il est strictement interdit non seulement de consommer du Hamets, mais aussi d'en tirer profit. Nourrir un animal avec du Hamets revient à en profiter, ce qui est interdit.

UN ALIMENT HAMETS TOTALEMENT DÉTÉRIORÉ = PLUS DE PROBLÈME

Règle essentielle : Si un aliment Hamets est tellement abîmé qu'il n'est même plus consommable par un chien (ex. un pain carbonisé jusqu'à devenir de la cendre), il n'a plus de statut de Hamets et peut être conservé pendant Pessah.

LES ALIMENTS CONTENANT UN MÉLANGE DE HAMETS

Un aliment non-Hamets, mais contenant un mélange de Hamets (ex. fromage avec un peu de farine) est considéré comme un véritable Hamets. Le posséder pendant Pessah est un interdit de la Torah :

"Bal Yéaé Ou-Bal Imatsé" – Aucun Hamets ne sera vu ni trouvé chez toi.

Distinction importante :

Un aliment entièrement Hamets (pain, biscuits...) : interdit à la possession sauf s'il est détérioré au point d'être immangeable par un chien.

Un aliment contenant un mélange de Hamets : il est permis de le posséder s'il est impropre à la consommation humaine, même s'il est encore mangeable par un chien.

Source : Maran (Shoulhan Aroukh 442:4), Rambam (Chap. 4 Hal. 8), et autres décisionnaires.

NOURRITURE POUR OISEAUX, LAPINS, CHIENS ET CHATS

ATTENTION : La plupart des nourritures pour animaux contiennent du Hamets.

Règle stricte : Interdit de nourrir ses animaux avec de la nourriture contenant du Hamets.

Solution : Acheter uniquement des aliments sans Hamets.

Oiseaux, lapins, chiens, chats : Même si leur nourriture n'est pas réellement consommable par un humain, elle n'est pas totalement inconsommable, donc interdite à Pessah.

NOURRITURE POUR POISSONS : UNE EXCEPTION ?

Particularité : Une nourriture contenant seulement un mélange de Hamets, impropre à la consommation humaine, mais encore consommable par un chien, peut être utilisée à Pessah.

Cas de la nourriture pour poissons :

En général, elle a un goût extrêmement détérioré et n'est absolument pas consommable par un humain.

Elle ne contient pas de Hamets visible, mais un simple mélange invisible de Hamets.

Conséquence : Il est permis d'en tirer profit et de nourrir ses poissons avec.

Prudence ! Veiller à ce que des miettes ne tombent pas dans un endroit où elles pourraient être consommées.

Attention : Même après Pessah, cette nourriture peut poser d'autres problèmes de cachेरout.

EN RÉSUMÉ :

Pas de Hamets dans la nourriture des animaux !

Acheter uniquement des aliments sans Hamets pour chiens, chats, lapins et oiseaux.

Nourriture pour poissons : tolérée si elle est impropre à la consommation humaine et contient seulement un mélange invisible de Hamets.

Soyez vigilants pour éviter tout risque de consommation accidentelle !



Le moment du Biour

Dès le moment où le Hamets devient interdit à la consommation (fin de la quatrième heure relative), on ira le brûler.

Le temps de la destruction par le feu se termine avec celui où il devient interdit d'en tirer profit, et cela à la fin de la cinquième heure relative.

Lorsque le temps de l'incinération arrive, on n'effectuera aucun travail avant l'élimination du Hamets.

Après avoir brûlé le Hamets (cette année le vendredi 11 avril 2025) et on l'annulera verbalement (cette année le samedi 12 avril 2025), en prononçant la formule à venir, mais pas avant le Biour, de manière à remplir la Mitsva de Biour de son Hamets.

On prendra alors soin de terminer de brûler le Hamets avant la fin de la cinquième heure (cette année le vendredi 11 avril 2025), car déjà, il devient interdit de tirer profit du Hamets selon l'ordonnance de nos Sages, et l'annulation n'a pas d'effet.

La formule d'annulation du Hamets le jour (cette année le samedi 12 avril 2025) se dit en araméen ou dans la langue que l'on comprend :

« Tout levain ou toute pâte levée qui se trouve en ma possession, que j'ai vu ou que je n'ai pas vu, que j'ai détruit ou que je n'ai pas détruit, sera annulé et considéré comme la poussière de la terre. »

Explication de la différence entre le texte de l'annulation de la nuit et celui de l'annulation du jour : la nuit, l'annulation est sur le Hamets "que je n'ai pas vu", alors que dans la formule du jour, on dit « que j'ai vu ou que je n'ai pas vu ». La raison est la suivante : la nuit, étant donné que l'on garde un peu de Hamets pour le manger le lendemain matin, cela montre qu'on n'a pas voulu annuler le Hamets visible. Tandis que le jour, puisqu'on ne veut plus garder de Hamets, il convient de dire que l'on annule aussi le Hamets que l'on voit.

Il faut aussi comprendre pourquoi dans la formule d'annulation dite le jour, on dit « que j'ai détruit », car en effet, pourquoi le Hamets déjà détruit doit-il être annulé ? En fait, cela s'explique dans le cas où une tranche épaisse de pain a été introduite dans le feu et que seule la partie extérieure a été brûlée tandis que l'intérieur est encore mangeable. C'est pour une telle partie non brûlée qu'on exprime l'intention d'annuler lorsqu'on dit « que j'ai détruit. »

VEILLE DE PESSAH 2025 (Montréal)

- On brûlera le Hamets le **vendredi 11 avril 2025 avant 11h35.**
- On pourra consommer le Hamets jusqu'à **samedi 12 avril 2025 à 10h16.**
- On se débarrassera du Hamets (en le jetant dans les toilettes) et on procédera à son annulation (en récitant kal Hamira...) le **Shabbat (samedi) 12 avril 2025 avant 11h35.**

Les femmes ont les mêmes obligations que les hommes dans toutes les lois citées.

Une femme qui vit seule devra vérifier le Hamets, le brûler et l'annuler et aussi verbalement.

Il en est de même pour une femme dont le mari n'est pas là. Elle fera tout ce qui a été dit, à sa place.



LA BÉDIKAT HAMETS LA RECHERCHE DU HAMETS

בדיקת חמץ

Elle se fera le 13 Nissan, cette année le jeudi soir 10 avril 2025, à la tombée de la nuit après 19h49 (à Montréal).

Avant la Bédika, on récite la bénédiction habituelle :

ברוך אתה ה', אלקינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו על בעור חמץ

**Baroukh ata Adonai Élokénou Mélékh haôlam ashèr kidéshanou
béMitsvotav vétsivanou âl bioûr hamets.**

Aussitôt après la recherche du hamets, faire la déclaration du **Bitoul**,
l'annulation du hamets :

כל חמירא דאכא ברשותי. דלא חזיתיה ודלא ביערתה,
לבטיל ולהוי כעפרא דארעא

**Kal Hamira déïka birshouti déla hazitèh oudela biârtèh livtil véléhévè
kéâfra déarâ.**

*"Que tout pain levé et tout levain que je n'ai pas vus et que je n'ai pas fait
disparaître soient nuls et considérés comme la poussière de la terre."*

Il est recommandé de **répéter cette déclaration trois fois**. Lors de la troisième reprise, il est préférable de la réciter également en français afin d'en comprendre pleinement la signification.



LE BIOUR HAMETS SE DÉBARRASSER DU HAMÈTS

ביעור חמץ

Exceptionnellement, cette année, le vendredi 11 avril 2025, on brûlera le hamets avant 11h35 (à Montréal) du matin et on fera le **Bitoul** le lendemain matin, le Shabbat

Le **14 Nissan**, qui tombe cette année le **Shabbat 12 avril 2025**, on pourra consommer du hamets jusqu'à **10h16** (du matin). Aussitôt après, on se débarrassera du hamets et on fera la déclaration du **Bitoul**, l'annulation du hamets et ce avant **11h35**.

כָּל חֲמִירָא דְאַפָּא בְּרִשּׁוּתִי דְחִזִּיתִיהּ וְדִלָּא חִזִּיתִיהּ דְּבַעֲרִתִּיהּ וְדִלָּא בַעֲרִתִּיהּ לְבָטִיל
וְלִהְיוּ כְעָפָרָא דְאַרְעָא

**Kal Hamira déïka birshouti dahazitèh oudela hazitèh débiârtèh oudela
biârtèh livtil véléhévè kéâfra déarâ.**

*"Que tout pain levé et tout levain que j'ai vu ou non, et que j'ai fait
disparaître ou non, soient nuls et considérés comme la poussière de la
terre."*

Il est recommandé de **répéter cette déclaration trois fois**. Lors de la troisième répétition, il est préférable de la réciter également en français afin d'en comprendre pleinement la signification.



Prépare une bougie allumée

La veille de Shabbat et de Yom Tov, il est recommandé de préparer une veilleuse capable de brûler plus de 26 heures. En effet, il est interdit d'allumer un feu à partir de rien pendant Yom Tov, mais il est permis de transférer une flamme existante. Ainsi, la veilleuse permettra d'allumer les bougies après la sortie de Shabbat, ainsi qu'entre le 1^{er} et le 2^e soir de Yom Tov, et entre la fin de Shabbat (7^e jour de Pessa'h) et l'entrée du 8^e soir de Pessa'h, en l'honneur de la fête.

Samedi soir 12 avril 2025

- Allumage des bougies à partir d'une flamme existante (ne pas éteindre l'allumette et la poser doucement) après 20h24
- À la synagogue, nous commençons l'office du soir de Pessah.
- Après la Amida, nous chantons le Hallel complet avec la bénédiction qui est la grande louange à Hashem pour notre délivrance qui eut lieu la nuit.
- 1^{er} Seder

Dimanche 13 avril 2025

- Shahrit des fêtes Hallel en entier.
- Prière pour la rosée avant Moussaf et on commence à dire **Morid Hatal** (qui fait tomber la rosée) à la place de Mashiv Harouah (qui fait souffler le vent).
- Allumage des bougies de Yom Tov dimanche soir après 20h25, à partir d'une flamme existante. (Ne pas éteindre l'allumette et la poser doucement)
- Après la Amida, nous chantons le Hallel complet avec la bénédiction.
- Le compte du 1^{er} jour du **Omer**.
- 2^{ème} Seder.

Lundi 14 avril 2025

- Office de Yom Tov à Shahrit, on récite le Hallel complet.
- Le soir Havdala sans feu et sans aromates à 20h26.

Du Mardi 15 avril au

Vendredi 18 avril 2025

- Office de Hol Hamoed avec sortie de la Torah, et ajouts des demi-fêtes.
- À partir de Hol Hamoed, nous récitons le Hallel abrégé.



Vendredi 18 avril 2025

- Allumage des bougies de Shabbat et Yom Tov avant 19h26.
- Office de Shabbat et Yom Tov le soir, Après la Amida, nous chantons le Hallel Hagadol psaume 136.

Samedi 19 avril 2025

- 7^{ème} jour de Pessah. Office de Shabbat et Yom Tov.
- Allumage des bougies après 20h34, à partir d'une flamme existante. (Ne pas éteindre l'allumette et la poser doucement).
- Après la Amida, nous chantons le Hallel Hagadol psaume 136.

Dimanche 20 avril 2025

- Dernier jour de Pessah. Le dernier jour on lit la Haftara Isaïe X, 32 à XII, 6.
- Certaines communautés récitent le Yzkor en souvenir des disparus.
- Fin de Yom Tov : 20h35 suivie de la Havdala, sans feu ni aromates.

Mimouna

Dans les communautés marocaines, on célèbre la **Mimouna** (nuit de la foi), à la sortie de la fête en se souhaitant Tirbah Vetissad (gagne et réussis) et en consommant la moufleta..

Certains relient la **Mimouna** au Isrou Hag (lendemain de fête) ou à la disparition de Rabbi Maïmon, le père du Rambam.



COMMENT PRÉPARER LE PLATEAU DU SÉDER

La nuit du Seder est l'un des moments les plus importants de l'année juive, où nous nous réunissons pour revivre Yétsiat Mitsrayim (la sortie d'Égypte) à travers les mitsvot du Seder de Pessah. Un élément central du Seder est la Kéara (plateau du Seder), qui contient les aliments symboliques qui nous guident tout au long de la Hagadah. Bien que toutes les communautés juives utilisent des ingrédients similaires, les minhagim (coutumes) apportent des nuances particulières qui rendent leur Seder unique. Voici un guide étape par étape pour préparer le plateau du Seder selon la majorité des traditions.

DISPOSITION DU PLATEAU DU SÉDER

Traditionnellement, la Kéara contient six éléments symboliques. Les communautés séfarades suivent la disposition enseignée par le Ari HaKadosh, bien que certaines variantes existent. La disposition la plus courante est la suivante :

- En haut à droite : **ZÉROA** (os de l'agneau)
- En haut à gauche : **BÉ TSAH** (œuf dur)
- Au centre : **MAROR** (herbes amères)
- En bas à droite : **HAROSSET**
- En bas à gauche : **KARPAS** (céleri)
- En bas au centre : **HAZÉRET** (deuxième portion d'herbes amères)

De plus, les trois MATSOT sont placées sur le plateau du Seder (en haut au centre), recouvertes d'un napperon spécial.

Ces trois matsot représentent les niveaux de Cohen, Lévi et Israël et sont utilisées à différents moments du Seder.

LES ÉLÉMENTS DU PLATEAU DU SÉDER

1. **ZÉROA** (os de l'agneau) – Représente le Korban Pessah (sacrifice pascal). La coutume consiste à utiliser un os d'agneau rôti ou, dans certaines communautés, une aile ou un cou de poulet rôti. Certaines familles évitent d'utiliser un os d'agneau afin de ne pas donner l'impression d'offrir un korban en l'absence du Beit HaMikdash.
 - Préparation : Faire rôtir l'os à la flamme ou au four jusqu'à ce qu'il brunisse.
2. **BÉ TSAH** (œuf dur) – Symbolise le Korban Hagigah (offrande festive) et le deuil lié à la destruction du Beit HaMikdash. Il rappelle aussi le cycle de l'histoire juive, où la destruction mène à la rédemption.
3. **MAROR** (herbes amères) – Représente l'amertume de l'esclavage. Les Séfarades utilisent généralement de la laitue romaine plutôt que du raifort, car la laitue commence par être douce avant de devenir amère, reflétant ainsi l'exil en Égypte.
4. **HAROSSET** – Une pâte sucrée représentant le mortier utilisé par les Bné Israël pour le travail forcé en Mitsrayim. La Harosset séfarade diffère des recettes ashkénazes et contient souvent des dattes, des figues, des raisins secs, des grenades, des pommes, du vin et des épices.
 - Préparation : Mixer ou écraser les ingrédients en une pâte épaisse
5. **KARPAS** (céleri) – Représente les larmes versées par les Bné Israël pendant l'esclavage.
 - Préparation : Laver et couper le karpas, et préparer de l'eau salée pour y tremper.
6. **HAZÉRET** (deuxième portion d'herbes amères) – Utilisé pour le sandwich de Korekh. Les Séfarades emploient souvent une autre portion de laitue romaine ou des endives.
7. **MATSOT** (trois matsot) – Ces trois matsot sont utilisées tout au long du Seder, notamment pour Motzi Matsa, Korekh et Tsafoun.
 - Disposition : Les matsot sont empilées et placées sous un napperon décoratif, sur le plateau du Seder.

CONCLUSION

Préparer le plateau du Seder ne se limite pas à placer des aliments symboliques ; c'est aussi un moyen d'instaurer une ambiance spirituelle profonde. Chaque élément du plateau exprime un lien fort avec notre histoire, notre émouna (foi) et notre engagement envers la Torah et les mitsvot. En suivant les magnifiques minhagim, nous perpétons l'héritage de nos ancêtres et enrichissons la nuit du Seder de Pessah pour toutes les générations.

BIEN MESURER SON SÉDER

MATZA*



MAROR



VIN



MESURE TALMUDIQUE DE VOLUME :

K'ZAYIT

29 g

K'ZAYIT

29 g

RIVI'IT**

86 ml

* Ces mesures sont approximatives, car l'épaisseur de la matza varie. La matza faite à la main peut être nettement plus épaisse que celle fabriquée à la machine, ou inversement.

** Pour les trois premiers verres, il faut boire plus de la moitié du rivi'it. Le quatrième verre doit être bu en entier afin de pouvoir réciter la braha aharona.



VÉRIFICATION DES INSECTES DANS LA LAITUE

La laitue romaine est couramment utilisée pour le marror. Voici des recommandations détaillées pour vérifier correctement la laitue romaine afin de s'assurer qu'elle est exempte d'insectes. Ces instructions s'appliquent à tous les types de laitue romaine, quel que soit leur mode de culture :

1. Coupez la base de la laitue et séparez les feuilles les unes des autres.
2. Faites tremper les feuilles dans une solution d'eau mélangée à du savon ou du vinaigre pendant 5 à 10 minutes. (Assurez-vous que le savon et le vinaigre sont certifiés Cacher pour Pessa'h.) La quantité de savon ajoutée est suffisante lorsque des bulles apparaissent à la surface de l'eau.
3. Agitez les feuilles dans la solution.
4. Rincez soigneusement les feuilles sous l'eau courante trois fois.
5. Laissez les feuilles sécher complètement.
6. Étalez chaque feuille en prenant soin d'exposer toutes ses courbures et crevasses.
7. Vérifiez chaque feuille à l'aide d'une plaque lumineuse ou sous un éclairage puissant afin de vous assurer qu'aucun insecte ne se trouve sur la surface. Portez une attention particulière aux nervures et aux plis des feuilles, où les insectes ont tendance à s'accrocher fermement, même après plusieurs lavages.

Parfois, des vers peuvent être présents à l'intérieur d'une feuille, creusant de petits tunnels. Recherchez une galerie étroite et translucide, parsemée de points noirs qui contrastent avec le vert profond de la feuille. Ces tunnels emprisonnent souvent le ver à l'intérieur de la feuille.



LE SEDER

Aussitôt de retour à la maison, après l'office du soir ערבית, tous les membres de la famille se réunissent autour de la Table du **Sédèr**.

קידוש – KADÈSHE: fais le Kidoush

Chacun aura son verre de vin.

Le chef de famille dira le Kidoush à voix haute et les assistants écouteront attentivement en répondant Amen après chaque bénédiction.

Le Kidoush se dit debout.

Le verre de vin doit avoir une mesure d'au moins 86 millilitres.

Le verre de Kidoush doit être bu en entier, ou au moins la plus grande partie (44 grammes).

N'oubliez pas de boire avec hesséba (accoudé du côté gauche).

ורחץ – OURHATS: lavez les mains

On se rince les mains en se versant de l'eau avec un récipient, trois fois la main droite puis trois fois la main gauche.

Se rincer les mains au robinet n'est pas suffisant.

Aucune bénédiction ne sera récitée.

Le lavage des mains est fait seulement dans le but de tremper un aliment dans un liquide.

כרפס – KARPAS: céleri

On distribue une feuille de céleri (moins de 18 grammes) à chacun des assistants en la trempant dans l'eau salée ou le vinaigre.

Avant de manger, le chef de famille dit la bénédiction correspondante **boré péri haadama** tout en prenant soin d'exempter le Maror pris ultérieurement.

יחץ – YAHATS: partagé en deux

Des trois matsot qui se trouvent sur le plateau, vous partagerez en deux celle du milieu.

Le petit morceau restera entre les deux matsot, tandis que le plus grand sera gardé entre les deux nappes, à l'usage de l'**Afikomane**.

Dans certaines communautés, il est d'usage de mettre ce grand morceau dans un mouchoir que l'on attache à un bâton que porte un des assistants sur son épaule. Celui-ci se place à l'entrée et on lui demande : « Eh, d'où viens-tu? » Et il répond : « d'Égypte ». Et de nouveau on lui demande : « Et où vas-tu comme ça? » et il répond « à Yéroushalayim », et tous les assistants crient : « L'année prochaine à Yéroushalayim reconstruite. »

מגיד – MAGUID: On raconte

Le chef de famille soulève le plateau, Kéâra, de sur la table et l'on récite le premier paragraphe de la Hagada : **Ha Lahma Ânya**.

Après quoi, on remplit de nouveau les verres de vin.

On retire complètement la Kéâra de la table pour éveiller l'attention des assistants et les porter à poser des questions sur l'étrange déroulement du Sédèr. On entame la Hagada par son deuxième paragraphe Ma Nishtana; ce n'est qu'après qu'on retournera la Kéâra pour laisser place à la lecture normale de la Hagada.

À la fin de la lecture de la première partie de la Hagada, boire la deuxième coupe de vin accoudé, avec hesséba (accoudé du côté gauche).

רחצה – ROHTSA: ablution des mains

On se rince les mains en se versant de l'eau avec un récipient, trois fois la main droite puis trois fois la main gauche.

En recitant la bénédiction « **Âl nétilat yadayim** ».

מוציא-מצה – MOTSI-MATSA: bénédictions sur la Matsa et sur le précepte de la consommation

On prend les 2 matsot et demie qui se trouvent dans la Kéâra et l'on récite la bénédiction « **Hamotsi léhéem mine haaréts** », on laisse tomber la matsa inférieure et l'on récite la bénédiction « **âl akhilat matsa** ».

Il est de rigueur de consommer avec hesséba (accoudé du côté gauche) la quantité minimum de 2 kazayit (58 grammes), un kazayit (29 grammes) de la moitié de la matsa supérieure et un kazayit de la moitié de la deuxième matsa, dans une durée ne dépassant pas 7,5 minutes (soit entre 4 et 7,5 minutes).

מרור – MAROR: légume amer (laitue en l'occurrence)

Ici aussi, il faudra que chacun des assistants mange la quantité minimum de kazayit (29 grammes) de laitue.

On trempe la laitue légèrement dans le Harossét et on mange le tout en récitant auparavant la bénédiction : « **âl akhilat maror**. » Pas de hesséba (pas accoudé) pour le Maror.

כורך – **KORÈKH**: enrouler la matsa dans des feuilles de laitue

En utilisant la 3ème matsa qui est restée sur le plateau, on l'enroule dans des feuilles de laitue.

On trempe le tout dans le Harossèt et l'on récite la partie correspondante avant de le manger
« **Zékher lamikdash kéHilel hazakéne shéhaya korkhane véOkhlane bévate ahate lékayém ma shénéémar âl matsot oungeorim yokhélouhou.** »

Le Korèkh comprend un minimum de 29 grammes de matsa et 29 grammes de laitue, ces mesures sont de rigueur, Korèkh exige Hessèba (accoudé du côté gauche).

שולחן עורך – **SHOULHANE ÔRÈKH**: on dresse la table pour le souper

On retire la Kéâra de la table pour faire place au repas de fête que chacun honorera de son mieux.

צפון – **TSAFOUNE**: ce qui est caché; (La demi matsa qu'on avait mise entre les nappes au début du Sédèr)

On distribuera cette demi-matsa à tous les assistants (on prendra d'autres matsot).

La hesséba (accoudé du côté gauche) et la quantité de 29 grammes sont de rigueur.

On ne mange plus rien après Tsafoune pour garder le goût de la matsa dans la bouche.

Cependant, une tasse de thé ou de café, surtout si c'est pour nous maintenir réveillé durant la suite de la Hagada.

ברך – **BARÈKH**: action de grâce suivant le repas

On remplit la troisième coupe de vin et l'on récite la Birkate hamazone (action de grâce) sans oublier la partie qu'on intercale pour Pessah, sinon il faudra reprendre depuis le début.

En finissant, on dit la bénédiction « **Boré Péri Haguéfène** » sur la coupe de vin et on la boit avec Hassèba (accoudé du côté gauche).

On remplit de suite la quatrième et dernière coupe.

הלל – **HALLEL**: louanges

En tenant légèrement le verre de vin devant soi, on récite les « Louanges » qui constituent la dernière partie de la Hagada. Elles doivent être entonnées avec un surplus de joie et avec un sentiment profond de remerciements à Qui nous devons le miracle inouï de la continuité du Peuple Juif à travers les temps. En finissant, on boit la quatrième coupe de vin (sans bénédiction) en s'accoudant sur le côté gauche, après quoi on récite « Âl haguéfène » après la consommation du vin.

נרצה – **NIRTSA**: accepté

Le Sédèr atteint sa fin. Le Tout-Puissant a accepté ton œuvre et ton effort qui ont fait de cette soirée un moment inoubliable pour les assistants. Les habitudes abondent sur les différents chants qui mettent fin à cette nuit de Pessah.

Puisse être Sa Volonté que nous puissions le fêter très prochainement à Yéroushalayim, réunis pour toujours, amen.

PESSA'H : LA FÊTE DES ENFANTS

Quand avez-vous ressenti la vraie liberté pour la dernière fois ?

Pris dans le tourbillon des responsabilités – travail, famille, engagements communautaires – la liberté semble lointaine, presque inaccessible. Nous l'aspérons, nous en avons besoin... mais comment la retrouver ?

Regardez un enfant. Lorsqu'il joue, plongé dans son univers, lorsqu'il dévore son livre préféré ou qu'il dort paisiblement, un sourire aux lèvres... Il est serein. Il sait que son père et sa mère veillent sur lui, le nourrissent et le protègent. L'enfant est libre. Libre d'être lui-même, libre de grandir, de rêver, d'explorer le monde avec confiance.

C'est pourquoi Pessah, la fête de la liberté, est avant tout celle des enfants.

Car l'enfant nous rappelle que nous sommes, nous aussi, les enfants de Hashem. En nous libérant d'Égypte, Hashem nous a affranchis de toute forme d'asservissement, pour faire de nous Son peuple élu.

Lors du Séder de Pessah, l'enfant occupe une place centrale. De nombreuses coutumes ont été instituées pour éveiller sa curiosité, l'inciter à poser des questions : « Ma Nishtana Halaïlah Hazé ? Pourquoi cette nuit est-elle différente de toutes les autres nuits ? »

Et c'est à nous, parents, de répondre. De transmettre, avec amour et ferveur, l'histoire de la Hagadah, le récit de notre libération.

Car en vérité, Pessah est plus qu'un souvenir : c'est une promesse. Une promesse de liberté pour chaque génération, pour chaque enfant d'Israël.



L'HISTOIRE DE PESSA'H ET SES LEÇONS POUR LES ENFANTS

Il y a très, très longtemps, le peuple juif vivait en Égypte. Au début, tout allait bien. Mais un nouveau roi, appelé **Pharaon**, devint méchant avec les Juifs. Il les força à travailler dur, très dur, sous le soleil brûlant. Ils devaient construire des pyramides et transporter des pierres lourdes, **sans repos, sans liberté**.

Les Juifs souffraient beaucoup. Ils prièrent Hashem de les sauver. **Et Hashem les écouta !**

Un jour, un petit garçon juif nommé Moshe naquit. Mais Pharaon avait ordonné qu'on empêche tous les bébés garçons juifs de vivre ! Alors, sa maman le cacha dans un panier et le déposa sur le Nil. La fille de Pharaon le trouva, eut pitié de lui et l'éleva comme son propre fils dans le palais du roi.

DE PRINCE À BERGER : LE CHEMIN DE MOSHE

Moshe grandit dans le palais de Pharaon, élevé comme un prince égyptien. Entouré de richesse et de luxe, il n'oublia pourtant jamais qui il était vraiment. Au fond de son cœur, il savait qu'il était un Juif, et il ressentait la souffrance de son peuple.

Un jour, alors qu'il se promenait en ville, il vit une scène terrible : un Égyptien frappait brutalement un esclave juif. L'homme était sans défense, et Moshe ne pouvait rester spectateur. Dans un élan de justice, il frappa l'Égyptien et le tua.

Prenant conscience de son acte, il enterra rapidement le corps dans le sable, espérant que personne ne l'avait vu. Mais le lendemain, il vit deux Juifs se disputer. Il leur dit : **"Pourquoi frappes-tu ton compagnon ?"**

L'un d'eux lui répondit avec mépris :

"Qui t'a fait chef et juge sur nous ? Comptes-tu me tuer comme tu as tué l'Égyptien ?"

Le cœur de Moshe s'emballa. Si l'affaire était connue, alors Pharaon ne tarderait pas à l'apprendre ! Et en effet, lorsque Pharaon entendit parler de l'incident, il entra dans une rage folle et ordonna l'exécution de Moshe.

N'ayant d'autre choix, Moshe s'enfuit loin du palais, loin d'Égypte, et entama un long voyage jusqu'à la terre lointaine de **Midian**.

MOSHE À MIDIAN : DE PRINCE À BERGER

Après des jours de marche à travers le désert brûlant, Moshe arriva enfin à Midian, un pays hors de portée de Pharaon. Épuisé et assoiffé, il s'arrêta près d'un puits. Là, il assista à une scène injuste : des bergers tyrannisaient un groupe de jeunes filles, les empêchant d'abreuver leurs troupeaux.

Animé par son sens inné de la justice, Moshe intervint immédiatement. Il chassa les bergers et aida les jeunes filles à puiser de l'eau.

Ces jeunes filles étaient les filles de **Yitro**, le prêtre de Midian. En rentrant chez elles, elles racontèrent à leur père ce que l'étranger avait fait pour elles.

"Pourquoi l'avez-vous laissé là-bas ?" demanda Yitro. **"Invitez-le à notre maison !"**

Moshe fut accueilli dans la famille de Yitro et épousa finalement sa fille, **Tzipora**. Il s'installa dans une vie paisible, devenant berger dans le désert.

Mais ce n'était pas un hasard—Hashem le préparait à sa mission. Un berger doit être compatissant, patient, et attentif à chaque brebis. De la même manière, un dirigeant de Bnei Israël doit être dévoué à chaque Juif, avec amour et attention.

C'est dans cette humilité, loin de la grandeur de l'Égypte, que Moshe fut façonné pour sa destinée : libérer le peuple juif.

LE BUISSON ARDENT : L'APPEL D'HASHEM

Un jour, alors qu'il gardait son troupeau, Moshe vit une chose extraordinaire : **un buisson en feu qui ne se consumait pas !** Il s'approcha, et soudain, la voix d'Hashem l'appela :

"Moshe, Moshe !"

Moshe trembla.

"Retire tes chaussures, car l'endroit où tu te tiens est saint. J'ai vu la souffrance de Mon peuple. Maintenant, va vers Pharaon et dis-lui : 'Laisse partir Mon peuple !'"

Moshe hésita. **"Qui suis-je pour me tenir devant Pharaon ?"**

Mais Hashem le rassura : **"Je serai avec toi."**

Et ainsi, Moshe retourna en Égypte.

Moshe alla voir Pharaon et lui demanda de libérer les Juifs. Mais **Pharaon refusa !** Alors, Hashem envoya **dix terribles plaies** pour montrer à Pharaon qu'il était le vrai Roi du monde.

1. DAM - דָּם (Le sang)

Moshe frappa le Nil avec son bâton, et **toute l'eau se transforma en sang**. Les Égyptiens ne pouvaient plus boire ni utiliser l'eau, tandis que les Bnei Israël avaient de l'eau pure.

2. TSEFARDEA - צְפַרְדֵּי (Les grenouilles)

Des **millions de grenouilles** envahirent l'Égypte, sautant partout—dans les maisons, les lits, les fours, et même sur Pharaon !

3. KINIM - כִּנִּים (Les poux)

Moshe frappa la terre, et **des poux recouvrirent hommes et bêtes**, provoquant une immense souffrance.

4. AROV - אֲרוֹב (Les bêtes sauvages)

Des lions, ours et serpents féroces **dévastèrent les villes**, s'attaquant aux Égyptiens mais épargnant miraculeusement les Juifs.

5. DEVER - דֶּבֶר (La peste)

Une épidémie soudaine tua **tout le bétail égyptien**, mais aucun animal juif ne fut touché.

6. CHÉKHIN - חֲשִׁין (Les furoncles)

Des ulcères douloureux couvrirent **le corps des Égyptiens**, les rendant incapables de se tenir debout.

7. BARAD - בָּרָד (La grêle de feu et de glace)

Hashem fit pleuvoir une grêle jamais vue : **des blocs de glace enflammés tombèrent du ciel**, détruisant cultures et arbres.

8. ARBÉ - אֲרֵבָה (Les sauterelles)

Des nuées de sauterelles recouvrirent l'Égypte, **dévorant tout ce qui restait des récoltes**.

9. H'OCHKEH - חֹשֶׁךְ (L'obscurité)

Une nuit surnaturelle s'abattit sur l'Égypte : **pendant trois jours, une obscurité si épaisse régna que les Égyptiens ne pouvaient plus bouger !** Pendant ce temps, les Juifs avaient la lumière chez eux.

10. MAKAT BEKHOROT - מַכַּת בְּכוֹרוֹת (La mort des premiers-nés)

Pharaon resta obstiné. Alors Hashem frappa l'Égypte avec la pire des plaies : **tous les premiers-nés égyptiens moururent en une seule nuit.** Mais chez les Juifs, aucun mal ne toucha les enfants.

C'est ce soir-là que Hashem donna l'ordre aux Bnei Israël d'accomplir la première **Mitsva** : l'agneau pascal, le **Korban Pessah**.

Après la dernière plaie, **Pharaon eut peur et laissa enfin les Juifs partir !** Ils quittèrent l'Égypte en pleine nuit, si vite qu'ils n'eurent même pas le temps de faire lever leur pain. C'est pourquoi, à Pessah, nous **mangeons de la Matsa**, le pain sans levain, en souvenir de cette grande sortie.

Les Juifs marchèrent vers la liberté, mais bientôt, Pharaon changea d'avis et lança son armée pour les rattraper. Devant eux, il y avait la **mer Rouge !** Ils ne savaient pas quoi faire... mais Moshe leva son bâton, **et Hashem ouvrit la mer en deux !** Les Juifs passèrent **sur la terre sèche**, et quand les soldats égyptiens essayèrent de les suivre, l'eau se referma sur eux.

Les Juifs étaient enfin libres ! Ils chantèrent et remercièrent Hashem de les avoir sauvés.

LES LEÇONS DE PESSA'H

Hashem nous aime plus que tout !

Même quand les Juifs étaient esclaves, Hashem ne les a jamais oubliés. Il a entendu leurs pleurs et a fait des miracles pour les sauver. **Aujourd'hui encore, Il veille sur nous à chaque instant !**

Hashem est le Maître du monde !

Il a envoyé **les dix plaies**, Il a **ouvert la mer Rouge**, Il peut **tout faire**. Rien ne Lui est impossible ! Quand nous avons des difficultés, nous devons **toujours nous tourner vers Lui**, car **c'est Lui qui dirige tout**.

Se rappeler notre histoire et être reconnaissants

Nous mangeons la **matsa** pour nous souvenir

des miracles d'Hashem. Nous faisons le **Séder** pour transmettre cette histoire à nos enfants. Car un peuple qui **se souvient d'où il vient** est un peuple qui reste fort !

La vraie liberté, c'est être proche d'Hashem

Les Juifs ne sont pas sortis d'Égypte juste pour être libres. Hashem les a libérés **pour leur donner la Torah**. La vraie liberté, ce n'est pas faire **tout ce qu'on veut**, mais faire **ce qui est juste**, en suivant la volonté d'Hashem.

Chaque année, à Pessa'h, nous célébrons **l'amour infini d'Hashem** pour nous, Sa grandeur et les miracles qu'Il a faits pour notre peuple. **Et nous nous rappelons que nous sommes Ses enfants, libres de Le servir avec joie !**

LA BELLE COUTUME D'OFFRIR UN CADEAU À SON ÉPOUSE POUR YOM TOV

À l'approche de Pessa'h, alors que nous nous affairons aux préparatifs—nettoyage, cuisine et élévation spirituelle—it est important de ne pas négliger une magnifique coutume : celle d'offrir un cadeau à son épouse pour Yom Tov. Cette tradition, profondément ancrée dans la halakha et chère aux communautés séfarades depuis des générations, est une manière précieuse d'exprimer reconnaissance et gratitude envers l'akeret habayit (le pilier du foyer).

Une Obligation Halakhique

L'origine de cette pratique se trouve dans la Guemara (Pessa'him 109a), où il est enseigné que l'homme a l'obligation de procurer la joie à son foyer lors des fêtes. Pour les femmes, nos Sages précisent que cette joie passe par de beaux vêtements et des bijoux. Le Choulhan Aroukh (Ora'h 'Haïm 529:2) confirme cette exigence halakhique en soulignant qu'un mari doit offrir à son épouse quelque chose qui la réjouira en cette période de fête.

Reconnaître Son Engagement

Le rôle de la femme dans les préparatifs de Pessa'h est considérable. Du nettoyage rigoureux pour éliminer le 'hamets à l'organisation minutieuse des repas de Yom

Tov, elle se dévoue entièrement pour faire de cette fête un moment de pure élévation spirituelle et de sérénité pour la famille. Un cadeau bien choisi n'est pas seulement une obligation ; c'est un geste de hakarat hatov (reconnaissance) et d'amour.

Choisir le Bon Cadeau

Si les bijoux et les vêtements sont des choix traditionnels, l'élément essentiel est d'offrir quelque chose qui apportera réellement de la joie à son épouse. Certains optent pour une belle parure ou une tenue élégante pour le Séder, tandis que d'autres préfèrent un parfum raffiné, un livre inspirant ou un cadeau personnalisé chargé de signification. L'essentiel est de choisir un présent qui lui fera plaisir et renforcera son bien-être pendant la fête.

Au-delà du Cadeau Matériel

Bien que la mitsva s'accomplisse à travers un présent concret, le véritable message est celui de la reconnaissance et de l'attachement. Une note écrite avec le cœur, des paroles de gratitude et une aide supplémentaire pour alléger son travail de Yom Tov transforment cette tradition en une véritable démonstration d'amour et de respect.

Une Tradition Qui Renforce le Foyer

La beauté de cette coutume va bien au-delà de Pessa'h : elle favorise le shalom bayit (l'harmonie conjugale) et renforce le lien affectif entre mari et femme. Dans un foyer où règnent l'attention et la gratitude, l'atmosphère de Yom Tov est embellie, permettant à tous de ressentir la véritable sim'ha de la fête.

À l'approche de Pessa'h, adoptons cette belle tradition avec sincérité et enthousiasme. En honorant nos épouses, qui consacrent tant d'énergie à embellir Yom Tov, nous renforçons notre foyer et enrichissons notre célébration du 'hag. Puisse cette belle mitsva apporter bénédiction et joie dans nos maisons !

וזהו סוד אלו "עשר מכות שהביא" הקדוש ברוך הוא במצרים, מכון ממש שלשה אלפים ומאתים ושמונים מלאכי חבלה שהכו את פרעה ואת המצריים במצרים, הממנים באלו שלשה רקיעים: אחד נקרא שרע, ואחד נקרא תמוך, ואחד נקרא בישהא, גם בזה יש סוד גדול ונפלא, אלו שלשת אלפים ומאתים ושמונים מכות שהכו את פרעה ואת המצריים במצרים, שממנים באלו שלשה רקיעים של טמאה, אמר לנו הכתוב סוד נפלא ונורא, ותקן המגיד כמו ששנה אלו "עשר מכות שהביא" שבאלו שלש תיבות נרמזים השלשה רקיעים של טמאה, ושלשת אלפים ומאתים ושמונים מלאכי חבלה שהכו את פרעה ואת המצריים במצרים, כמנין עשר מכות: דהינו עשר אותיות שרע, מכות אותיות תמוך, שהביא אותיות בישהא, רמז לאלו שלשה רקיעים של טמאה שבהם יש ממנים כמנין שלשה אלפים ומאתים ושמונים מלאכי חבלה ממש, כמנין עשר מכות דם צפרדע וכו', והם שהכו את פרעה ואת המצריים במצרים, כי מלאכי חבלה ממנים להכות את הרשעים לטהרם מעונותיהם כאמור. ועל ידן הכה את פרעה ואת המצריים במצרים מנין עשר מכות אלו, והוא פלא גדול.

ומה שכתב האר"י ז"ל: "ועליהם השר דלפקט", כונתו הוא ששם זה שרשו יוצא ממלת המצרים, והינו: ששלשה רקיעים הם: עש"ר מכות שהביא וכפרוש הגאון, ונמשך על המצרים שהוא שם דלפקט באותיות הקודמות לאותיות המצרים, והמ"ם אחרונה היא מ"ם הרבוי ואינה מן השרש, ורמז לזה המגיד במאמר: "אלו עשר מכות שהביא הקדוש ברוך הוא על המצרים במצרים", כלומר האותיות שהם קודמות על אותיות המצרים.

ומה שכתב האר"י ז"ל: "ועליהם ועל כלם השר הנקרא תקא, כונתו, כי ראשי תיבות של אלו עשר מכות, דצ"ך עד"ש באח"ב, בגימטריא תקא, כמנין השר ממש, וכמנין אשר, וזהו סוד כונת הכתוב בסדר בא: "ולמען תספר באזני בנך ובן בנך את אשר התעללתי במצרים", אשר דיקא, שהוא כמספר תקא, וכיוצא בו הרבה פסוקים אלה, שמורים על זה לסוד אשר, כמנין ראשי תיבות של עשר מכות כמו שבארנו, ויש לנו בזה סודות נפלאים. וכבוד אלקים הסתר דבר.

ומה שכתב רבנו האר"י ז"ל: "השם שפ"ו שבו אחז דוד בן ישי, והשם אמר והכה אותם במצרים עשר מכות, ועל הים לקו חמשים מכות. והשם תקל אמר והכה אותם במצרים ארבעים מכות, ועל הים לקו מאתיים מכות. והשם אשצה אמר והכה אותם במצרים חמשים מכות, ועל הים לקו מאתיים וחמשים מכות". כונתו לסוד נפלא ונורא: פלגתא דרבי יוסי הגלילי ורבי אליעזר ורבי עקיבא המזכר בהגדה. רבי יוסי הגלילי אומר מנין, ורבי אליעזר אומר מנין, ורבי עקיבא אומר מנין, וזהו שכתב האר"י ז"ל: והשם שפ"ו אמר והכה אותם במצרים עשר מכות, ועל הים לקו חמשים מכות, רמז לרבי יוסי הגלילי. כי רב"י יוסי הגלילי בגימטריא שפ"ו, ומה שכתב שבו אחז דוד בן ישי, רמז גם כן, דו"ד ב"ן ישי בגימטריא שם שפ"ו, שבאותו השם דוקא בא דוד בן ישי. ורמז גם כן מה שכתב בספר סודי רזא, שרבי יוסי הגלילי נצוץ דוד בן ישי. וזה השם הכה אותם. ומצד השם תקל לקו המצרים במצרים ארבעים מכות, ועל הים לקו מאתיים מכות, רמז לסוד רב"י אליעזר בגימטריא תקל, והינו רבי אליעזר אומר, דוקא, שהוא שם תקל, לקו המצריים במצרים ארבעים מכות, ועל הים לקו מאתיים מכות. ומה שכתב השם אשצה לקו המצרים חמשים מכות, ועל הים לקו מאתיים וחמשים מכות, רמז לסוד רב"י עקיבא, שהוא בגימטריא אשצה עם הכולל, שהשם הזה אמר שיכו המצריים במצרים חמשים מכות, ועל הים לקו מאתיים וחמשים מכות. הרי מרמזים אלו שלשה שמות שפ"ו תק"ל אשצה באלו השלשה תנאים.

שלום לרבני ארץ, גודרי גדר ועומדים בפרץ, יצילם ה' מכליון וחרץ, כולם קדושים אשר המה בארץ, כל חד לפום חורפיה מקשה ומתרץ.

רבי יוסי הגלילי בגימטריא שפ"ו, רבי אליעזר בגימטריא תק"ל, רב"י עקיבא בגימטריא אשצה, והוא סוד נפלא ונורא. רזא דרזין. סתרא דסתרין. הינו כאשר כתבתי למעלת כבוד תורתו, והוא רחום יכפר עון.

ומה שכתב רבנו האר"י ז"ל: "במה שהקדוש ברוך הוא מכה, בו מרפא הגלות, מה פשעו מה חטאו אבותינו וכו', כונתו: באלו עשר מכות שהם דצ"ך עד"ש באח"ב, נרמזים באלו אותיות סוד וטעם ירידת אבותינו למצרים, כמו שכתבתי למעלת כבוד תורתו. והנה באלו המכות הכה אותם, וירפא אותנו הקדוש ברוך הוא והכה בהם מכה רבה אצבע אלקים היא, ומן המכה עצמה באה רפואה לישראל, שגאלם הקדוש ברוך הוא, וכמו שכתבתי.

ומה שכתב: "מה פשעו וכו', רוצה לומר: באלו המכות נרמז החטא של אבותינו שגרם ירידת מצרים. ויש לנו סוד נפלא ונורא לתרץ קשיא זו מה שהקשו מעלת כבוד תורתם עלי, אבל גם זה ניחא כאשר כתבתי למעלתם, נפלאות מתורתו הקדושה והטהורה.

ומה שכתב האר"י ז"ל: "שהקדוש ברוך הוא גאל אותנו בשמות אלו דע"ב צד"א כשח"ב", כונתו כי האותיות ראשונות של דצ"ך עד"ש באח"ב הם דע"ב, והאותיות שניות הם צד"א, והאותיות האחרונות הם כשח"ב, ונרמזים באלו השלשה שמות הרפואה שרפא הקדוש ברוך הוא לישראל, שגאל אותנו בהם, הרי באותן המכות שהכו בהם המצריים, נרמזים הגאולה והרפואה לישראל. ויהא רצוא לפני הקדוש ברוך הוא שיראנו ביאת משיחנו במהרה בימינו, עם המלאכים השיכים לגאולה, ויקים בנו מקרא שכתוב: כימי צאתך מארץ מצרים אראנו נפלאות, אמן נצח סלה.

**C'est une grande Ségoula de lire la lettre
de Rabbi Shimon d'Ostropoli la veille de Pessah.
Cette année on pourra la lire le samedi 12 avril 2025 toute la journée**

Rabbi Shimshon Ostropoli est une figure héroïque du peuple juif. Durant des pogroms particulièrement sanglants, il perdit la vie « al kidoush Hashem ». Malgré les souffrances et les tourments...

Rabbi Shimshon Ostropoli est une figure héroïque du peuple juif. Durant des pogroms particulièrement sanglants, il perdit la vie « al kidoush Hashem ». Malgré les souffrances et les tourments, il légua à toutes les générations une lettre unique dont les mots ont le pouvoir de changer des mondes. Quelques heures avant le seder, unissons-nous en lisant cette lettre afin que les mots du tsadik illuminent notre Pessah, pour la délivrance finale.

C'est parce que Hashem aime Son peuple qu'Il l'éprouve. C'est ce qu'affirmait le Rabbi Ostropoli avant sa mort exemplaire en chantant le « Shéma Israël » alors que des hordes de cosaques sauvages s'abattaient sur lui et sa communauté dans une ville de Pologne, au 17^e siècle. L'amour d'Hashem illuminait le visage saint de Rabbi Shimshon. Kabbaliste réputé, il avait reçu par inspiration divine des révélations sur la délivrance finale. Parce qu'il avait accès à cette sagesse supérieure, il rédigea une lettre destinée à toutes les générations aux quatre coins du monde. Il recommanda à ses fils à travers les siècles de lire cette lettre la veille de Pessah, en leur promettant qu'elle les protégerait de tout mal. Il enjoignit les Juifs les plus simples à lire ce texte plein de secrets ésotériques, même si ceux-là restaient hermétiques pour le plus grand nombre. Car même celui qui ne peut saisir la profondeur et l'élévation ultime de ces mots de feu à le pouvoir, en les récitant, de bouleverser les mondes supérieurs. C'est l'héritage surnaturel que légua le Rabbi d'Ostropoli, dont la majorité des œuvres saintes ont brûlé dans le brasier des pogroms.

סוד גדול ונורא, וכתוב שם שכל מי שמעיין הסוד הנפלא והנורא הזה על מכוננו, אפילו פעם אחת בשנה, ובפרט בערב פסח, מובטח לו שינצל באותה שנה מכל מכשול וממיתה משונה, ושום אדם לא ימשול בו, וכל אויביו יפלו תחתיו, והוא על במו-
תימו ידרוך, ובכל אשר יפנה יצליח ובכל עסקיו ירויח, עד ביאת הגואל אמן סלה.

שלום לרבני ארץ, גודרי גדר ועומדים בפרץ, יצילים ה' מכליון וחרץ, כולם קדושים אשר המה בארץ, כל חד לפום חורפיה
מקשה ומתקן, אמן סלה, בתכלית הענין מה שכתב האר"י ז"ל בקונטרס שלו הנקרא פלאות רבות בשער הנקרא יציאת מצ-
רים, פרק ג' דף מ"ב ע"א וזה לשונו.

הנה כבר הודעתך שפרעה נלקה במצרים בעשר מכות אלו על ידי שלשה אלפים ומאתים ושמונים מלאכי חבלה, הממנים
בשלשה רקיעים של טמאה, האחד נקרא שרע והשני נקרא תמוך, והשלישי נקרא בישאה, ועליהם השר הנקרא דלפקט, וע-
ליהם ועל כלם השר הנקרא תקא, בראשית חסר מן השלישי עשרה, וחסר מן הרביעי ששה, וחסר מן התשיעי ששה ככתוב.

והנה מה שלקו המצריים בעשר מכות, ועל הים לקו חמשים מכות, השם שפ"ו שבו אחז דוד בן ישי, והשם אמר והכה.
ומצד השם תק"ל לקו המצריים במצרים ארבעים מכות, ועל הים לקו מאתים מכות, והשם אמר והכה. ומצד השם אשצ"ה
לקו המצריים במצרים חמשים מכות, ועל הים לקו מאתים וחמשים מכות, ובמה שהקדוש ברוך הוא מכה, בו מרפא הגלות.
מה פשעו ומה חטאו, ומה המעל אשר מעלו אבותינו, להיות בכור הפרזל הזה, עד שגאלם בשמות אלו דע"ב צד"א כשח"ב.
עד כאן לשון האר"י ז"ל.

והנה מורי ורבותי קדושי ישראל, הדברים האלה פלאים הם, סתומים וחתומים סגור ואין פורש אותם. וכבר שאלוני גדולי
ישראל לבאר להם דברי האר"י ז"ל ולא הגדתי. ומגדל אהבת מורי ורבותי אגלה רז זה שנתגלה לי בחלום חזיון לילה, ועכשיו
אגלה הדבר ברמז לפני כבוד תורתו, והוא רחום יכפר.

וזאת הענין.

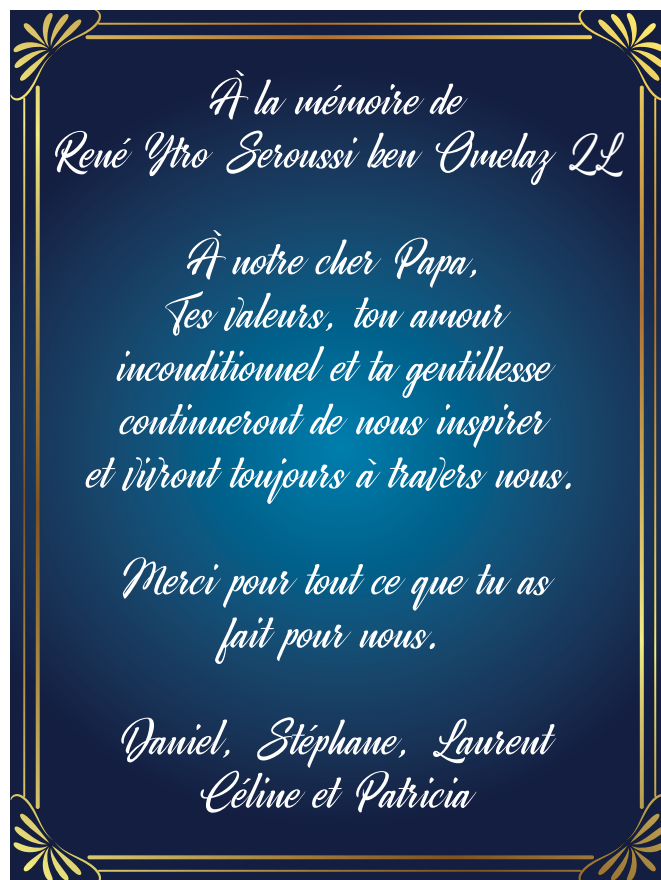
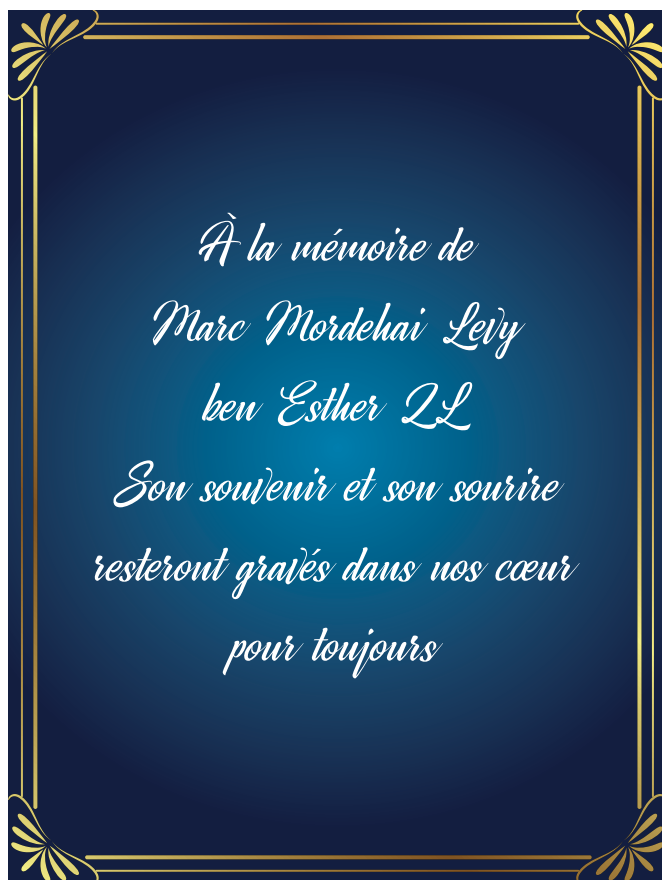
מה שכתב האר"י ז"ל שפרעה נלקה במצרים עשר מכות וכו', כונתו כך.

כי אמרו בעלי קבלה מעשית, שיש שלשה אלפים ומאתים ושמונים מלאכי חבלה הממנים להכות את הרשעים ולהענישם
בגיהנם ולטהרם מעונותיהם. ועל זה נאמר: "וילהכות באגרף רשע", כי אגרף, רמז שלשה אלפים מאתים ושמונים, ועל ידם
נלקה גם פרעה הרשע. ואומר אני הכותב שזהו סוד נפלא כאשר הוא נכתב במנין ובמספר: דם. צפרדע. כנם. ערוב. דבר.
שחין. ברד. ארבה. חשך. מכת בכורות.

אלו עשר מכות כאשר כתבתי אות באות, עולים שלשה אלפים ומאתים ושמונים מלאכי חבלה, הממנים לטהר את הרשעים,
והוא פשט נפלא, עין לא ראתה.

והנה החשבון מכון כאשר נכתב כנס חסר יו"ד, גם ערב חסר וא"ו. גם חשך חסר וא"ו. ואז החשבון ממש, לא פחות ולא
יותר משלשה אלפים ומאתים ושמונים מלאכי חבלה, שמענישין את הרשעים. והינו מה שכתב האר"י ז"ל: "ככתוב", פרוש
ככתוב בספר תורה, ולא כאשר כתוב בסדורים ובעל ההגדה, כי שם נכתבו כלם מלאים. אלא צריך להיות חסר כמו שכתוב
בספר תורה. וגם רבי יהודה לא כתב סימנים כלם רק ראשי תיבות, דצ"ך עד"ש באח"ב, כמו שכתב הרב יצחק אברבנאל
וכמו שכתבתי לעיל.

והינו מה שכתב האר"י ז"ל: "בראשית חסר מן השלישי עשרה", פרוש: מכה שלישית שהיא כנס חסר יו"ד. "מן הרביעי
ששה" שהיא מכת ערוב גם חסר וא"ו. "וחסר מן התשיעי ששה", שהיא מכת חשך גם כן חסר וא"ו. ומה שאמר "ככתוב",
רוצה לומר שכן כתוב בספר תורה חסר, כנזכר לעיל.



KSR KOSHER

UPHOLDING KASHRUT STANDARDS

KSR Kosher, established in 1978, is a prominent kosher certification agency based in Montreal, Quebec. Founded under the leadership of Chief Rabbi David Sabbah, who has served as the Grand Rabbi of Quebec since October 1978, KSR has been dedicated to upholding the highest standards of kashrut, ensuring that food products and establishments comply with strict Jewish dietary laws.

Mission and Services

KSR's mission revolves around providing rigorous kosher certification to a diverse range of culinary establishments, including restaurants, take-out services, catering companies, and mass-production facilities. The organization emphasizes that kosher certification is not merely a stamp but a profound responsibility, ensuring that every aspect of food preparation and service aligns with the stringent requirements of Halacha (Jewish law).

For businesses seeking kosher certification, KSR offers a comprehensive process that guides them from initial inquiry to full compliance. This process includes meticulous inspections, ongoing supervision, and collaboration to maintain the integrity of kosher standards. By achieving KSR certification, businesses can expand their market reach, appealing to kosher consumers and enhancing their brand's reputation for quality and adherence to high standards.

Educational Initiatives

Beyond certification, KSR is committed to educating both businesses and consumers about the principles of kashrut. Their "Beginner's Guide to Kosher" breaks down the main points involved in the concept of kosher and the process involved in obtaining certification. This guide serves as a valuable resource for those new to kosher practices, offering insights into the categories of kosher foods—meaty, dairy, and parve—and the specific requirements for each.

Contact Information

KSR Kosher is headquartered at 5850 Avenue Victoria, Montreal, Canada. For inquiries or more information about their certification services, they can be reached via email at info@ksrkosher.com or by phone at 514.880.9395.

Through its unwavering dedication to kashrut excellence, KSR Kosher has solidified its position as a trusted authority in kosher certification, serving the Montreal community and beyond with integrity and expertise.

www.ksrkosher.com



THE CHIEF RABBINAT A PILLAR OF JEWISH LIFE



For generations, the Rabbinate du Québec has stood as a bastion of Jewish faith, preserving Torah values and guiding the community with unwavering commitment. From its inception, the Rabbinate has provided halachic leadership, kosher supervision, life-cycle services, and crucial support to the Jewish population of Quebec. Under the esteemed leadership of **Rabbi David Sabbah Shlita**, it continues to shape Jewish life in the province and beyond.

History and Leadership

The Rabbinate du Québec was established to serve as the religious authority for Quebec's Jewish community, ensuring the preservation of Jewish law (Halacha) and tradition. Over time, it became the central institution overseeing kashrut, Jewish education, religious rulings, and social services.

At the heart of this sacred mission is **Rabbi David Sabbah Shlita**, a revered Torah scholar and leader, who has dedicated decades to strengthening Jewish identity and observance in Quebec. Through his guidance, the Rabbinate has expanded its reach, providing essential religious services and serving as a unifying force for Jews of all backgrounds.

Kosher Supervision: KSR Certification

A cornerstone of the Rabbinate's work is its **KSR (Kashrut Supervision of the Rabbinate) certification**, which upholds the highest standards of kashrut across the province. Jewish and non-Jewish businesses alike seek the Rabbinate's supervision to ensure their products meet strict halachic requirements. The Rabbinate oversees kosher food production, supervising butcher shops, restaurants, bakeries, food processing plants, and catering services, guaranteeing the Jewish community access to properly certified kosher products.

Hevra Kadisha: Preserving the Dignity of Jewish Burial

The **Hevra Kadisha (Sacred Burial Society)** of the Rabbinate ensures that Jewish burial rites are conducted with the utmost reverence and adherence to Halacha. This essential service provides comfort to grieving families, overseeing tahara (ritual purification), burial arrangements, and ensuring the departed are laid to rest in accordance with Jewish law. The Rabbinate's dedication to kavod hamet (honoring the deceased) underscores its deep commitment to every stage of Jewish life.

Counseling and Guidance: Strengthening Jewish Homes

Jewish life extends beyond rituals—it encompasses the well-being of families and individuals. The Rabbinate

plays a crucial role in offering counseling and support, addressing matters of Shalom Bayit (domestic harmony), marital guidance, crisis intervention, and moral support. Individuals facing challenges—be it illness, financial hardship, or personal struggles—turn to the Rabbinate for halachic and emotional guidance, ensuring that Torah values remain at the heart of every decision.

Education and Torah Learning

The Rabbinate is deeply invested in Jewish education, fostering Torah study at all levels. It offers daily shiurim (Torah classes), lectures, weekly Dvar Torah publications, and video teachings to strengthen religious knowledge within the community. In partnership with local yeshivot and kollelim, the Rabbinate ensures the continuous study of Torah, inspiring both young and old to deepen their connection to Judaism.

Community Support and Social Initiatives

Beyond religious guidance, the Rabbinate provides vital social services. It runs Bikour Holim initiatives, visiting the sick and providing emotional and spiritual support to those in hospitals. It also manages charitable programs like Koupat Hasdé Esther, which distributes financial aid to needy families, particularly during Passover and Yamim Nora'im. Additionally, over 100 families receive year-round assistance, ensuring that no member of the community is left without basic necessities.

Representation and Advocacy

The Rabbinate du Québec plays a crucial role in advocating for Jewish rights and religious freedoms. It liaises with federal, provincial, and regional authorities to ensure that Jewish needs—such as access to kosher food in public institutions and accommodation for Jewish holidays—are recognized and respected. The Rabbinate also represents the Jewish community in interfaith dialogues, fostering mutual respect and understanding with other religious groups.

A Beacon of Torah and Tradition

The Rabbinate du Québec stands as a guiding light for Jewish life, ensuring the continuity of Torah values in an ever-changing world. Whether through kashrut certification, life-cycle services, halachic rulings, or community support, it remains steadfast in its mission to serve Klal Yisrael with dedication and integrity. As the Jewish community of Quebec continues to grow and evolve, the Rabbinate remains a pillar of faith, leadership, and unwavering commitment to Am Yisrael.

THE MONTH OF NISSAN

Nissan begins this year on the evening of March 30, 2025 (which is Rosh Hodesh).

Nissan is the month when we, the Bnei Yisrael, left Egypt, and it was on this occasion that we became a people.

It is because G-d freed us "with a strong hand and an outstretched arm" that we became His people, destined to receive the Torah and the mitzvot.

During this month, nature awakens, and we thank the Eternal for this renewal.

HALAKHOT

- Throughout the month of Nissan, supplications (*Tahanounim*) are not recited.
- Voluntary fasting is not permitted.
- It is forbidden to visit cemeteries.
- Some have the custom of reading a passage each day about the inauguration of the Tabernacle in the desert.

KIMHA DEPISS'HA

Community organizations must mobilize to help the less fortunate by providing them with the essentials for the holiday (matzot, wine, haroset, meals...), as this is part of the laws of Pesach.

Scan me to donate



BIRKAT HA'ILANOT

One of the beautiful traditions of the month of Nissan is **Birkat Ha'Ilanot**, the special blessing recited when seeing **fruit trees in bloom**. As the trees begin to blossom, it's a powerful reminder to **recognize and thank Hashem** for the renewal of nature and the beauty of His creation.

How to Perform It?

- Recite the blessing in front of **at least two blossoming fruit trees**
- Ideally done **at the beginning of Nissan**
- **Women are also encouraged** to take part in this mitzvah
- **Can be recited on Shabbat**

Take a moment to appreciate Hashem's wonders and the beauty of His world!

ברוך אתה ד', א-לקינו מלך העולם, שלא
חסר בעולמו כלום, וברא בו בריות טובות
ואילנות טובות, להנות בהם בני אדם



DATES & TIMES

PESACH 2025-5785 • April 10 to April 20, 2025

	DATE	TIMES					CANDLE LIGHTING					HAVDALA				
		MONTRÉAL	QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO	VANCOUVER	MONTRÉAL	QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO	VANCOUVER	MONTRÉAL	QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO	VANCOUVER
Fast of the Firstborn	12 Nissan Thursday, April 10	Siyum														
Bedikat Hametz	12 Nissan Thursday, April 10	After 19:49	After 19:42	After 19:58	After 20:09	After 20:14										
Vente du Hamets	13 Nissan Friday, April 11															
Sale of Hametz	13 Nissan Friday, April 11	Before 11:35	Before 11:26	Before 11:44	Before 12:00	Before 11:52										
Shabbat Hagadol	13 & 14 Nissan April 11 & 12						19:17	19:22	19:27	19:38	19:42					
Eating Hametz	14 Nissan Saturday, April 12	Before 10:16	Before 10:05	Before 10:25	Before 10:41	Before 10:31										
Disposing of Hametz	14 Nissan Saturday, April 12	Before 11:35	Before 11:26	Before 11:44	Before 11:59	Before 11:52										
Annulment of Hametz <i>Kal Hamira</i>	14 Nissan Saturday, April 12	Before 11:35	Before 11:26	Before 11:44	Before 11:59	Before 11:52										
1 st night of Pesach	14 Nissan Saturday, April 12						After 20:24	After 20:19	After 20:34	After 20:43	After 21:54					
Hatsot	14 Nissan Saturday, April 12	12:55	12:45	1:03	1:18	1:13										
2 nd night of Pesach	15 Nissan Sunday, April 13						After 20:25	After 20:20	After 20:35	After 20:44	After 21:55					
Hatsot	15 Nissan Sunday, April 13	12:55	12:45	1:01	1:18	1:12										
2 nd day of Pesach	16 Nissan Monday, April 14											20:26	20:21	20:36	20:45	21:56
Shabbat & 7 th night of Pesach	20 Nissan Friday, April 18						Before 19:26	Before 19:20	Before 19:36	Before 19:46	Before 20:53					
8 th night of Pesach	21 Nissan Saturday, April 19						After 20:34	After 20:30	After 20:42	After 20:52	After 21:05					
8 th day of Pesach Mimouna	22 Nissan Sunday, April 20											20:35	20:31	20:43	20:53	21:06

Blessings before lighting candles

APRIL 11

ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של שבת

Barukh ata Ado-Nai Elo-Henu Melekh haolam asher kideshanu bemitzvotav vetzivanu lehadlik ner shel Shabbat

APRIL 12, 13 & 19

ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של יום טוב

Barukh ata Ado-Nai Elo-Henu Melekh haolam asher kideshanu bemitzvotav vetzivanu lehadlik ner shel Yom Tov

APRIL 18

ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של שבת ויום טוב

Barukh ata Ado-Nai Elo-Henu Melekh haolam asher kideshanu bemitzvotav vetzivanu lehadlik ner shel Shabbat veYom Tov

FAST OF THE FIRSTBORN

תענית בכורות

The **Fast of the Firstborn** is a special tradition observed on **Erev Pesach** to remember how the firstborn of Bnei Yisrael were saved during **Makat Bechorot** in Mitzrayim.

This year, Pesach begins on **Motzei Shabbat**, and since we **cannot fast on Shabbat**, the fast is moved up to **Thursday, 12 Nissan (April 10, 2025)**.

However, a firstborn can be exempt from fasting by participating in a **Siyum**, the completion of a Masechet of Gemara, which is a joyous occasion. Siyumim will take place in many shuls after **Shacharit**, and attending a **Brit Milah** also grants an exemption.

The Chief Rabbi will be making a Siyum at the Green Shul after Shacharit (7:30 AM).

All firstborn men and boys are encouraged to join!



514-758-7935

www.mtlcleaningservices.ca

PROHIBITION OF POSSESSING AND DERIVING BENEFIT FROM CHAMETZ

According to the Torah, it is forbidden to consume Chametz or even derive any benefit from it on the 14th of Nissan starting from noon (relative time), or more precisely at the end of the sixth "relative" hour from the beginning of the morning, according to the definition of relative time, i.e., the twelfth part of the interval between dawn and nightfall, or according to another practice, the twelfth of the interval between sunrise and sunset.

It is called "relative hour" because it can be as short as 43 minutes in winter and up to 78 minutes in summer.

The Sages have established a protective fence for this Torah law by forbidding us from eating Chametz two hours earlier, i.e., at the end of the fourth relative hour of the morning.

Similarly, they have prohibited deriving any benefit from it starting from the fifth hour (e.g., selling it to a non-Jew or giving it to animals).

The basis of the Halakha is to calculate the duration of the relative hour by dividing the interval between dawn and nightfall by twelve.

In cases of great necessity, such as for young children, one will refer to the interval between sunrise and sunset.

In practice, each person will act according to the local calendar.

Cleaning The Mouth

One should clean the mouth and brush the teeth carefully after consuming Chametz, for fear that any remaining particles might detach later and be swallowed after the time of prohibition has arrived.

Burning Chametz – Destruction of Chametz

After finishing eating, gather all remaining Chametz and dispose of it to fulfill the commandment **"Tashbitu Seor Mibatekhem"** (you shall remove all leaven from your house).

It is advisable, before burning it, to cut it into thin slices so that the fire consumes it entirely, like coal. If this is not done, one can pour a large amount of oil over it to make it impossible to consume.



HAMETZ: LAWS AND PREPARATION

All hours correspond to Montreal, Quebec FOR PESSAH

What is Hametz?

During Pessah, it is strictly prohibited to possess, consume, or benefit from hametz, which refers to any food made from one of the five grains (wheat, barley, spelt, oats, or rye) that has fermented after coming into contact with water. This prohibition extends beyond food to any trace of hametz found in our kitchen utensils and certain everyday products such as medications, cosmetics, and alcohol.

To properly prepare for Pessah, it is essential to consult the section of our guide that outlines the exact steps for kashering your kitchen and the factors to consider when shopping for Pessah. A comprehensive list is also provided to help you navigate the process.

By **Friday, April 11, 2025, at 11:35 AM**, all hametz must be eliminated or sold to a non-Jew through an authorization given to the Chief Rabbi. This simple and practical sale ensures that you avoid any unintentional violations (refer to our hametz sale form, which can be filled out in person or online – the Rabbi's office will handle the rest). The affected products must be stored in a sealed and inaccessible space for the duration of Pessah.

We encourage you to follow these steps carefully to approach Pessah with purity and peace of mind.

Matsa Ashira

It is permitted to knead and bake "Matsa Ashira" (rich matzah), which refers to matzah made from kosher-for-Passover wheat flour mixed with fruit juice or eggs (the same type of matzah used for Passover that is kosher for the holiday).

When Hametz Gets Mixed In

If, by mistake, hametz has been mixed into Passover food (for example: if a grain of wheat is found in a dish, or a non-kosher-for-Passover product was unintentionally introduced, or hametz utensils were used, etc.), it is essential to consult a halachic authority, a posek, who

Erev Pesach Falls on Shabbat: An Essential Guide for a Flawless Transition

All hours correspond to Montreal, Quebec

This year, since Pesach begins immediately after Shabbat, special attention is needed to manage hametz properly while maintaining the sanctity of Shabbat. It is crucial to eat challah (regular bread) at the Shabbat meal, not matzah, as eating matzah the day before Pesach is forbidden in order to enjoy it with appetite during the Seder. For this reason, it is recommended to use pita bread, as it produces fewer crumbs.

What to do after the meal?

Once the meal is finished, carefully shake the tablecloth over the toilet and flush to remove any trace of hametz. The tablecloth should then be stored with other hametz items, which will remain sealed for the entire duration of Pesach. Any leftover bread should be crumbled and disposed of in the same way.

It is important to remember that on the morning of Shabbat, April 12, 2025, bread can only be consumed until 10:16 AM, and the bi'ur hametz (the declaration of nullifying hametz) must be recited three times before 11:35 AM. Since Shabbat directly precedes Pesach this year, the bedikat hametz (search for hametz) cannot be done on Friday evening. It must therefore be performed on Thursday evening, April 10, 2025, after nightfall, and the hametz must be burned on Friday, April 11, before 11:35 AM, except for the bread (preferably pita) reserved for Shabbat morning.

By rigorously following these instructions, we ensure not only the proper observance of Pesach laws but also of Shabbat, allowing us to experience this unique transition with serenity and sanctity.

will guide you on the proper course of action to avoid, God forbid, the serious transgression of consuming even the smallest amount of hametz.

Conclusion

Observing these laws honors Pessah in accordance with the Torah and Halachic guidelines. By eliminating hametz, we purify ourselves spiritually and prepare to fully experience this festival of freedom.

KITNIYOT DIETARY LAWS OF PESACH

As Pesach approaches, every Jewish household carefully prepares to ensure everything is Kosher for Pesach, in accordance with Halacha and traditions passed down through the generations.

One of the most important and widely discussed topics is Kitniyot, a significant issue for Ashkenazi Jews and certain Sephardic communities.

What Are Kitniyot?

The term Kitniyot refers to certain legumes and seeds that, according to Ashkenazi tradition and some Sephardic customs, are not eaten during Pesach. This prohibition, which dates back over a thousand years, was formally codified by the Rama (Rabbi Moshe Isserles) and has become an accepted Halacha for Ashkenazim.

List of Kitniyot

Grains and Seeds

Corn (including corn oil), Millet, Quinoa (some authorities permit it, others do not), Hemp seeds, Sunflower seeds (including sunflower oil), Canola seeds (including canola oil), Poppy seeds, Mustard seeds, Rice.

Legumes Considered Kitniyot

Lentils, Chickpeas, Beans (white, red, black, green, etc.), Fava beans (broad beans), Green peas, Alfalfa, Lupin beans.

Spices and Other Kitniyot-Based Ingredients

Cumin, Fenugreek, Grass pea, Mustard, Black pepper / White pepper / Grey pepper (some authorities include them), Sesame seeds (including sesame oil), Saffron (if mixed with other ingredients).

Nuts and Other Products Affected by Kitniyot Status

Peanuts (some authorities permit, others prohibit), Glucose (if derived from corn), Certain vegetable oils derived from Kitniyot.



Important Note: Many processed foods contain Kitniyot derivatives and require reliable kosher certification for Pesach.

Why Were Kitniyot Prohibited?

1. **Risk of Mixing with Chametz** – Grains such as wheat, barley, oats, rye, and spelt can easily become mixed with Kitniyot during harvesting or storage.
2. **Confusion with Chametz** – Some Kitniyot can be ground into flour, resembling Chametz products.
3. **Similar Cooking Methods** – Certain Kitniyot-based dishes resemble Chametz-based ones, leading to possible mistakes.

Special Cases and Exceptions

- **For the sick, infants, and pregnant women,** Kitniyot may be permitted with rabbinic guidance.
- **Quinoa** – Some rabbis allow it, others require triple-checking to ensure no grain contamination, while others prohibit it entirely.

Sephardic Customs Regarding Kitniyot

- Some Sephardic communities permit certain Kitniyot but prohibit rice.
- Others allow all Kitniyot but require careful inspection before consumption.
- Even when Kitniyot are permitted, they must be carefully checked, especially rice, which must be examined three times to ensure no grain contamination.
- A Sephardi guest at an Ashkenazi home should respect the host's custom and refrain from bringing Kitniyot into the house.

Sephardim in Israel: Can They Change Their Minhag?

In the Diaspora, certain Moroccan, Tunisian, and other communities adopted stringencies by refraining from consuming certain Kitniyot.

However, upon arriving in Eretz Yisrael, Rabbi Yosef Caro, author of the Shulchan Aruch, ruled that they may change their custom and consume legumes without concern.

Rabbi Tzvi Ashkenazi (Chacham Tzvi) famously said:

"May Hashem grant that the Matzah I eat at the Seder be as kosher as the rice and legumes eaten by our Sephardic brothers on Pesach."

Mixed marriages and newlyweds

- A newly married Sephardi whose family avoided Kitniyot may adopt the custom of consuming them without requiring formal annulment of the previous minhag.
- An Ashkenazi woman married to a Sephardi may follow her husband's custom and eat rice.
- A Sephardi woman married to an Ashkenazi should not cook rice at home but may eat it at her parents' home.

Guests during Pesach

- An Ashkenazi guest at a Sephardi home should avoid eating Kitniyot, but may eat foods prepared in utensils that previously contained Kitniyot.
- A Sephardi guest at an Ashkenazi home should respect the household's custom and should not bring Kitniyot.

Are Kitniyot Derivatives Permitted?

- Some poskim (Halachic authorities) allow Kitniyot derivatives for Ashkenazim when they are no longer in their original form (e.g., refined oils).
- However, the widespread Ashkenazi custom is to avoid them completely.
- Additives like cornstarch or glucose derived from corn may pose a problem.

Differences Between Israel and the Diaspora

- In Israel, some Ashkenazim are more lenient regarding products that contain trace amounts of Kitniyot.
- In Europe and the U.S., the prohibition is generally stricter

Specific Cases

- Palm oil is permitted, though it is sometimes mistaken for a Kitniyot-based oil.
- Cocoa is not considered Kitniyot, but requires proper Pesach certification.

Conclusion

Observing the dietary laws of Pesach is a deep spiritual commitment, reinforcing our connection to our heritage and Jewish identity. Following Halacha and the customs of our ancestors is a way of preserving our tradition and remembering Yetziat Mitzrayim (the Exodus from Egypt).

For any questions, consult your local orthodox rabbi to ensure you are following the laws and customs of Pesach properly.



PESACH CLEANING

A PRACTICAL & CLEAR GUIDE

Spring cleaning is NOT Pesach cleaning!

Some families start cleaning as early as Chanukah, but let's be clear: dust is not chametz, and your children are not the Korban Pesach! The goal is to eliminate any chametz that could be eaten or provide benefit during Pesach—not to scrub every inch of the house.

Be diligent, but don't overdo it

The Arizal teaches that one who avoids even the smallest amount of chametz on Pesach is protected from sin all year. That's a great reason to be careful, but it doesn't mean you need to repaint the house or deep-clean the curtains.

What you MUST do:

- Sell all chametz, including crumbs you might find after Yom Tov
- Clean surfaces that come in contact with food: tables, countertops, kitchen drawers
- Sweep and vacuum dining areas, and empty the vacuum bag
- Wash the floors before Bedikat Chametz (no need to make them sterile!)
- Invest in Pesach-only dishes and utensils—less cleaning in future years!
- For hard-to-reach areas, use a strong cleaner to render any chametz inedible

What you should NOT do:

- Sort through clothes, paperwork, or old letters—this can wait until after Pesach
- Wash walls, curtains, and windows—unless someone smeared cookies on them
- Scrub every corner of the couch or blinds with a toothbrush
- Clean like a hospital sterilization unit—a regular cleaning is enough

Delegate & Organize

Pesach cleaning is a team effort! Get the whole family involved—assign tasks to the kids, and ask your husband to take care of certain areas. A well-planned effort means less stress for everyone.

Remember: Pesach is about freedom, not slavery!

Prepare wisely and celebrate joyfully. Do what's necessary, but don't exhaust yourself. A meaningful, lively Seder is far more important than a spotless home!





KASHERING THE KITCHEN

HAGALA

This process involves using boiling water, that is, immersing the utensil to be purified in boiling water contained in a vessel filled to the brim and kept on maximum heat, in order to rid it of traces of leaven that have penetrated it under the action of water or boiling liquid. This applies to pots, pans, metal serving dishes, knives, forks, spoons, etc.

LIBOUNE

Consequently, utensils used over fire that have absorbed leaven through fire, such as metal oven grates, skewers used for grilling, etc., must be "kashered" by fire, which involves burning them directly with a torch (liboune gamour), with the iron heated to the point of sparking. This process is known as Liboune Gamour.

DISHES, UTENSILS, AND COOKWARE

The dishes and utensils that are used throughout the year are leavened, therefore, they cannot be used during the Passover holiday. Leavened dishes should be stored away to keep them out of reach during the holiday to avoid confusion or being misled. It is obligatory to either acquire the dishes customarily used for Passover or to buy new ones.

Generally, before cleaning and kashering, it is imperative to leave the household appliance, utensil, or container unused for 24 hours before kashering.

THE STOVE

Every part of the stove must be meticulously cleaned with detergent, then left unused for 24 hours, and then kashered by boiling water (hagala) on the burners while each burner is lit at the maximum temperature for 1 to 2 hours.

Although hagala, when done correctly, accomplishes kashering, for precaution, it is preferable to cover it with aluminum foil.

CERAMIC STOVE TOP

All parts and corners (including control knobs) must be meticulously cleaned with detergent, left unused for 24 hours, and then boiling water (keli rishon) should be poured over the entire cooking surface, followed by lighting each burner at the maximum temperature for 1 to 2 hours.

THE OVEN

The oven must be meticulously cleaned with suitable products to remove any traces of food that may have accumulated in corners and crevices. Once cleaned and dry, it should be heated to the highest temperature for one to two hours.

SELF-CLEANING OVEN

Leave the grates inside the oven (additional grates can be added) and run a self-cleaning cycle, which is considered liboun gamour.

SHABBAT HOT PLATE

Firstly, clean and scrub the hot plate thoroughly. Then, pour boiling water from a boiling pot (keli rishon) onto the hot plate and subsequently cover it with aluminum foil.

REFRIGERATOR AND FREEZER

Ensure to remove glass shelves, bins, and all compartments for cleaning with soapy water, including rubber door seals and parts with slots. Vinegar and baking soda are natural and excellent alternatives for a chemical-free cleaning, leaving no residue behind.

The freezer should be defrosted for easier and more effective cleaning of walls, sides, rubber seals, and bins, which should also be washed with soapy water. To avoid placing leavened food in it at the last moment, it is advisable to cover it with aluminum foil whenever possible, as a reminder that it is kosher for Passover.





DISHWASHER

Initially, clean the dishwasher with a detergent suitable for its capacity, leave it unused for 24 hours, then run it with empty soap at a very high temperature to allow the steam to remove any potential leaven that may be present. It is advisable to repeat the same process a second time. Beforehand, ensure that the bottom of the dishwasher is free of residue.

STAINLESS STEEL OR ENAMELED SINK

After thoroughly cleaning it 24 hours before kashering, and ensuring not to pour hot water from a leavened vessel, spray the entire sink surface, including the drainboard, faucet, and faucet strainer, with boiling water from a pot

(keli rishon) that has not been used for the last 24 hours. If using an electric kettle, it is recommended to pour its contents directly into the sink, faucet, etc. Afterward, rinse with cold water.

WORK SURFACE

In Marble, Granite, Ceramic, or any other surface it should be scrubbed in every corner and washed with soap. After cleaning without use for 24 hours before kashering, the work surface should be dry, and boiling water from the pot in which it was boiled (keli rishon) should be poured over the entire surface, followed by pouring cold water. Many people cover their pre-kashered work surface for added safety.

Name of the utensil or material	Kashering Guide
SILVER	If used as a secondary utensil (Kli Sheni), pour boiling water over it from a primary utensil (Kli Rishon). If used cold, wash and rinse with cold water.
METAL OR PLASTIC PLATES	Pour boiling water from a Kli Rishon over it
PRESSURE COOKER	Hagalah
BAKELITE (POT HANDLE)	Hagalah if used over fire. If used as a Kli Sheni, pour boiling water from a Kli Rishon over it. If used cold, wash and rinse with cold water.
SCALE	Careful cleaning.
BABY BOTTLE	Pour boiling water from a Kli Rishon onto the bottle after thorough cleaning.
WOOD	Pour boiling water from a Kli Rishon over the utensil. If used cold, wash and rinse with cold water
BREAD BOX	Wash and rinse with cold water.
ELECTRIC KETTLE	Wash and rinse with cold water if only used to heat water. If used for anything other than heating water, descale thoroughly, fill with water, boil, or pour boiling water from a Kli Rishon until it overflows.
GLASS BOTTLE	Wash and rinse with cold water.
PLASTIC BOTTLE	If used as a Kli Sheni, pour boiling water from a Kli Rishon over it. If used cold, wash and rinse with cold water.
MILK BAG JUG	Wash and rinse with cold water.
SPIT (FOR GRILLING)	Liboune
TOOTHBRUSH	Wash and rinse with cold water, ensuring no food residue remains. Preferably reserve a special toothbrush for Pessach.
STOVE BURNERS	Clean thoroughly, then perform Hagalah. If boiling water from a Kli Rishon was poured over, it is retroactively valid.
RUBBER	If used as a Kli Sheni, pour boiling water from a Kli Rishon over it. If used cold, wash and rinse with cold water.
NUTCRACKER	Wash and rinse with cold water.





Name of the utensil or material	Kashering Guide
METAL POT	Hagalah
ASHTRAY	Careful cleaning.
CANDELABRUM	Wash and rinse with cold water.
METAL KIDDUSH CUP	Wash and rinse with cold water.
KNIFE	Hagalah. Preferably have knives reserved for Pessach.
CRYSTAL	Wash and rinse with cold water.
SPOON	Immerse in a Kli Sheni. in a Kli Sheni.
DURALEX	Wash and rinse with cold water.
ENAMEL	Hagalah. It is recommended to immerse the utensil three times consecutively in boiling water
SINK	Pour boiling water from a Kli Rishon.
IRON	Hagâla if used on the fire If used as a Kéli Shéni: pour boiling water from a Kéli Rishon onto the utensil. If used cold: Wash and rinse with cold water.
OVEN	Clean very carefully with a suitable detergent, wash, rinse, do not use for 24 hours, then heat for 1 or 2 hours at the maximum temperature.
STOVETOP GRATE	Clean thoroughly, then perform Hagalah If boiling water from a Kli Rishon was poured over, it is retroactively valid. Preferably wrap them in aluminum foil.
OVEN OR BARBECUE RACKS	Liboune Gamour
TOYS	Wash and rinse with cold water. S'abstenir de les utiliser s'ils ont des interstices difficiles à nettoyer
SHABBAT KETTLE	Hagalah: if Hamets was placed on it.
(KOUMKOUM)	Check for the absence of Chametz if intended for table use. Not necessary to check if not intended for table use. Those used at the table all year should not be used during Pessach (e.g., Birkonim).
BOOKS	Check for the absence of Chametz if intended for table use. Not necessary to check if not intended for table use. Those used at the table all year should not be used during Pessach (e.g., Birkonim).
LADLE	Hagalah
MICROWAVE	Do not use during Pessach if food was reheated uncovered. If cleaned thoroughly, then a plate filled with water and powerful detergent was boiled inside, it is retroactively valid. Always cover food placed inside during Pessach. If it has electric resistors, kasher it like a regular oven.
MIXER, BLENDER, FOOD PROCESSOR	Disassemble and clean all parts. If the bowl is metal, pour boiling water over it if used hot and wash with cold water if used cold. If the bowl is glass, wash with cold water regardless of how it was used during the year. For the blades, perform Hagalah.
CAKE MOLD	Liboune
PLASTIC TABLECLOTH	Clean, then pour hot water from a Kli Sheni over the tablecloth. If there's a concern of usage with Chametz, pour hot water from a Kli Rishon over the tablecloth if it is thick enough to withstand the temperature without damage; otherwise, do not use.
FABRIC TABLECLOTH	Wash at a high temperature (60 degrees Celsius).
BONE UTENSILS	If used over fire, perform Hagalah. If used as a Kli Sheni, pour boiling water from a Kli Rishon over the utensil. If used cold, wash and rinse with cold water.
CAN OPENER, BOTTLE OPENER	Wash and rinse with cold water.





Name of the utensil or material	Kashering Guide
PICNIC BASKET	Wash and rinse with cold water
STRAINER	Reserve a strainer for Pessach use.
STONE	If used over fire, perform Hagalah. If used as a Kli Sheni, pour boiling water from a Kli Rishon over the utensil. If used cold, wash and rinse with cold water.
MORTOR	If used over fire, perform Hagalah. If used as a Kli Sheni, pour boiling water from a Kli Rishon over the utensil. If used cold, wash and rinse with cold water.
COUNTERTOPS IN MARBLE, WOOD, TILE, RESIN, GRANITE	Clean thoroughly and pour boiling water from a Kli Rishon over the surfaces. It's recommended to cover them with aluminum foil.
SHABBAT ELECTRIC PLATE	Clean thoroughly, then pour boiling water from a Kli Rishon over it. If bread was placed directly on it, wrap it in thick aluminum foil.
PLASTIC	If used as a Kli Sheni, pour boiling water from a Kli Rishon over the utensil. If used cold, wash and rinse with cold water.
OVEN TRAY	Use trays reserved for Pessach.
METAL TRAY	If used as a Kli Sheni, pour boiling water from a Kli Rishon over it. If used cold, wash and rinse with cold water.
GLASS TRAY	Wash and rinse with cold water.
HANDLES OF UTENSILS	Kashered in the same manner as the utensil itself.
PORCELAIN	No kashering possible if used hot. Store away during Pessach. If used cold for a short duration, wash and rinse with cold water. If contents remained for at least 24 hours, fill with water three times in succession for 24 hours.
TRASH BIN	Wash and rinse with cold water.
REMOVABLE DENTAL PROSTHESIS	Wash and rinse with cold water, ensure thorough cleaning and checking of crevices.
PYREX	Wash and rinse with cold water.
REFRIGERATOR	Clean thoroughly, then wash and rinse with cold water.
SALTSHAKER	Wash and rinse with cold water.
TABLE	Pour hot water from a Kli Rishon over the table. If concerned about damaging it this way, clean thoroughly and cover with a tablecloth. If it was used all year with a tablecloth, it's not necessary to kasher but cover with a tablecloth reserved for Pessach.
SIFTER	Wash and rinse with cold water, ensuring no flour remains. Preferably use one reserved for Pessach.
TERRACOTTA	No kashering possible if used hot. Store away during Pessach. If used cold for a short duration, wash and rinse with cold water. If contents remained for at least 24 hours, fill with water three times in succession for 24 hours.
THERMOS	Pour boiling water from a Kli Rishon into the utensil if it was used to keep Chametz (e.g., soup). If only used to keep water, wash and rinse with cold water.
OIL CLOTH	Clean, then pour water over it from a Kli Rishon.
GLASS	Wash and rinse with cold water.

**For all Questions contact the
Rav at 514-738-1004**



TEVILAT KEILIM

IMMERSING UTENSILS IN A MIKVAH

Most utensils that come into contact with food—such as glassware, plates, forks, and kettles—if made by or previously owned by a non-Jew, must be immersed in a mikvah before use.

If one mistakenly used an unimmersed utensil, the food remains permissible but should be removed from the utensil as soon as possible.

Preparation Before Immersion

1. Remove all labels and stickers.
2. Clean off any rust or glue residues.
3. Wet your hands before reciting the blessing.
4. Recite the blessing (when required):

בָּרוּךְ אַתָּה ה' אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ
בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל טְבִילַת כֵּלִים.

**Baruch Atah Hashem, Elokeinu Melech HaOlam,
Asher Kid'shanu B'mitzvotav V'tzivanu Al Tevilat
Keli(m).**

5. Completely submerge the utensil in the water in one motion—partial immersion is invalid.
6. Do not speak until all required immersions are completed.

Special Cases

Porcelain

- If only the outside is glazed → No immersion required.

- If only the inside is glazed → Immerse without a blessing.
- If both inside and outside are glazed → Immerse with a blessing.

Electric Kettle

- If the inside is metal → Immerse with a blessing.
- If the inside is not metal → Immerse without a blessing.

Exempting Electrical Appliances from Immersion

Since immersing electric appliances can be complicated, there are two ways to exempt them:

- Transfer of Ownership – Give the item as a gift to a non-Jew, then borrow it back for use.
- Disassembly by a Jewish Technician – A professional Jewish electrician disassembles and reassembles the appliance, making it exempt.



TRAVELER'S GUIDE FOR PESSACH

Are you traveling for Pessach? Whether you're leaving home well before the holiday or staying at a hotel, here's what you need to know to prepare properly — both practically and halachically.

IF YOU ARE LEAVING YOUR HOME FOR PESSACH

LEAVING MORE THAN 30 DAYS BEFORE PESSACH (and not returning before the end of the holiday)

Bedikat Chametz (search for chametz) is not required. You must sell your chametz.

You must recite Kal Hamira (nullification of chametz) before the deadline for owning chametz on the eve of Pessach, before the fifth halachic hour.

LEAVING WITHIN 30 DAYS BEFORE PESSACH (after Purim)

Bedikat Chametz is required, even if you are leaving before the holiday.

It must be done the night before your departure, using a candle or flashlight. No blessing is recited.

You may appoint a Shaliah (agent) to perform the bedika on your behalf on erev Pessach.

Although it is technically permissible to sell the entire home to avoid the bedika, it is preferable to personally fulfill the mitzvah. If in doubt, consult your rabbi.

It is important to thoroughly clean your home before leaving, in case unexpected circumstances force you to return.

Don't forget: Sell your chametz.

Recite Kal Hamira before the deadline on erev Pessach (before the fifth hour).

AT YOUR DESTINATION (HOTEL, RENTAL, ETC.)

On the night of the 13th of Nissan, perform Bedikat Chametz in your room (in 2025, this will be Thursday night).

If you brought chametz with you: recite the blessing.

If you did not bring any chametz: do not recite the blessing, but the search is still required.

When selling chametz:

Make sure the sale is finalized before the local deadline for owning chametz (according to your time zone).

Ensure that the chametz is only bought back after Pessach ends, in the location where you are staying.

USING THE HOTEL ROOM

Do not use any of the utensils provided in the room or suite unless they are clearly marked Kosher for Pessach.

Bring with you: Disposable utensils, a Kosher for Pessach knife, previously immersed in a mikveh if necessary.

If you need to place food on the countertop, kasherize it if possible and cover it with aluminum foil.

FLYING DURING PESSACH

Request a meal that is certified Kosher for Pessach.

Make sure the double-wrapping of the hot meal is intact and not pierced (this applies year-round).

Avoid hot drinks and assume that cold drinks are not Kosher for Pessach unless clearly labeled.

CANDLE LIGHTING IN THE HOTEL

In most hotels, candles are lit in the communal dining area.

Be sure to light on time — it's easy to lose track of time while traveling.

A FINAL WORD

Traveling during Pessach can be a beautiful experience, but it requires serious halachic preparation. With proper planning, you can celebrate the holiday fully — in joy and in kashrut.

We wish all travelers a joyful, kosher, and meaningful Pessach.

Chag Pessach Kasher veSameach!

SHOPPING FOR PESACH

WHAT YOU NEED TO KNOW!

As Pesach approaches, meticulous preparation is essential—especially when it comes to grocery shopping. It's not enough for a product to be Kosher year-round; it must specifically be certified Kosher for Pesach under strict and reliable rabbinic supervision.

Even the smallest trace of Chametz makes food prohibited, and hidden ingredients can turn an otherwise permissible item into something off-limits. It is crucial to check every product carefully, especially processed foods that may contain Chametz in unexpected forms.

FRESH PRODUCE, MEAT & FISH: WHAT'S ALLOWED?

Fresh fruits, vegetables, meat, and fish are permitted on Pesach as long as they have not come into contact with Chametz.

BE AWARE OF KITNIYOT & DRIED LEGUMES!

Many communities do not consume Kitniyot (such as rice, corn, chickpeas, beans, and peas). Each family should follow its own tradition regarding these foods.

Frozen vegetables: They can be used on Pesach if purchased before the holiday and soaked in water to ensure they contain no forbidden substances.

PROCESSED FOODS: EXTRA CAUTION REQUIRED!

Only buy processed foods that are certified Kosher for Pesach under a reputable rabbinic authority. Standard Kosher certification is not sufficient, as many everyday products contain grain-based additives (such as starch, thickeners, yeast extracts, or flavorings), which can make them Chametz.

Without proper rabbinic supervision, these products must be considered Chametz and are strictly forbidden on Pesach.

PRODUCTS THAT ARE 100% FORBIDDEN

The following foods are considered absolute Chametz and must be completely avoided:

- Bread, cakes, cookies, cereals, pasta
- Beer, whiskey, and certain vodkas
- Anything containing leavened grains or fermented cereals

BABY FOOD & FORMULA: WHAT'S PERMITTED?

Even babies must follow Pesach laws! If an infant requires formula, it may be used as long as it contains no grain-based ingredients and has proper Kosher for Pesach certification. If uncertain, consult a rabbi for guidance.

SUMMARY: HOW TO SHOP SMART FOR PESACH

- Always check for a reliable Kosher for Pesach certification.
- Prefer fresh, unprocessed foods to minimize the risk of hidden Chametz.
- Follow family customs regarding Kitniyot and other communal restrictions.
- Avoid anything that is Kosher year-round but lacks Pesach certification.
- Completely refrain from foods containing leaven or fermented grains.

By being vigilant with our Pesach shopping, we ensure that we fulfill the mitzvot of the holiday properly and celebrate it in purity and holiness.





KOSHER PRODUCTS GUIDE FOR PASSOVER 2025

List of Approved Products for Pessah

As a rule, despite what is written here, it is always wise to check the ingredient list, even for products we approve, in case they contain any of the five grains.

This list applies only for the year 2025.

Arranged in alphabetical order.

ALCOHOL

Rubbing alcohol (Isopropyl) and all hand sanitizers like Purell are kosher for Passover.

ALCOHOLIC BEVERAGES

Beer and whiskey are chametz and therefore forbidden on Passover; most vodkas are also chametz. See the list of alcoholic beverages.

ALMOND FLOUR

Kirkland brand almond flour is acceptable.

ALMOND MILK

Must be certified Kosher for Pessach.

Except for the brand **Blue Diamond Almond Breeze Original Unsweetened** which is Kitniyot permitted for Sephardim as well as for Ashkenazi infants and those who are ill.

ALMONDS

Must be raw, unsalted, unroasted, and in their natural state.

ALMOND POWDER

Must be Kosher for Pessach. However, the one with the year-round OU certification is acceptable for Pessach.

ALUMINUM

Molds, utensils, and aluminum foil are kosher for Passover.

APPLE CIDER VINEGAR

Must be certified kosher for Passover.

BABY CEREALS

All baby cereals are chametz. Rice-based cereals require kosher for Passover certification (for those who eat rice on Passover).

BABY FOOD

Only permitted with a Kosher for Passover certification. Many options are available with certification.

BAKING SODA

All brands are permitted; it is preferable to open a new box for Passover.

BEER

Beer is chametz and therefore forbidden on Passover.

BIRD FOOD

Ensure that the ingredients do not contain any of the five chametz grains. Replace with sunflower seeds or entrust it to a non-Jew for Passover.

BOTTLED WATER

Must have year-round kosher certification to be permitted for Passover.

BUCKWHEAT

Permitted for those who consume kitniyot.

BUTTER

Must bear a kosher for Passover certification.

CANNED TOMATOES

Must have kosher for Passover certification.

CANNED/COOKED FRUIT

Must bear a year-round kosher certification as well as a Kosher for Passover certification, without exception.

CANDY

Must bear a kosher for Passover certification.



**CARBONATED WATER**

Club soda and seltzer that are kosher **year-round and unflavored** are permitted **without** the Kosher for Passover certification.

CASHEW AND ALMOND BUTTER

Must bear a kosher for Passover certification.

CAT & DOG FOOD

Ensure that the ingredients do not contain any of the five chametz grains

CHEESE

Must be certified kosher for Passover.

CHOCOLATE (e.g. Nutella)

Permitted, even though the adhesive used contains chametz.

CHOCOLATE MILK

Must be certified kosher for Passover.

CIGARETTES

Permitted, even though the adhesive used contains chametz.

COCONUT (SHREDDED)

Must have a Kosher for Pessach certification.

COCONUT MILK

All coconut milk is kosher for Pessach if they have an OU certification.

COCOA

100% pure unsweetened cocoa powder is permitted. Hershey's is allowed.

COFFEE

Pure, unflavored coffee beans is Kosher for Pessach.

Instant coffee brands **Folgers**, **Maxwell House**, **Nescafé Gold**, and **Nescafé Taster's Choice**, which bear a year-round Kosher symbol, are Kosher for Pessach.

Decaffeinated coffee will require a Kosher for Pessach seal, except for **Folger's** and **Maxwell House** instant decaffeinated coffees, which are acceptable for Pessach.

Flavored coffee is not Kosher for Pessach.

Nescafé Rich is not Kosher for Pessach.

COFFEE CAPSULES

Non-flavored, non-decaffeinated capsules that bear the OU kosher certification are Kosher for Passover.

COSMETICS

All cosmetics, including lipstick, are permitted for Sephardim. They fall under "nifsal méakhilat hakélève." However, makeup is not allowed on Shabbat or Yom Tov. Applying makeup before Shabbat or during Chol Hamoed is permitted.

DATES

Fresh dates (in their natural state), not dried, are permitted.

Dried dates require the Kosher for Pessach seal.

DEODORANT

All deodorants are permitted.

DENTAL FLOSS

All unwaxed dental floss is permitted.

DETERGENTS AND CLEANING PRODUCTS

All are allowed for Passover, as anything unfit for a dog's consumption is not considered chametz.

DRIED FRUITS

They must bear the Kosher for Pessach certification especially when they are packaged.

Almonds, dates, peanuts in shell, walnuts, and pistachios are permitted for Pessach without the Kosher for Pessach seal, provided they are raw, unsalted, unroasted, and in their natural state.

DRIED CRANBERRIES

Require kosher for Passover

DRIED RAISINS

Only permitted with a Kosher for Passover certification.

EGG WHITES

Must bear a kosher for Pessach seal.

E-CIGARETTES (VAPES)

Some may contain chametz-based flavors and alcohol.

FISH

Permitted for Pessach in their natural state without requiring a special certification.

It should be noted that in their natural state, all fish are always Kosher for Pessach.

This means that if you have raw fish in your freezer, you can consume it for Pessach without any issue and do not need to purchase fish specifically for Pessach.



**Ground fish**

Should only be purchased from a fish store with Kashrut certification.

Canned fish

Must bear a Kosher for Pessach certification.

Smoked salmon

With the OU kosher certification, for Sephardim only.

Frozen salmon

The following brands are acceptable for Pessach: Kirkland Atlantic Farm-Raised and Kirkland Wild Frozen Salmon with OU certification (for Sephardim only).

Olivia Atlantic Frozen Salmon with KF certification.

FISH FOOD

Ensure that the ingredients do not contain any of the five chametz grains or entrust it to a non-Jew for Pessach.

FLAXSEED

Permitted for those who consume Kitniyot.

FROZEN VEGETABLES AND LEGUMES

All brands that are certified kosher year-round (OU, CRC, etc.) are permitted without a special Passover label for Sephardim and should be purchased before Passover, unless the ingredients indicate the addition of flour.

Salt and sodium chloride are not considered chametz for Sephardim. It is essential to ensure that the ingredients do not mention any of the five chametz grains.

Frozen foods and packaged legumes without a Kosher for Passover label are permitted, including peas, carrots, artichokes, potatoes, chickpeas, green beans, corn, lentils, white beans, and all other legumes. When purchasing them in sealed packages in their dry state, it is necessary to carefully inspect them—three times rather than once—to ensure that none of the five chametz grains have accidentally been mixed in, as discussed in the section on Kitniyot in this pamphlet.

GARLIC

Permitted by Halacha.

HONEY

Permitted in a new container with year-round kosher certification.

ICE CREAM

Only permitted if it bears the **Kosher for Passover** certification.

INFANT FORMULA

Must be OU certified year-round.

Enfacare, Enfagrow, Enfamil, EnfaPort, Isomil, Prosobee, Similac.

JAM

Only permitted if it bears the **Kosher for Passover** certification.

JUICES

All juices must be kosher for Passover.

KETCHUP

Must be certified kosher for Passover.

LACTIC ACID

If it appears in a product that is kosher year-round, it is of plant origin and does not pose a problem.

LACTAID

Permitted if purchased before Passover.

LAXATIVE

Metamucil Original Coarse, Life Laxatif de fibres à texture originale, Life Clearly Fibre, and RestoraLAX are permitted for Passover.

LETTUCE

Must be carefully checked for insects. Preferably purchase Bodek or Ale Naki brands.

LICORICE

Caution: Licorice candy is chametz.

MAPLE SYRUP

All natural and Kosher with OU certification is permitted for Passover.

MARGARINE

Must be certified kosher for Passover.

MATSA

Must be certified kosher for Passover.

MAYONNAISE

Must be certified kosher for Passover.





MEDICATIONS

The general rule is that any pill that has no taste and is swallowed is permitted for Sephardim without needing a Kosher for Passover certification.

Anything that dissolves in the mouth and has a taste—such as syrups, tablets, and vitamins—as well as anything that is chewed or drunk, requires Kosher for Passover certification.

It is advisable to ask a doctor to prescribe Kosher for Passover medications, as most common medications are now readily available in this form.

Eye drops, ear drops, nasal drops, suppositories, ointments, and creams (only for external use outside the mouth area) are permitted.

For vitamin supplements, one should consult a competent rabbinic authority before using them.

MEAT, FISH, POULTRY, RAW EGGS

Permitted for Passover in their natural state, without the need for certification. Processed meats must be certified Kosher for Passover, as they contain many ingredients.

Note that in their natural state, all meats, fish, poultry, and eggs that have not been in contact with chametz are always Kosher for Passover, just like fresh vegetables and fruits. There is, of course, no special slaughtering or koshering process for Passover that differs from other days of the year.

This means that if you have raw meats, poultry, or fish in the freezer, you can safely consume them for Passover without needing to buy new supplies specifically for Passover.

MILK

Preferably with kosher for Passover certification. If unavailable, buy before Passover.

MODELING CLAY

Caution: Modeling clay is **chametz**.

MOUTHWASH

Listerine and Scope are permitted.

MUSHROOMS

Fresh and sliced mushrooms are permitted. Canned mushrooms require kosher for Passover certification.

MUSTARD

Kitniyot, only permitted with a Kosher for Passover certification.

NUTS

Nuts are permitted without certification in their natural state.

Peanuts are considered Kitniyot.

NUTELLA

Only permitted with a Kosher for Passover certification.

NUTRITIONAL SUPPLEMENTS

Should be purchased **before** Passover for those who need them.

Permitted Products:

Boost – High Protein, Glucose Control, Nutritional Pudding, Plus.

Ensure – All flavors, shakes, liquids, and powders with OU certification (year-round), except for nutrition bars.

Fibersource HN, Glucerna – All flavors, shakes, liquids, and powders with OU certification (year-round), except for nutrition bars.

Nepro Vanilla

Vital

Jevity – In powder or liquid form.

Pedialyte – All flavors.

Pediasure – All flavors, shakes, liquids, and powders with OU certification (year-round), except for nutrition bars.

OILS

All oils must bear a **year-round kosher certification**.

For **Sephardim who consume kitniyot**, these oils are permitted, except for **canola oil, which is not allowed on Passover**.

For **Ashkenazim**, kitniyot-based oils are not permitted.

OLIVE OIL

Extra-virgin olive oil is permitted for everyone without a Kosher for Passover label.

PAPER TOWELS & NAPKINS

Table napkins, tissues, and paper towels are Kosher for Passover.

PERFUME

All perfumes are permitted for Sephardim.

PLASTIC

Does not require kosher certification for Sephardim.



**POTATOE CHIPS**

Only permitted if it bears the **Kosher for Passover** certification.

QUINOA

Some consider quinoa **kitniyot**, while others do not. Those who permit it should carefully inspect it before consumption, as it may be mixed with chametz grains. It should be checked **three times**, similar to rice.

RICE

For those who consume rice, it is important to conduct a thorough inspection three times to ensure that none of the five forbidden chametz grains, as mentioned in the Kitniyot section of this pamphlet, have accidentally mixed in.

Some have the custom of consuming only rice that is certified Kosher for Passover, while others rely on dry rice that has been carefully checked and washed before cooking.

As with all Passover customs, one should follow their family tradition and the guidance of their Rav.

RICE MILK

May contain chametz

SALT

Iodized salt requires Kosher for Pessach certification.

Non-iodized salt is permitted.

Sea salt is permitted.

Himalayan pink salt (without additives) is permitted.

SAFFRON

Natural saffron is permitted for Passover.

SARDINES

Only permitted with a Kosher for Passover certification.

SPRAY OIL (E.G., PAM)

Must be certified kosher for Passover.

SHAMPOO

All shampoos are permitted for Sephardim.

SHERBERT/SORBET

Must have a Kosher for Passover certification.

SHOE POLISH

Permitted as it falls under "nifsal meachilat hakelev" (unfit for consumption by a dog).

SOAP

All soaps are permitted for Sephardim, as they fall under the category of nifsal meachilat hakelev (unfit for consumption by a dog).

SODA STREAM

Unflavored is permitted for Passover.

SOFT DRINKS

Must bear the "Kosher for Passover" certification.

We allow certain soft drinks containing Kitniyot for Sephardim, provided they have the "Kosher for Passover" seal.

SOUP CONSOMMÉ

Only permitted if it bears the **Kosher for Passover** certification.

SPICES

All spices that are **natural** (pure and without any additives) are **Kosher for Passover**.

The following spices, when **pure and without any additives**, are Kosher for Passover:

Paprika, pepper, nutmeg, cinnamon, ground mace, saffron, garlic powder, onion powder.

However, **cumin and black pepper require a Kosher for Passover certification.**

For **kitniyot spices** that are **certified Kosher for Passover**, spice containers from Israel that are used year-round and bear a Kosher for Passover label are permitted for Sephardim.

Previously Opened Spices, Salt, Oil, or Wine.

A **shaker-style** spice or salt container **opened before Passover** but **never used with a chametz** utensil can continue to be used for Passover. There is **no need to open a new one**, as the spice inside has never been contaminated.

The same rule applies to a salt shaker, bottle of oil, or bottle of Kosher for Passover wine that was opened before Passover.

As long as these items were **only poured from and never touched by a chametz utensil**, they remain Kosher for Passover.

SOYBEANS

Kitniyot

SOY MILK

May contain chametz and is considered Kitniyot.



**SUGAR****White Sugar**

Lantic and Redpath are permitted for Pessach if purchased in new packaging.

Granulated white sugar that is kosher year-round is also permitted for Pessach if in new packaging.

Brown Sugar

Must have a Kosher for Pessach certification.

Except for Lantic and Redpath which are permitted for Pessach if purchased in new packaging.

The following brands are permitted for Pessach:

Redpath: Cubes, Dark and Light Brown Sugar, Golden and Light Yellow Sugar, Packets

Lantic: Dark and Light Brown Sugar.

Powdered Sugar

Must have a Kosher for Pessach certification.

SUGAR SUBSTITUTES

Must have a Kosher for Passover certification (Ex: sorbitol).

TEA

Pure green or black tea without additives is permitted. Tea bags and herbal teas require kosher for Passover certification.

Dry herbal infusions in their natural state like linden, verbena, chamomile, and mint are permitted

TEHINA (TAHINI)

Natural tehina is permitted for those who have the Minhag to eat chickpeas.

TEQUILA

Some brands are certified kosher for Passover (see attached list).

TOOTHPASTE

All toothpastes are permitted. Avoid flavored toothpaste for children. For Ashkenazim, only Colgate and Sensodyne are permitted.

TUMS

Tums – Regular, Extra Strength, and Ultra Strength are kitniyot and permitted for Sephardim. However, it is preferable to avoid them.

TUNA (CANNED)

Must have kosher for Passover certification.

VANILLA EXTRACT & SUGAR

Must have kosher for Passover certification.

VASELINE

Permitted for Passover

VINEGAR

Must be certified kosher for Passover.

VITAMINS

It is preferable that they be kosher year-round and for Passover. Consult a rabbinic authority.

VODKA

Most vodkas are distilled from wheat grains and are therefore not permitted. Please refer to the alcoholic beverage list for approved options.

WAX PAPER

Does not require Kosher for Passover certification.

WINE

All kosher wines are automatically kosher for Passover and should be used for the four cups at the Seder.

WHISKEY

Chametz and therefore forbidden.

YOGURT

Must be certified Kosher for Passover.



FEEDING PETS DURING PESSAH

HAMETS: FORBIDDEN TO EAT OR BENEFIT FROM

During Pessah, not only is it forbidden to eat Hamets, but it is also forbidden to derive any benefit from it. This means that feeding pets food that contains Hamets is prohibited, as it would be considered benefiting from Hamets.

COMPLETELY RUINED HAMETS = NO LONGER A PROBLEM

Key Rule: If a Hamets food item is so deteriorated that even a dog would not eat it (e.g., bread that has been burned to ashes), then it loses its Hamets status and may be kept during Pessah.

FOODS THAT CONTAIN A MIXTURE OF HAMETS

Some foods are not Hamets in themselves but contain a small amount of Hamets mixed in (e.g., cheese with a bit of flour). Such foods are treated as actual Hamets and must be completely removed before Pessah.

Torah Prohibition:

"Bal Yérahé Ou-Bal Imatsé" – No Hamets shall be seen or found in your possession.

Important Distinction:

Fully Hamets foods (bread, crackers, pasta): Must be destroyed or removed, unless they are completely inedible, even for a dog.

Foods with a Hamets mixture: May be kept if they are inedible for humans, even if a dog could still eat them.

Sources: Shulchan Aruch (442:4), Rambam (Hilchot Hamets U'Matsa 4:8), Beit Yosef, and other halachic authorities.

PET FOOD FOR BIRDS, RABBITS, DOGS, AND CATS

WARNING: Most commercial pet food contains Hamets!

Strict Rule: Forbidden to feed animals food that contains Hamets.

Solution: Buy pet food that is Hamets-free.

Birds, rabbits, dogs, and cats: Even if their food is not fit for human consumption, as long as it is not completely inedible, it remains prohibited during Pessah.

WHAT ABOUT FISH FOOD?

A Special Case: A food that only contains a Hamets mixture, but is inedible for humans, may still be benefited from during Pessah.

Fish food is different:

Most fish food has a highly deteriorated taste and is not fit for human consumption at all.

It often contains only a trace amount of Hamets, which is not visible.

Conclusion: It is permitted to use such food for fish during Pessah.

Caution! Be careful that no crumbs fall in places where they could accidentally be eaten.

Note: Even after Pessah, some fish food may still pose other kashrut concerns.

SUMMARY:

No Hamets in pet food!

Buy only Hamets-free pet food for dogs, cats, rabbits, and birds.

Fish food may be used if it is inedible for humans and contains only a trace amount of Hamets.

Be extra careful to prevent accidental consumption!



THE TIME FOR BURNING CHAMETZ

From the moment Chametz becomes forbidden to consume (end of the fourth relative hour), one should go and burn it.

The time for burning Chametz ends with the time when it becomes prohibited to derive benefit from it, which is at the end of the fifth relative hour.

When the time for burning arrives, no work should be done before the Chametz is eliminated.

After burning the Chametz (this year, Friday, April 11, 2025), it should be annulled verbally (this year, Saturday, April 12, 2025) by reciting the formula below, but not before the Bi'ur, in order to fulfill the Mitzvah of Bi'ur of Chametz.

Care should be taken to finish burning the Chametz before the end of the fifth hour (this year, Friday, April 11, 2025), as after that, it becomes forbidden to derive any benefit from it according to the ruling of our Sages, and the annulment has no effect.

The formula for annulling Chametz on the day (this year, Saturday, April 12, 2025) is said in Aramaic or in the language one understands:

"Any leaven or leavened dough that is in my possession, whether I have seen it or not, whether I have destroyed it or not, shall be annulled and considered as the dust of the earth."

Explanation of the difference between the night and day annulment texts: At night, the annulment is for the Chametz "that I have not seen," while in the daytime formula, it says "that I have seen or have not seen." The reason is that at night, since one keeps a bit of Chametz to eat the next morning, it shows that the visible Chametz was not intended to be annulled. However, during the day, since one no longer wishes to keep any Chametz, it is appropriate to also annul the Chametz that is visible.

One must also understand why the formula of the day includes "that I have destroyed," since why should already destroyed Chametz need to be annulled? This is explained in cases where a thick slice of bread was put into the fire, and only the outer part was burned while the inside is still edible. It is for such an unburned part that we express the intent to annul it when we say, "that I have destroyed."

PRE-PESACH 2025 (Montreal)

- Chametz should be burned on **Friday, April 11, 2025, before 11:35 AM.**
- Chametz may be consumed until **Saturday, April 12, 2025, at 10:16 AM.**
- Chametz should be disposed of (by flushing it down the toilet) and annulled (by reciting the Kal Hamira... formula) on **Shabbat (Saturday) April 12, 2025, before 11:35 AM.**

Women have the same obligations as men in all the laws mentioned.

A woman living alone must check for Chametz, burn it, annul it, and do the verbal annulment in her place.

Similarly, a woman whose husband is not present will do everything mentioned above in his place.



THE BEDIKAT CHAMETZ THE SEARCH FOR CHAMETZ

בדיקת חמץ

It will take place on 13th of Nissan, this year on Thursday evening, April 10, 2025, at nightfall, after 7:49 PM (in Montreal).

Before the Bedika, recite the customary blessing:

ברוך אתה ה', אלקינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו על בעור חמץ

**Baruch Atah Adonai Eloheinu Melech HaOlam Asher Kidshanu
B'Mitzvotav V'Tzivanu Al Biur Chametz.**

Immediately after searching for chametz, recite the **Bitul** (nullification of chametz):

כל חמירא דאכא ברשותי. דלא חזיתיה ודלא ביערתה,
לבטיל ולהוי כעפרא דארעא

**Kal Hamira de'ika birshuti dela chaziteh udela biarteh livtil velehevei
ke'afra de'ara.**

"Let all leavened bread and chametz that I have not seen and have not removed be nullified and considered as the dust of the earth."

It is recommended to **repeat this declaration three times**. On the third repetition, it is best to also say it in English to fully absorb its meaning.



BIUR CHAMETZ ELIMINATION OF CHAMETZ

ביעור חמץ

Exceptionally, this year, on **Friday, April 11, 2025**, we will **burn the chametz** before **11:35 AM** (in Montreal), and the **Bitul** will be performed the following morning, on **Shabbat**.

On the **14th of Nissan**, which falls on **Shabbat, April 12, 2025**, chametz may be consumed until **10:16 AM**. Immediately after, the chametz must be disposed of, and the **Bitul** (nullification of chametz) declaration must be recited before **11:35 AM**.

The declaration is as follows:

כָּל חֲמִירָא דְּאֵכָא בְּרִשְׁוֹתַי דְּחִזִּיתִיה וְדִלָּא חִזִּיתִיה דְּבִעַרְתִּיה וְדִלָּא בִּעַרְתִּיה לְבָטִיל
וְלִהְיוּ כְּעָפָרָא דְּאֶרְעָא

**Kal Hamira deika birshuti dahaziteh udela haziteh debiarteh udela
biarteh livtil veleheve keafra de'ara.**

"Let all the leaven and chametz in my possession, whether I have seen it or not, whether I have destroyed it or not, be nullified and considered as nothing, like the dust of the earth."

It is recommended to **recite this declaration three times**. On the third repetition, it is best to also say it in English to fully absorb its meaning.



SHABBAT HAGADOL

The Shabbat before Pessach is called **Shabbat Hagadol**, in remembrance of a great miracle that took place just before Yetziat Mitzrayim. The Torah states in Parashat Bo: **"On the tenth day of this month, each man shall take a lamb for his family."**

On that day, **each member of Bnei Yisrael** took a sheep and tied it to the foot of their bed, preparing to offer it as the **Korban Pessach**, just as Hashem had commanded. The Egyptians, noticing this strange sight, asked: **"Why are you doing this?"** Bnei Yisrael, filled with emunah, answered without hesitation: **"This is the will of our Creator. We will offer it as a korban for Pessach."**

The Egyptians were enraged, as the sheep was one of their deities, yet **they were powerless to stop Am Yisrael**. They could not speak, nor could they harm them in any way. **This great miracle** is why the Shabbat before Pessach is called **Shabbat Hagadol—for all generations**.

A Second Miracle: The Revolt of the Firstborn

Another extraordinary event took place on this very day:

Through Moshe Rabbeinu, Hashem had announced that the final **Makkat Bechorot** (Plague of the Firstborn) would soon strike. When the Egyptian firstborn heard this, **they were overcome with terror**. They had seen how every previous makkah had come exactly as Moshe foretold, and they understood that this decree was real—**they were going to die**.

Out of fear for their own lives, they begged Pharaoh and the Egyptian authorities to release Bnei Yisrael **immediately**, so that the plague would not befall them. But Pharaoh, with his hardened heart, **refused once again**.

Seeing no other option, the **firstborn of Mitzrayim staged an uprising!** They took up arms, fighting against their own families and the government, desperate to force Pharaoh to free Am Yisrael.

Chazal explain that the Mitzrim had originally planned to exterminate Bnei Yisrael before they could leave. But Hashem, in His infinite mercy, turned the punishment back on the Mitzrim themselves—striking them with illnesses and afflictions, weakening them so they could not harm us.

This event is mentioned in Tehillim (136:10): **"To Him who struck Egypt through their firstborn, for His chesed is eternal."** This second great miracle was yet another sign of Hashem's protection over Bnei Yisrael, even before Yetziat Mitzrayim.

Other Notable Events on the 10th of Nissan

- The Yahrzeit of Miriam HaNeviah, the sister of Moshe Rabbeinu and Aharon HaKohen.
- Bnei Yisrael crossed the Yarden (Jordan River) under the leadership of Yehoshua Bin Nun, entering Eretz Yisrael for the first time

The Mitzvah of Learning Hilchot Pessach

The halachot of Pessach are **many and complex**. Chazal teach us in the **Shulchan Aruch**: **"One must begin learning the halachot of Pessach 30 days before the chag."**

The **Chief Rabbi Sabbah** urges **every member of Klal Yisrael—men, women, and children**—to review these halachot carefully. They are essential not only for Pessach but also for proper **kashrut throughout the year**.

To ensure that no one stumbles due to lack of knowledge, this **Pessach Guide 5785** has been prepared to help you observe the halachot properly and prepare for this **chag so important to our emunah**. For any questions, reach out to a rav at **514-738-1004**.

A Special Request to Rabbanim

The **Chief Rabbi** calls upon all **Rabbanim and Morei Hora'ah** to deliver the traditional **Shabbat Hagadol Drasha, Parashat Tzav** (April 12th, 2025), as is our minhag from generation to generation.

However, this year (**5785/2025**), **Shabbat Hagadol falls on Erev Pessach**. Since time will be very limited for people to immediately implement the halachot they hear, the Chief Rabbi encourages **every kehilla** to hold an **ADDITIONAL Drasha** the Shabbat **before**—on **April 5th 2025 (Parashat Vayikra)**. This will allow the community to properly review the halachot and prepare to fulfill the mitzvot of Pessach in the best way.

This follows the guidance of **Chazal**: **"There is no substitute for direct learning from our chachamim"** and **"Let your eyes behold your teachers!"**

This means that **Torah must be learned directly from talmidei chachamim**, ensuring that the halachot are understood and applied correctly.

May we be zocheh to witness the final geulah speedily in our days!

Rabbi David Sabbah Shlita will deliver his Drasha on Shabbat Vayikra (April 5, 2025) at 4:30 PM and again on Shabbat HaGadol, Parashat Tzav (April 12, 2025) at 5:30 PM.

Both will take place at The Green Shul, 156 Netherwood, Hampstead.

The entire community is warmly invited to attend.

Prepare a Burning Flame

On the erev Shabbat and Yom Tov, it is recommended to prepare a candle that can burn for more than 26 hours. This is because it is forbidden to ignite a new flame on Yom Tov, but transferring an existing flame is permitted. The candle will allow lighting the Yom Tov candles after Shabbat ends, as well as between the first and second nights of Yom Tov. As well as between the end of Shabbat (the 7th day of Pesach) and the beginning of the 8th night of Pesach.

Saturday Night, April 12, 2025

- Candle lighting: From an existing flame (do not extinguish the match; place it down gently) after 8:24 PM.
- At Synagogue, we begin Tefillat Arvit for Yom Tov.
- After the Amidah, we recite Hallel Shalem with a Bracha, offering great praise to Hashem for the Geulah that took place at night.
- First Seder.

Sunday, April 13, 2025

- Shacharit of Yom Tov, including Hallel Shalem.
- Before Musaf, we recite Tefillat Tal and begin saying Morid Hatal instead of Mashiv Haruach.
- Candle lighting for Yom Tov, Sunday night after 8:25 PM, using an existing flame (do not extinguish the match; place it down gently).
- After the Amidah, we recite Hallel Shalem with a Bracha.
- We begin the Sefirat HaOmer - first night.
- Second Seder.

Monday, April 14, 2025

- Shacharit of Yom Tov, including Hallel Shalem.
- Havdalah (without Ner and Besamim) at 8:26 PM.

Tuesday, April 15 - Friday, April 18, 2025

- Tefillot of Chol Hamoed, including Keriat HaTorah and the additional insertions for Yom Tov.
- From Chol Hamoed, we recite Hallel (half Hallel).

Friday, April 18, 2025

- Hadlakat Nerot for Shabbat and Yom Tov before 7:26 PM.
- Tefillat Arvit of Shabbat and Yom Tov:
- After the Amidah, we recite Hallel Hagadol (Tehilim 136).

Shabbat, April 19, 2025

- 7th day of Pesach – Shabbat and Yom Tov Tefillot.
- Candle lighting after 8:34 PM, using an existing flame (do not extinguish the match; place it down gently).
- After the Amidah, we recite Hallel Hagadol (Tehilim 136).

Sunday, April 20, 2025

- Acharon Shel Pesach – The Final Day of Pesach.
- Keriat HaHaftarah: Yeshayahu 10:32 - 12:6.
- Some communities recite Yizkor in memory of niftarim.
- End of Yom Tov at 8:35 PM, followed by Havdalah (without Ner or Besamim).

Mimouna

In Moroccan communities, **Mimouna** (the "night of Emunah") is celebrated at the conclusion of Pesach. Families bless one another with "**Tirbah Vetissad**" ("May you prosper and succeed") and enjoy traditional **Moufleta**.

Some link **Mimouna** to **Isru Chag**, while others associate it with the **Hilula of Rabbi Maimon**, father of the **Rambam**.

SIZING UP THE SEDER

MATZAH*



K'ZAYIT

29 g

MAROR



K'ZAYIT

29 g

WINE



RIVI'IT**

86 ml

TALMUDIC MEASURE OF VOLUME:

* These measurements are approximate estimates since matzah varies in thickness. Handmade matzah can be considerably thicker than machine-made matzah, or vice versa.

** For the first three cups, one must drink more than half the rivi'it. One should drink the entire fourth cup so as to be able to recite a bracha acharona.



CHECKING LETTUCE FOR BUGS

Romaine lettuce is commonly used for **maror**. Below are step-by-step recommendations on how to properly check romaine lettuce for insects. The basic instructions apply to any kind of romaine lettuce, no matter how it grows:

1. Cut off the lettuce base and separate the leaves from one another.
2. Soak the leaves in a solution of either soap or vinegar mixed with water for 5–10 minutes. (Ensure that both the soap and vinegar are certified Kosher for Passover.) The proper amount of soap has been added when some bubbles are observed in the water.
3. Agitate the lettuce leaves in the solution.
4. Rinse the leaves thoroughly under running water three times.
5. Allow the leaves to dry completely.
6. Spread each leaf, taking care to expose all its curls and crevices.
7. Check each leaf using either a lightbox or against strong overhead lighting to ensure no insects have penetrated the leaf surface. Pay careful attention to the ribs and folds of the leaf where insects have been known to hold tightly through several washings.

Occasionally, worms may be found in burrows within the body of a leaf. Look for a narrow translucent burrow, speckled with black dots that break up the deep green color of the leaf. These burrows will often trap the worm within the leaf.



HOW TO PREPARE THE SEDER PLATE

The night of the Seder is one of the most important moments of the Jewish year, where we gather to relive *Yetziat Mitzrayim* (the Exodus from Egypt) through the mitzvot of the Pesach Seder. A central element of the Seder is the *Ke'ara* (Seder plate), which contains the symbolic foods that guide us throughout the Haggadah. While all Jewish communities use similar ingredients, *minhagim* (customs) bring particular nuances that make each Seder unique. Here is a step-by-step guide to preparing the Seder plate according to most traditions.

ARRANGEMENT OF THE SEDER PLATE

Traditionally, the *Ke'ara* contains six symbolic elements. Sephardic communities follow the arrangement taught by the *Ari HaKadosh*, though some variations exist. The most common arrangement is as follows:

- **Top right:** Z'roa (shank bone)
- **Top left:** Beitzah (hard-boiled egg)
- **Center:** Maror (bitter herbs)
- **Bottom right:** Charoset
- **Bottom left:** Karpas (celery)
- **Bottom center:** Chazeret (second portion of bitter herbs)

Additionally, the **three matsot** are placed on the Seder plate (at the top center), covered with a special cloth. These three matsot represent the levels of Kohen, Levi, and Yisrael and are used at different points during the Seder.

ELEMENTS OF THE SEDER PLATE

1. **Z'roa (shank bone)** – Represents the Korban Pesach (Paschal offering). The custom is to use a roasted lamb shank or, in some communities, a roasted chicken wing or neck. Some families avoid using a lamb shank to prevent the impression of offering a korban in the absence of the Beit HaMikdash.
 - Preparation: Roast the bone over an open flame or in the oven until browned.
2. **Beitzah (hard-boiled egg)** – Symbolizes the Korban Chagigah (festival offering) and mourning over the destruction of the Beit HaMikdash. It also serves as a reminder of the cycle of Jewish history, where destruction leads to redemption.
3. **Maror (bitter herbs)** – Represents the bitterness of slavery. Sephardim generally use romaine lettuce rather than horseradish, as lettuce starts off mild before turning bitter, reflecting the exile in Egypt.
4. **Charoset** – A sweet paste representing the mortar used by the Bnei Yisrael for forced labor in Mitzrayim. Sephardic Charoset differs from Ashkenazi recipes and often contains dates, figs, raisins, pomegranates, apples, wine, and spices.
 - Preparation: Blend or mash the ingredients into a thick paste.
5. **Karpas (celery)** – Represents the tears shed by the Bnei Yisrael during slavery.
 - Preparation: Wash and cut the karpas and prepare salt water for dipping.
6. **Chazeret (second portion of bitter herbs)** – Used for the Korech sandwich. Sephardim often use another portion of romaine lettuce or endives.
7. **Matsot (three matsot)** – These three matsot are used throughout the Seder, particularly for Motzi Matzah, Korech, and Tzafun.
 - Placement: The matsot are stacked and placed under a decorative cloth, on the Seder plate.

CONCLUSION

Preparing the Seder plate is not just about arranging symbolic foods; it is also a way to create a profound spiritual atmosphere. Each element of the plate represents a deep connection to our history, our emunah (faith), and our commitment to Torah and mitzvot. By following these beautiful minhagim, we preserve the legacy of our ancestors and enhance the Pesach Seder for all generations.



THE PESACH SEDER

Once home from the evening services, the whole family gathers around the table to begin the **Seder**.

קִדּוּשׁ – **KADESH**: Kidoush is done

Everyone has their own glass of wine.

The head of the family will recite the Kidoush out loud and the rest of the family and guest listen attentively while answering Amen after each blessing.

The Kidoush is done whilst standing up.

The glass of wine must be at least 86 milliliters.

The glass of wine must be drunk in its entirety, or at least most of it (44 grams).

Do not forget to drink with hesseba (leaning to the left side).

וְרַחֵץ – **OURCHATS**: Washing of the hands

Rinse hands by pouring water from a container, כּלִי, Rinsing your hands directly from the tap is not sufficient.

Do not recite any blessing, we wash our hands for the purpose of soaking food in a liquid.

כֶּרֶס – **KARPAS**: Dipping celery in salt and water

A sheet of celery (less than a kazayit, 18 grams) is distributed to each, and then dipped into salt water or vinegar. Before eating, the head of the family says the corresponding blessing "*bore peri haadama*", while taking care to exempt the Maror which will be eaten later.

יחץ – YAHATS: Dividing the matza in two

Of the three matzot that are on the seder plate, divide the middle one in two.

The smaller half will remain between the other two matzot, while the larger half will be put aside, for the use of the Afikoman.

In some communities, it is customary to put this bigger half in a handkerchief that is attached to a staff carried by one of the assistants on his shoulder.

He stands at the entrance and is asked, "Where are you from?" and he answers: "Egypt" and again we ask him: "and where are you going like this?", and he answers: "to Yerushalayim", and all the assistants shout: "Next year in the rebuilt Yeroushalayim."

מגיד – MAGID: We tell the story

The head of the family raises the seder plate, Keara, from the table and recites the first paragraph of the Hagada: **Ha Lahma Anya**.

The glass of wine is refilled.

The Keara is removed completely from the table to rise questions about the strange course of the Seder.

Ma Nishtana is read and only after do we return the Keara to the table.

Drink the second cup of wine leaning, with hesseba (leaning to the left side), at the end of the reading of the first part of the Hagada.

רחצה – ROHTSA: Washing of the hands

We rinse our hands in the same way as mentioned in the paragraph "OURCHATZ". However, here the blessing "Al Nitilat yadayim" will be recited.

מוציא-מצה – MOTZI-MATZA: Blessing on the matza

We take the 2 and a half matzot that are in the Keara and recite the Bracha of "Hamotzi".

The lower matza is dropped and the Berakha "al achilat matza" is recited. It is important to consume with hesseba (leaning to the left side) the minimum quantity of 2 kazayit (58 gr.). A kazayit from half of the upper matza and the second kazayit of the half of the second matza, all in 4 to 7.5 minutes.

מרור – MAROR: bitter vegetable (lettuce in this case)

Here too, each eat the minimum amount of kazayit (29 gr.) of lettuce. Lettuce is dipped in the Haroset and is eaten whole, reciting beforehand the corresponding blessing of "akhilat maror".

No hesséba for the Maror.

כורך – KORECH: wrap matza in lettuce leaves

Using the 3rd matza that has remained on the tray, it is wrapped in leaves of lettuce.

Dip everything in the Haroset and recite the corresponding part before eating "Zekher lamikdash kehilel hazakene shehaya korkhane veokhlane bevate ahate lekayem ma shenemar al matzot umeorim yokheluhu."

The Korech includes a minimum of 29 grams of matza and as much lettuce; these measurements are very precise. Korech demands Hesseba (leaning to the left side).

שולחן עורך – SHULCHANE ORECH: the meal

The Keara is removed from the table to make way for the festive meal

צפון – TSAFUN: the half matza which was hidden

Distribute this half-matza to all (add from other matzot as well). The hesseba (leaning to the left side) and the quantity of 29 grams are a must.

We do not eat anything after Tsafun to keep the taste of matzah in the mouth. However, a cup of tea or coffee, especially if it will help one to stay awake for the rest of the Seder.

ברך – BARECH: Thanks after the meal

We fill the third cup of wine, and we recite Birkate hamazone without forgetting the part we add for Pesach. If forgotten Birkate Hamazone it must be recited from the beginning again.

Finishing, we say the blessing on the wine and we drink it with Hesseba (leaning to the left side).

The fourth and final cup is filled immediately.

הלל – HALLEL: praise

Holding the glass of wine in front of you, recite the "Praise" which is the last part of the Hagada.

They must be sung with a surplus of joy and with a deep feeling of thanks to the one Who makes the incredible miracle of the continuity of the Jewish people through the times.

Finishing, we drink the fourth cup of wine leaning on the left side. Once the wine is finished "Al Hagefen" is recited.

נרצה - NIRTZA: Accepted

The Seder is coming to an end. The Almighty has accepted your work and your effort which has made this evening an unforgettable moment for all. Customs vary on the different songs that end this Passover night.

May be His Will that we can celebrate it very soon in Yerushalayim, reunited forever. Amen.



PESSAH: THE HOLIDAY OF CHILDREN

When was the last time you truly felt free?

Caught up in the whirlwind of responsibilities—work, family, community commitments—freedom often feels distant, almost unreachable. We long for it, we need it... but how do we find it again?

Look at a child. When they play, lost in their own world, when they eagerly read their favorite book, or when they sleep peacefully with a smile on their lips... They are at ease. They know their parents are watching over them, providing for them, protecting them. A child is free—free to be themselves, to grow, to dream, to explore the world with confidence.

That is why Pessah, the festival of freedom, is above all a holiday for children.

A child reminds us that we, too, are the children of God. By bringing us out of Egypt, Hashem freed us from all forms of bondage, choosing us as His people.

On Pessah night, during the Seder, children take center stage. Many traditions are designed to spark their curiosity and encourage them to ask questions: *"Ma Nishtana Halailah Hazeh? Why is this night different from all other nights?"*

And it is our responsibility, as parents, to answer. To pass down, with love and passion, the story of the Haggadah—the story of our liberation.

Because in truth, Pessah is more than just a memory—it is a promise. A promise of freedom for every generation, for every Jewish child.



THE STORY OF PESSAH: A MIRACLE OF EMUNAH AND REDEMPTION

Many years ago, the Jewish people lived in Metzrayim (Egypt). At first, life was good. But over time, the Egyptians turned against them. A new Pharaoh, who did not remember Yosef, saw that Bnei Yisrael were growing in number. He feared their strength and decided to enslave them.

The Jews were forced into slavery. Under the scorching sun, they built grand cities and pyramids, carrying heavy stones with no rest. Day and night, their cries of pain filled the land. Yet even in their suffering, they never lost hope. They davened to Hashem.

A Baby Destined for Greatness

One day, a baby was born—one who would lead his people to freedom. His mother, Yocheved, saw that he was special, a child of great light. But Pharaoh had decreed

that all Jewish baby boys must be thrown into the Nile!

With a heart full of emunah, Yocheved placed her son in a small basket and gently set it afloat on the river, entrusting him to Hashem's protection. His sister, Miriam, watched from a distance.

And then, a miracle! Pharaoh's own daughter, Batya, spotted the basket. She reached out her hand—and the Midrash tells us that Hashem stretched her arm until she was able to grasp it! Inside, she found the beautiful baby boy. She knew he was a Jewish child, yet her heart was filled with compassion. She decided to raise him in the palace, giving him the name *Moshe—our Moshé Rabbeinu*.

Little did Pharaoh know that the very child he had allowed to live in his home would one day become the leader of the Jewish people!

Moshe' Journey from the Palace to the Wilderness

Moshe grew up in Pharaoh's palace, raised as an Egyptian prince. Although he was surrounded by wealth and luxury, he never forgot who he truly was. Deep in his heart, he knew he was a Jew, and he felt the pain of his people.

One day, as he walked through the city, he witnessed a horrifying sight—an Egyptian taskmaster mercilessly beating a Jewish slave. The man was defenseless, and Moshe could not stand by in silence. With righteous indignation, he struck the Egyptian, killing him on the spot.

Realizing what had happened, Moshe quickly buried the body in the sand, hoping no one had seen. But the next day, as he walked again among his brethren, he saw two Jews quarreling. He approached them and said, *"Why are you striking your fellow?"*

One of them sneered, *"Who made you a ruler over us? Do you plan to kill me as you killed the Egyptian?"*

Moshe's heart pounded. If this was known among the people, then surely Pharaoh would hear of it too! And indeed, when Pharaoh learned of the incident, he was furious and sought to kill Moshe.

With no choice but to flee, Moshe left the palace, left Egypt, and embarked on a long journey to the distant land of Midian.

Moshe in Midian: From Prince to Shepherd

After days of wandering through the scorching desert, Moshe finally arrived in Midian, a land far from the reach of Egypt. Weary and thirsty, he stopped by a well to rest. As he sat, he noticed a troubling scene—shepherds were bullying a group of young women, preventing them from drawing water for their flocks.

Moshe, guided by his deep sense of justice, immediately stepped in. He drove away the oppressive shepherds and helped the women water their sheep.

These young women were the daughters of Yitro, the priest of Midian. When they returned home, they excitedly told their father about the kind stranger who had defended them.

"Why did you leave him there?" Yitro asked. *"Invite him to our home!"*

Moshe was welcomed into Yitro's household and eventually married his daughter, Tziporah. He settled into a quiet life, tending to Yitro's flocks as a shepherd in the wilderness.

But this was not mere happenstance—Hashem was preparing him. A shepherd must be compassionate, patient, and attentive to every single sheep. So too, a leader of Bnei Yisrael must be devoted to each and every Jew, caring for them with love and devotion.

It was in this humble role, far from the grandeur of Egypt, that Moshe was refined and made ready for his ultimate mission—to lead Hashem's people out of slavery and toward Har Sinai, where they would receive the Torah.

And it was there, in the quiet of the desert, that Hashem revealed Himself to him... in the form of a burning bush.

One day, as he was tending sheep in the wilderness, he saw something extraordinary—a bush that was burning yet not consumed. He stepped closer, and suddenly, Hashem's voice called out:

"Moshe, Moshe!"

Moshe trembled.

"Remove your shoes, for you stand on holy ground. I have seen the suffering of My people. Now, go to Pharaoh and say: 'Let My people go!'"

Moshe, the humblest of all men, hesitated. *"Who am I to stand before Pharaoh?"*

But Hashem assured him: *"I will be with you."* And so he went back to Egypt.

The Ten Plagues: Hashem's Strength Revealed

Moshe and his brother Aharon stood before Pharaoh.

"Thus says Hashem, the G-d of Israel: Let My people go!"

Pharaoh scoffed. *"Who is this Hashem that I should listen to Him?"*

As a response to Pharaoh's response Hashem sent *Makkot*, ten plagues, to show Pharaoh—and the entire world—His infinite power, and love for Bnei Yisrael:

1. **Blood (דָּם - Dam)** – The Nile River, Egypt's lifeline, turned into blood. The Egyptians had no water to drink!

2. **Frogs (צְפַרְדֵּיָּם - Tzefardeia)** – Swarms of frogs filled their homes, their ovens, even their beds!
3. **Lice (כִּנִּים - Kinim)** – Tiny creatures covered every person and animal, making life unbearable.
4. **Wild Beasts (עֲרֹב - Arov)** – Ferocious animals roamed freely, striking terror into the hearts of the Egyptians.
5. **Pestilence (דֶּבֶר - Dever)** – A deadly disease wiped out their cattle and livestock.
6. **Boils (שִׁחִין - Shechin)** – Painful sores covered their skin, yet Pharaoh still refused to listen.
7. **Hail (בָּרָד - Barad)** – Ice and fire rained down from the sky, destroying fields and homes.
8. **Locusts (אֲרֵבָה - Arbeh)** – Swarms of insects devoured whatever remained of Egypt's crops.
9. **Darkness (חֹשֶׁךְ - Choshech)** – A thick, unnatural darkness engulfed Egypt for three days—except in the homes of Bnei Yisrael, where there was light!
10. **Death of the Firstborn (מִכַּת בְּכוֹרוֹת - Makkat Bechorot)** – On that terrifying night, Hashem Himself passed through Egypt, taking the firstborn of every Egyptian home.

At last, Pharaoh could no longer resist. Trembling, he called for Moshe and cried out:

"Go! Leave Egypt! Take your people and serve Hashem!"

The Miraculous Redemption

Bnei Yisrael left Egypt, carrying their belongings and the wealth that Hashem had commanded them to take. They did not have time to let their dough rise, so they baked it as matzah, the simple bread we eat now at our Seder.

But soon, Pharaoh regretted letting them go. He gathered his army and chased after them. As Bnei Yisrael stood at the edge of the Yam Suf, with the Egyptian chariots thundering behind them, fear gripped their hearts.

Hashem told Moshe to move forward, and with unwavering faith, Bnei Yisrael stepped forward. At that moment, Hashem performed the greatest miracle of all—the sea split in two! Towering walls of water stood on either side, and the Jewish people walked through on dry land. But, when the Egyptians followed, the waters came crashing down, drowning them completely.

The Jewish people stood on the other side, free at last! Overwhelmed with gratitude, they sang the *Shirat HaYam*, praising Hashem for His wonders. Miriam led the women in song and dance, their tambourines ringing with joy.

THE LESSONS OF PESSAH

Hashem Never Forgets His People

Even in the darkest moments, Hashem hears our tefillot. He never abandons Bnei Yisrael, no matter how difficult the exile may seem.

Hashem Controls Everything

The ten plagues and the splitting of the sea showed the world that Hashem alone rules over nature, kings, and all of creation.

Emunah and Bitachon Open the Gates of Redemption

The Jewish people were redeemed because they held onto their faith. Even when the situation seemed hopeless, they turned to

Hashem and trusted in Him—and He saved them.

True Freedom Comes from Serving Hashem

Leaving Egypt wasn't just about escaping slavery. It was about becoming Am Hashem, His chosen nation, receiving the Torah, and fulfilling our true purpose.

Each year, on the Seder night, we don't just tell the story—we relive it. We pass it on to our children, reminding them that just as Hashem redeemed us from Mitzrayim, He will soon bring the final *Geulah*, speedily in our days!

Sefirat haOmer | ספירת העומר

ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו על ספירת העומר.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SHABBAT
13 Avril au soir א' לעומר 1	14 Avril au soir ב' לעומר 2	15 Avril au soir ג' לעומר 3	16 Avril au soir ד' לעומר 4	17 Avril au soir ה' לעומר 5	18 Avril au soir ו' לעומר 6	19 Avril au soir ז' לעומר 7
20 Avril au soir ח' לעומר 8	21 Avril au soir ט' לעומר 9	22 Avril au soir י' לעומר 10	23 Avril au soir יא' לעומר 11	24 Avril au soir יב' לעומר 12	25 Avril au soir יג' לעומר 13	26 Avril au soir יד' לעומר 14
27 Avril au soir טו' לעומר 15	28 Avril au soir טז' לעומר 16	29 Avril au soir יז' לעומר 17	30 Avril au soir יח' לעומר 18	1 Mai au soir יט' לעומר 19	2 Mai au soir כ' לעומר 20	3 Mai au soir כא' לעומר 21
4 Mai au soir כב' לעומר 22	5 Mai au soir כג' לעומר 23	6 Mai au soir כד' לעומר 24	7 Mai au soir כה' לעומר 25	8 Mai au soir כו' לעומר 26	9 Mai au soir כז' לעומר 27	10 Mai au soir כח' לעומר 28
11 Mai au soir כט' לעומר 29	12 Mai au soir ל' לעומר 30	13 Mai au soir לא' לעומר 31	14 Mai au soir לב' לעומר 32	15 Mai au soir לג' לעומר 33	16 Mai au soir לד' לעומר 34	17 Mai au soir לה' לעומר 35
18 Mai au soir לו' לעומר 36	19 Mai au soir לז' לעומר 37	20 Mai au soir לח' לעומר 38	21 Mai au soir לט' לעומר 39	22 Mai au soir מ' לעומר 40	23 Mai au soir מא' לעומר 41	24 Mai au soir מב' לעומר 42
25 Mai au soir מג' לעומר 43	26 Mai au soir מד' לעומר 44	27 Mai au soir מה' לעומר 45	28 Mai au soir מו' לעומר 46	29 Mai au soir מז' לעומר 47	30 Mai au soir מח' לעומר 48	31 Mai au soir מט' לעומר 49

הרחמן יחזיר עבודת בית המקדש למקומה במהרה בימינו.

POULET AUX OLIVES ET AU CITRON CONFIT (STYLE MAROCAIN)



INGRÉDIENTS :

- 1 poulet entier coupé en morceaux
- 2 oignons émincés
- 2 citrons confits coupés en quartiers
- 100 g d'olives vertes dénoyautées
- 1 cuillère à café de curcuma
- 1 cuillère à café de paprika doux
- Huile d'olive
- Sel et poivre
- Coriandre ou persil frais

PRÉPARATION :

1. Faire chauffer de l'huile d'olive dans une grande cocotte et faire revenir les morceaux de poulet jusqu'à ce qu'ils soient dorés.
2. Ajouter les oignons, l'ail, le curcuma, le paprika, le sel et le poivre.
Faire revenir jusqu'à ce que les oignons soient fondants.
3. Ajouter un peu d'eau, couvrir et laisser mijoter 40 minutes.
4. Incorporer les citrons confits et les olives, puis prolonger la cuisson de 10 à 15 minutes.
5. Parsèmer de coriandre ou de persil frais avant de servir.

GRATIN DE COURGETTES VÉGÉTARIEN



INGRÉDIENTS :

- 3 courgettes coupées en rondelles
- 3 carottes râpées
- 1 oignon émincé
- 4 œufs battus
- 200 ml de crème de coco ou crème parve pour Pessah
- Sel, poivre, noix de muscade
- Huile d'olive

PRÉPARATION :

1. Préchauffer le four à 180°C.
2. Faire revenir l'oignon dans un peu d'huile d'olive.
Ajouter les courgettes et les carottes, et faire cuire jusqu'à ce qu'ils soient légèrement tendres.
3. Dans un bol, mélanger les œufs, la crème, le sel, le poivre et la muscade.
4. Ajouter les légumes cuits au mélange d'œufs et verser le tout dans un plat à gratin huilé.
5. Enfourner 30 à 40 minutes jusqu'à ce que le gratin soit doré.

PATATES DOUCES RÔTIES AU MIEL ET AU THYM



INGRÉDIENTS :

- 4 patates douces coupées en cubes
- 2 cuillères à soupe de miel
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Thym frais ou séché
- Sel et poivre

PRÉPARATION :

1. Préchauffer le four à 200°C.
2. Mélanger les cubes de patate douce avec l'huile d'olive, le miel, le thym, le sel et le poivre.
3. Étaler-les sur une plaque de cuisson recouverte de papier parchemin
4. Enfourner pendant 25 à 30 minutes, en remuant à mi-cuisson, jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées

POISSON AU FOUR FAÇON MÉDITERRANÉENNE



INGRÉDIENTS :

- 4 filets de poisson blanc (dorade, cabillaud, bar)
- 2 tomates coupées en dés
- 1 poivron rouge émincé
- 3 gousses d'ail hachées
- Jus d'un citron
- Huile d'olive
- Paprika, cumin, sel, poivre
- Coriandre ou persil frais

PRÉPARATION :

1. Préchauffer le four à 180°C.
2. Disposer les filets de poisson dans un plat à four.
3. Ajouter les tomates, le poivron et l'ail autour du poisson.
4. Arroser de jus de citron et d'huile d'olive. Saupoudrer de paprika, de cumin, de sel et de poivre.
5. Enfourner pendant 25 à 30 minutes jusqu'à ce que le poisson soit cuit et les légumes bien fondants.
6. Parsemer de coriandre ou de persil avant de servir.



LA FAMILLE PAPERMAN
SOUHAITE À TOUTE
LA COMMUNAUTÉ

חג פסח כשר ושמח
Pesach Kasher v'sameach

Nous sommes fières de vous informer que nous vous offrons une section **Shomer Shabbat** dans le cimetière Kehal Israël à Dollard-des-Ormeaux.

LES SERVICES OFFERTS PAR LA FAMILLE PAPERMAN

- Visites dans les hôpitaux, maisons de Shiva, cimetières (Shiva, Mois, Année, Nahala)
- Emprunt de Sepher-Torah, Livres de Michnayotes, Siddurim, Mehitsa (sur demande)
- Support religieux à la famille pendant le deuil

Paperman & Fils Inc.

3888 RUE JEAN TALON OUEST, MONTRÉAL, QC H3R 2G8
(514) 733-7101 | WWW.PAPERMAN.COM



RAPHAËL OUAKNINE

POUR TOUTE URGENCE:
(514) 779-8008

Une entreprise familiale, au service de la communauté

KAN TSIPOR DayCare

Play,
Learn
and Grow...
Together!



NOW ACCEPTING REGISTRATION
FROM 5 MONTHS TO 5 YEARS OLD

\$9/DAY • LIMITED PLACES AVAILABLE
CALL 514-343-9383

5850, avenue Victoria, Montréal